

la terre



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
1210 EST SHERBROOKE
MONTREAL 24 P.Q.

LE SEUL JOURNAL CANADIEN AGRICOLE

DE CHEZ NOUS
FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Vol. XXXIV — No 11 — Montréal, le 30 mai 1963

SOMMAIRE

Bientôt la
plantation des
tomates...
page 2

Du bon crédit
au faux beurre
page 3

Producteurs de
tomates, exigez la
garantie
de solvabilité
ou une cédule de
paiements
page 7

Les résolutions du
congrès des
bûcherons
page 9

Mémoire sur les
prix de revente
du lait
page 11

Les cultivateurs
sont-ils exclus
de l'assistance
publique ?
page 17

Section du ministère
de l'Agriculture et
de la Colonisation
pages 13 à 16



Et monsieur le ministre de dire : "Les oeufs polonais n'y sont pour rien !"

(lire en page 6)

La clé des champs:

"Moins de 96,000 fermes au Québec"

(lire en page 3)

T - C - M: Temps - Cultures - Moissons

Les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario se sont rendus — partiellement du moins — à l'appel pressant du gouvernement provincial. Ils ont augmenté jusqu'à 10 pour cent leurs cultures de grains de provende. On prévoit une moisson-record de ces grains dans la région pour peu que le temps veuille bien collaborer.

On se souvient, en effet, que le ministre ontarien, l'hon. W. A. Stewart, a demandé à maintes reprises aux fermiers de sa province d'accroître de 20% leurs récoltes de grains servant à l'alimentation du bétail. L'appel était motivé par les risques d'une pénurie éventuelle d'avoine, d'orge et de maïs-grain durant la campagne agricole 1962-63.

La partie sud-ouest de la province-soeur aurait cependant besoin de pluies supplémentaires sous peu, selon un sondage effectué tout dernièrement auprès des agronomes de comté. Le manque d'eau y est aggravé ce printemps par suite d'une couche peu abondante de neige, l'hiver dernier, aussi bien que par les jours secs et les vents desséchants depuis

le début des semailles. Dans la région de London, par exemple, on signalait, en fin de la semaine dernière, une précipitation de moins d'un pouce depuis le 1er mai, alors que la précipitation normale y dépasse habituellement trois pouces du commencement à la fin de mai.

Les pluies des mois antérieurs — avril et mars — furent également inférieures à la normale dans cette partie de l'Ontario — de loin la plus importante en ce qui regarde l'agriculture de cette province. Les pâturages et prairies commencent même à montrer des signes évidents de ce besoin d'eau.

Autres cultures

Les chutes encore trop minces de pluie auront aussi leur effet sur d'autres cultures à peine commencées dans l'Ouest ontarien, dont les fèves blanches et le maïs-ensilage, et sur d'autres plus avancées comme la betterave à sucre et le tabac jaune.

Dans plusieurs fermes, on a remplacé par des semis d'avoine et d'orge les champs de blé d'hiver et de plantes fourragères en-

dommagés par les rigueurs de l'hiver.

Bonne récolte d'asperges jusqu'ici dans certains comtés, celui de Norfolk en particulier. Ailleurs, dans la même région, on rapporte des ensemencements accrus de maïs-grain facilités par la venue hâtive du beau temps, cette année.

Royaume des tomates

Les plantations de tomates de conserve sont avancées. Dans la péninsule de Windsor — appelée le royaume de la tomate — quelque 50 millions de plants ont été importés des Etats-Unis depuis le début du mois en cours.

C'est là une pratique en vogue depuis quelques années dans le but de hâter la production des tomates au pays et, conséquemment, d'approvisionner plus tôt le marché canadien. Ces plants font, en effet, leur premier stade de croissance dans les régions à climat tempéré de la république voisine, ce qui avance d'autant le moment de la maturation, une fois transplantés de ce côté-ci de la frontière.

(Suite à la page 6)

le coin du maraîcher



PAR GÉRARD GIROUX
agronome spécialisé en horticulture

Dans la Vallée Richelieu

On commencera bientôt la plantation des tomates

La plantation

Le soir précédent la plantation, il est préférable d'arroser copieusement les plants dans les couches, pour que le terreau adhérent aux racines ne soit pas trop boueux le lendemain.

Choisir, si possible, un temps couvert pour planter, ou avant une pluie. Si le temps est ensoleillé, il est mieux de faire la plantation au cours de l'après-midi, plutôt que durant l'avant-midi, car la transpiration des plants est moins prononcée vers la fin du jour. Lorsqu'il ne pleut pas, on doit toujours arroser le sol sur les racines en plantant. Dans l'eau d'arrosage, il est de bonne pratique de dissoudre un engrais concentré appelé "Ravigoteur" dans le langage courant. Il porte aussi le nom anglais de "Starter Solution." Chez les producteurs qui font usage de planteur mécanique, il suffit d'ajouter cet engrais dans l'eau du réservoir, en suivant les quantités recommandées par le manufacturier.

Distance de plantation

Les meilleures distances à donner aux plantations de tomates doivent être de 5 pieds entre les rangs et 2 pieds à 2 pieds et demi sur le rang pour les variétés à feuillage plus développé, et 1 pied et demi à 2 pieds pour les variétés à feuillage réduit. Les plantations plus serrées que 3 pieds sur le rang donnent de meilleurs rendements à l'acre et hâtent la maturité des fruits.

D'ici à une quinzaine de jours, les producteurs de la Vallée Richelieu, voire de la région de Montréal, entreprendront la plantation des tomates en pleine terre. L'opération se continuera probablement jusqu'à la fin de juin, dans les autres régions de la province où il est possible de cultiver ce légume.

A date, on nous dit que certains maraîchers auraient même risqué, malgré les craintes de gel, à mettre en terre quelques plants de variétés hâtives en vue de la récolte des primeurs.

La préparation du sol

Qu'il s'agisse de la culture des tomates pour la vente à l'état frais ou pour alimenter l'industrie des conserves, il est bien important, avant de planter, d'avoir un champ très bien préparé. Ce qui veut dire que le champ, qui sera destiné à la plantation des tomates, doit être débarrassé de toutes mauvaises herbes vivaces, particulièrement du chien-dent, et avoir reçu un labour d'au moins 8" de profondeur, l'automne précédent.

Pour assurer une bonne croissance des plants durant la saison, il faut donner au sol des hersages énergiques à la profondeur du labour, quelques jours avant la plantation. Un sol friable et bien pourvu de matière organique hâtera la reprise des plants et développera davantage le système racinaire. N'oublions pas que le rendement et la qualité des fruits seront en fonction du développement des plants.

La fertilisation

Chez les producteurs qui n'ont pu faire analyser le sol de leur champ, il est recommandé d'appliquer des fertilisants plutôt riches en potasse et contenant suffisamment d'acide phosphorique, particulièrement dans les terrains sablonneux. Pour ceux qui ne le savent pas, un rendement de 20 tonnes de tomates à l'acre retire du sol 400 livres de potasse et 80 livres d'acide phosphorique. Le producteur devra donc appliquer des engrais chimiques de la formule 4-24-20 ou 2-10-20 dans les sols légers et 4-32-12 dans les sols à texture argileuse.

Les observations que nous avons pu faire chez les producteurs semblent indiquer que le 4-24-20 répond très bien aux exigences de la tomate. Des doses de 600 à 800 livres à l'acre appliquées en bandes au moment de la plantation seront suffisantes. On peut aussi appliquer une moitié des fertilisants à la volée par tout le champ, et l'autre moitié avec la planteuse. Dans ce cas, il faudra augmenter légèrement la dose à l'acre.

A cause des exigences de la tomate pour la potasse, évitons de planter sur un retour de betterave à sucre ou de betterave de table.

OFFRE D'AGENCE

Revenus possibles \$12.000. par année. Un seul agent par comté sera choisi. Équipement nouveau pour la ferme, exclusif, sans compétition, opportunités illimitées pour l'avenir. Cette agence est disponible immédiatement et pour l'obtenir, il suffit de connaître le territoire et les cultivateurs de votre comté, puis disposer d'un montant comptant de \$2.000. pour l'inventaire et la franchise de distribution. Expérience préférable, mais pas nécessaire. Pour obtenir renseignements et entrevue dans votre région, faire application dès maintenant en mentionnant quelques détails sur vous même à :

Directeur des Relations Extérieures
Case 58
515 Viger, Montréal, Qué.



Vous avez le choix entre une "62" à ficelle ou à "broche"; avec Prise de Force ou à Moteur auxiliaire.

AVANTAGES DE CE MODÈLE DE PRESSE :

- Coût du pressage aussi peu élevé que 3c. la tonne.
- Rendement jusqu'à 12T. l'heure.
- Longueurs de balles variant de 12 po. à 50 po.
- Distribution exclusive du foin "ROTO-FLO".

Le service de toute Presse OLIVER est assuré par la FÉDÉRÉE.

Obtenez un catalogue gratuit à votre coopérative locale ou écrivez directement à :

ACHETEZ BIEN

ACHETEZ CHEZ VOUS

ACHETEZ QUALITÉ

ACHETEZ FÉDÉRÉE

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Fédérée

Marché Central Métropolitain, 1055 ouest, boul. Crémazie
C.P. 500, Station Youville, Montréal, P.Q.

la Terre

Propriété de l'U.C.C.
FONDÉE EN 1929

515, avenue Viger, Montréal — Tél. Victor 2-6431
"Le seul hebdomadaire agricole français d'Amérique"

DIRECTEUR : Paul-Henri Lavole, b.s.a.

SECRETARE DE LA REDACTION : Jacques Laliberté



Membre de l'"Audit Bureau of Circulation"

Imprimé à l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal

Publié le mercredi de chaque semaine

Abonnement : 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.00; 5 ans, \$3.00



Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication

Une excellente mesure

Le crédit agricole a fait l'objet d'une importante législation du gouvernement de la province de Québec, au cours de la session qui se continue. Le bill 39 intitulé: "Loi modifiant la loi concernant les prêts agricoles" a suscité, la semaine dernière, à l'Assemblée législative, un assez long et vif débat. Nous ferons abstraction de tous les à-côtés et hors-d'œuvre auxquels a donné lieu l'étude de ce projet, par nos députés, pour nous en tenir strictement à l'objectif visé par cette loi et à certaines de ses justifications.

Essentiellement, le but de cette loi est "de permettre aux cultivateurs de cette province qui empruntent de la Société du crédit agricole (fédéral) de bénéficier de conditions équivalentes à celles dont bénéficient ceux qui empruntent de l'Office du crédit agricole (provincial)."

Ainsi, on retrouve dans l'un des articles du projet soumis aux députés, une clause par laquelle "le gouvernement provincial pourra autoriser l'Office du crédit agricole à payer, à compter du 1er mai 1962, le surplus d'intérêt chargé par la Société du crédit agricole au-delà du taux de 2 1/2% payable sur les prêts de l'Office." Ce paiement du surplus d'intérêt tient compte du maximum actuel des prêts fixé à \$15,000 et est rétroactif au 8 novembre 1950; de plus, la mesure vise à une certaine équivalence des avantages lorsqu'il s'agit d'un prêt semblable à un prêt d'établissement de l'Office du crédit agricole. Les diverses modalités et formalités sur

ces derniers points ainsi que sur l'ensemble de la loi seront sans doute communiquées en temps et lieu aux intéressés.

Nous ne pouvons, pour le moment, que nous réjouir et féliciter les autorités responsables de cette législation qui permet aux cultivateurs qui ont emprunté ou emprunteront de l'organisme fédéral de crédit agricole, d'être traités en toute équité en bénéficiant des mêmes avantages que les clients du crédit agricole de la province.

Du même coup, c'est une source de crédit additionnel qui est mise à la disposition des cultivateurs sans qu'ils aient à en souffrir un préjudice quelconque. Il n'y a donc plus aucune raison pour que les cultivateurs du Québec ne puissent pas à cette source au moins autant que les cultivateurs des autres provinces, ce qui permettra à l'Office du crédit agricole d'utiliser à d'autres fins aussi avantageuses sinon plus, les fonds dont il pourrait disposer.

Cette nouvelle législation est d'autant plus importante que l'établissement, l'an dernier, à \$15,000 du plafond des prêts a suscité une demande qui a dépassé de beaucoup les prévisions même les plus optimistes. C'est dire que cela répondait à un profond et urgent besoin. En fixant le maximum à ce niveau de \$15,000 comme le réclamaient, depuis longtemps, les cultivateurs organisés, on a évité les frais additionnels que représentait pour les cultivateurs chaque hausse de \$1,000 dont ils voulaient se prévaloir, dans le passé. Les cultivateurs y ont trouvé leur avantage, même s'il a pu en résulter certains problèmes pour l'organisme chargé d'administrer la loi. La nouvelle mesure devrait faire disparaître quelques-uns de ces problèmes et permettre à l'Office du crédit agricole de continuer son excellent

travail, de l'intensifier et même de se lancer dans de nouvelles voies.

Une autre qui s'impose

Le crédit est de plus en plus nécessaire aux cultivateurs. Mais, ainsi que nous l'avons rappelé à maintes reprises, ce n'est là qu'un moyen parmi bien d'autres. Moyen peut-être essentiel dans nombre de cas, mais qui n'aboutira à rien si d'autres mesures ne suivent pas ou ne sont pas prises en même temps et même avant. Nous voulons en mentionner une dont l'adoption par la session présentement en cours s'impose rigoureusement. Le problème qu'il s'agit de résoudre se rapporte à l'inspection des produits laitiers au détail.

En dépit des efforts tentés jusqu'à maintenant, les autorités n'ont pas réussi à enrayer et peut-être même à diminuer la falsification des produits laitiers, particulièrement du beurre. La diminution du prix de ce produit à la consommation ne peut qu'accroître les dangers de ce côté. L'U.C.C. demande depuis longtemps au ministère de l'agriculture d'exercer un contrôle sévère du rebarattage du beurre. On connaît certaines beurreries qui n'achètent pas une seule livre de lait ou de crème des producteurs mais qui font cependant un très gros commerce de beurre.

La résolution que l'U.C.C. adopte de congrès en congrès, depuis plusieurs années, et soumet annuellement aux autorités gouvernementales, avec insistance, fait bien comprendre la situation et fournit les éléments de solution. En voici le texte:

"Considérant l'importance de l'industrie laitière pour la province de Québec et surtout de l'industrie beurrière;

...Considérant l'importance de fournir aux consommateurs des

produits laitiers authentiques afin d'assurer la permanence de nos marchés; et

Considérant la nécessité de protéger le consommateur contre toute fausse représentation dans ce domaine,

L'U.C.C. demande au gouvernement provincial:

a) De faire siens les standards fédéraux qui définissent la composition et la qualité des produits laitiers;

b) D'autoriser les inspecteurs fédéraux de produits laitiers à agir au nom de la province dans ce domaine;

c) De se donner les pouvoirs de saisir les produits, d'annuler les permis et d'imposer des amendes substantielles lorsqu'il y a preuve de falsification; et

d) De rechercher la meilleure formule pour assurer l'inspection du beurre et des produits laitiers dans les établissements de détail au double point de vue de la composition et de la qualité."

Nous comprenons qu'il soit impossible, au cours de la présente session, de présenter une législation en vue de la complète refonte projetée de la loi des produits laitiers. Cependant, il nous semble que des amendements à la loi de l'industrie laitière devraient être présentés, dès cette année, dans le sens des recommandations ci-dessus rapportées.

Il s'agit d'un cas d'urgence et les autorités ont le devoir d'agir avant que la situation ne se détériore au point où il serait de plus en plus difficile d'y remédier, d'autant plus qu'il peut en résulter des conséquences néfastes pour le secteur le plus important de notre économie agricole.

Paul-Henri LAVOIE

la terre des champs

PAR D. E. GRANDPRÉ

Cinq ans — 95,000 fermes

La principale nouvelle agricole publiée la semaine dernière est plus statistique que politique par nature, mais il ne faut pas en déduire que la politique en est totalement absente. La nouvelle tire son importance des chiffres, non des mots, qu'elle renferme. Logiquement dans une bonne mesure puisqu'elle nous vient du Bureau fédéral de la statistique, qui l'a puisée à même le dernier recensement (1961).

Elle a trait au nombre de fermes relevé au Canada lors du recensement de l'année dernière par rapport à celui de 1956. Tel que prévu, le bilan montre une nette diminution du nombre de fermes d'un océan à l'autre. La diminution se situe à mi-chemin entre 16 et 17 pour cent dans l'ensemble du pays et accuse des variantes selon les provinces. Compte tenu des changements apportés à la définition du mot "ferme" d'un recensement à l'autre, le nombre de fermes au Canada était de 480,900 en 1961 comparativement à 575,000 en 1956 — au total, une baisse d'un peu plus de 94,000 unités en dix ans.

Le Nouveau-Brunswick et l'Alberta sont les deux provinces à partager les extrêmes quant au pourcentage de diminution.

Le Nouveau-Brunswick détient la proportion la plus élevée de toutes les provinces dans cette baisse du nombre de fermes — près de 47% ou recul total de 22,116 à 11,786; par ailleurs, l'Alberta détient l'autre extrême, cette province ayant perdu à peine 8 pour cent du nombre de fermes relevé en 1956, au total, recul de 79,424 à 73,212.

Au Québec 22%

Sauf erreur, la province qui suit immédiatement le N.-B. au chapitre de la baisse est sa voisine immédiate, la Nouvelle-Écosse dont le pourcentage de réduction dépasse un peu 30 — au total 21,075 en 1956, comparativement à 12,518 unités en 1961.

Selon nos calculs, la nouvelle ne citant pas de pourcentage — le Québec viendrait au troisième rang dans la réduction du nombre de fermes, montrant une baisse de 22% environ au cours des cinq dernières années — 122,617 en 1956 et 95,777 unités en 1961.

L'Île du Prince-Édouard vient en quatrième position avec une baisse d'un peu plus de 20%. En dépit d'une expansion rapide des cités et villes, l'Ontario n'a perdu que 14% de ses fermes en

viron depuis 1956 — de 140,602 à 121,333 au dernier recensement.

Pas une nouvelle

Pour bien des lecteurs, ces chiffres ne révèlent pas un mystère. Ce n'est même pas une nouvelle, diront-ils, habitués de voir ce qui se passe autour d'eux, dans leur propre milieu. Ils sont au courant des fermes abandonnées ou qui se vident dans leur paroisse, dans les paroisses avoisinantes; aussi bien dans leur parenté.

C'est un voisin, un deuxième ou troisième voisin, un ami du troisième rang, un vieillard sans aide dans les concessions, un oncle, un cousin, un beau-frère, ont déménagé il y a trois ou quatre ans ou quelques mois à peine.

Pas une surprise non plus pour bien des curés ruraux qui connaissent leur paroisse par cœur tout aussi bien que l'âme de leurs paroissiens.

Territoire agricole

Apparemment, c'est dans les provinces de l'Ouest que les fermiers ont le mieux tenu le coup.

Tout en montrant un recul dans le nombre de fermes, les trois provinces des Prairies accusent une augmentation de leur territoire agricole cultivé — environ les 5/7 des terres en culture au pays.

Au contraire, les provinces de l'Est et la Colombie montrent une diminution des superficies de terre en culture, la régression la plus faible étant de moins de 1% en Colombie et la plus prononcée, d'au delà de 26% au Nouveau-Brunswick.

Au Grand Nord

Par souci de justice, soulignons que deux territoires canadiens n'ont pas suivi le courant général: le Yukon et les Territoires du Nord-ouest. Le nombre de fermes s'y est accru de plus de 18% tandis que les étendues en culture ont augmenté de près de 92% durant les derniers cinq ans. Précisons toutefois que, même à la suite de ces progrès, ces deux dernières régions comptaient seulement 26 fermes en tout qui se partageaient 8,590 acres au dernier recensement.

Et nous allions oublier la petite dernière des provinces, celle de M. Smallwood. A Terre-Neuve également, le nombre de fermes marque un recul — de 26 à 27% — depuis cinq ans — 2,387 à 1,752 unités, la superficie de terre cultivée étant moindre, elle aussi.

Pour le mieux?

Que faut-il penser de ce recul général de près de 95,000 fermes

au pays? De cette régression d'à peu près 19,000 unités par an? Est-ce pour le mieux? Est-ce pour le pire? D'aucuns excusent le mal sous prétexte qu'il est nécessaire et commun à tous les pays fortement industrialisés. D'autres n'excusent pas, mais applaudissent parce qu'ils y voient un bien, non un mal.

Chacun des deux groupes a probablement raison dans une bonne mesure... Le meilleur moyen de trancher la question serait sans doute de retracer un à un les ex-fermiers depuis cinq ans afin de savoir si la plupart d'entre eux sont "mieux partagés" depuis qu'ils ont abandonné l'agriculture. Car, en premier lieu, c'est le sort de la personne humaine qui compte, c'est l'aspect social du problème qui domine.

Du point de vue social, il faut déplorer le départ de bons agriculteurs, propriétaires de bonnes terres — même si c'est l'exception. Il y a l'envers de la médaille, c'est-à-dire les terres qui méritaient d'être mieux cultivées et qui le sont depuis qu'elles ont changé de mains. Il faut en effet noter que toutes les terres délaissées ne restent pas abandonnées. Il y a une tendance bien nette vers l'agrandissement des fermes restantes, par voie d'acquisition.

Il y a 40 ans, chaque agriculteur nourrissait 8 personnes; aujourd'hui il en nourrit 25; en l'an 2,000, prévoit-on, il en nourrira 100. Combien de fermes restera-t-il en l'an 2,000?

Les comités

LE TRAVAIL EN COMITÉ: ESPRIT ET MÉTHODES

par Claude RYAN, secrétaire national de l'Action catholique canadienne et ex-président de l'Institut canadien d'éducation des adultes

Leçon :
(23)

SIMPLE REUNION HEBDOMADAIRE?

Je rencontrais l'autre jour un ami qui fait partie depuis quelques mois d'un important comité. "Tes amis envient ton sort. Cette fonction te donne beaucoup d'importance. Et après tout, d'après ce que les journaux rapportent, vous n'êtes astreints qu'à une réunion par semaine."

"Les journaux, dans ce cas-ci, me répondit-il, ne vous rapportent que la surface des choses. C'est vrai: le comité au complet ne se réunit en séance publique qu'une fois par semaine; mais en plus des réunions officielles, il y a les caucus et les réunions de sous-comités; ces rencontres nécessitent au moins une couple de réunions additionnelles par semaine."

En fait partout où il y a de la vie, cette dernière tend à se communiquer, à se répandre, à se multiplier. On vous invite à faire partie d'un comité en vous promettant que vous ne devrez assister qu'à une réunion par mois ou par semaine. Et cela finit avec un enchaînement de plus en plus complexe de réunions, de sous-comités, de commissions de toute sorte.

Nous voudrions dire quelques mots au sujet des caucus et des sous-comités.

Les caucus

Le caucus est une technique souvent employée par les comités officiels qui ont à siéger régulièrement en séance publique. Avant de se retrouver en séance publique, les membres aiment fréquemment se rencontrer officieusement, dans une réunion de caractère privé. Ils profitent du caractère intime de cette rencontre officieuse, appelée caucus, pour examiner en toute liberté les aspects difficiles ou délicats d'une question embarrassante, pour dresser leur plan de travail en vue de la réunion publique, pour confronter privément leurs opinions avant de les formuler en public.

Cette technique du caucus, en plus des avantages qui viennent d'être mentionnés, comporte de sérieux dangers. Voici les deux principaux:

1. Là où les membres d'un comité sont divisés en deux ou plusieurs groupes opposés, le caucus est souvent réservé aux seuls membres de l'un des clans en présence. Lorsque ce clan est le groupe majoritaire, il y a danger que le caucus ne domine et n'étouffe le travail du comité proprement dit.

2. Là où la technique du caucus est poussée trop loin, il y a danger que tous les problèmes ne se discutent et ne se règlent en caucus et qu'ainsi la partie publique du travail du comité ne devienne une répétition ou une mascarade. Dans un bon nombre de comités de carac-

tere public, le culte du caucus équivaut souvent à l'extinction du caractère public et partant de l'esprit démocratique.

Afin d'éviter ces écarts, voici quelques conseils que suggère l'expérience:

1. Le caucus doit être employé avec modération et prudence et son travail doit toujours demeurer subordonné au travail public du comité.

2. Le caucus devrait toujours être ouvert à tous les membres du comité, sans exception.

3. Les conclusions du caucus devraient toujours être sujettes à discussion et à ratification en séance publique.

4. Les membres ne devraient jamais consentir, en caucus, à des marchandages et à des combines qu'ils rougiraient de confesser en séance publique.

Le caucus est, en somme, une forme de sous-comité. C'est le comité plénier se réunissant officieusement, dans un cadre plus détendu, pour la considération préalable de certaines questions devant être débattues en public. C'est une forme de travail à la fois utile et dangereuse.

Les sous-comités

Il arrive souvent qu'un comité soit incapable d'accomplir seul tout le travail qu'on lui a confié. La technique la plus fréquemment employée pour remédier à ce problème consiste à créer un ou plusieurs sous-comités rattachés directement au comité principal.

Le sous-comité est un organisme subordonné, mis sur pied par un comité en vue de soulager ce dernier d'une partie de sa tâche. Le sous-comité existe donc sous l'autorité immédiate du comité qui le met sur pied et il tire sa raison d'être et ses buts de ceux du comité lui-même.

Le sous-comité peut comprendre des membres faisant également partie du comité principal: là où la tâche du sous-comité se rattache de manière directe et permanente, de façon organique et immédiate, aux objectifs mêmes du comité principal, il est normal que le sous-comité comprenne, du moins comme officiers et membres principaux, des personnes faisant partie du comité principal. Ainsi par exemple on voit mal un sous-comité des finances, du programme de travail ou des membres comprenant une majorité de membres choisis en dehors du comité principal.

Là où la tâche du sous-comité est reliée de manière plus contingente aux objectifs permanents du comité principal, il n'y a pas d'objection à ce que la majorité des membres du

sous-comité soient choisis ailleurs que parmi les membres du comité principal.

Bon nombre de comités sont débordés de besogne. A cause de cela, ils doivent accomplir leur travail de manière superficielle et incomplète. Ils doivent aussi laisser de côté un bon nombre de questions pressantes et importantes. Allant au plus pressé, ils deviennent peu à peu prisonnier d'une certaine routine qu'au début ils déplorent mais à laquelle ils s'attachent peu à peu. Pendant qu'au sein de ces comités surchargés, deux ou trois membres sont écrasés de besogne, les autres membres sont réduits le plus souvent à un rôle passif et insignifiant.

Ces comités auraient avantage à recourir à la technique des sous-comités. Voici quelques règles susceptibles de les éclairer à cet égard:

1. Un sous-comité doit toujours répondre à un besoin précis et nettement délimité. Un sous-comité muni de responsabilités trop larges risquerait de doubler le travail du comité principal.

2. Un sous-comité doit toujours fonctionner en étroite relation avec le comité principal, lui faire rapport régulièrement de son travail et ne rien entreprendre de neuf sans l'autorisation explicite du comité principal.

3. Les officiers principaux des sous-comités, en particulier le président et le secrétaire, doivent habituellement être nommés par le comité principal.

4. Les membres des sous-comités sont habituellement choisis et nommés par le comité principal agissant en consultation avec le président de chacun des sous-comités. En choisissant les membres des sous-comités, il faut tenir compte des critères proposés antérieurement pour la composition générale des comités.

5. Il est important de déterminer dès le départ, de la manière la plus nette possible, les attributions, devoirs et moyens d'action des sous-comités.

6. Chaque sous-comité doit être bien informé de l'orientation générale et de l'esprit du comité principal. Dans les cas de doute, mieux vaut vérifier auprès de l'autorité compétente.

7. Il ne faut pas mettre sur pied plus de sous-comités que n'en peut réellement suivre, alimenter et orienter le comité principal. Certains comités cherchent à épater le public avec une liste impressionnante de comités aux noms ron-

flants; si vous voulez savoir ce que valent ces sous-comités, prenez d'abord la liste des membres du comité principal et demandez-vous ce dont ils sont capables. Vous aurez ensuite de bonnes chances de mesurer la valeur réelle des sous-comités!

8. La durée du mandat confié à un sous-comité doit toujours être fixée de manière précise et ferme. C'est une excellente façon de s'assurer que le sous-comité ne perde pas de vue sa responsabilité à l'endroit du comité principal. Le mandat peut être prolongé au besoin pour une nouvelle période de temps, mais seulement après vérification du travail réalisé pendant la première période.

9. Une fois délimités ses objectifs et son cadre de travail, un sous-comité doit être investi d'une responsabilité réelle. Il doit être bel et bien responsable de la tâche qui lui a été confiée. Au stade de l'exécution du mandat reçu, il doit être libre de toute interférence gênante de la part du comité principal.

10. A moins qu'il ne s'agisse de sous-comités très importants, les officiers majeurs du comité principal devraient faciliter à d'autres de leurs collègues l'exercice de responsabilités réelles au niveau des sous-comités. Par exemple, un membre ordinaire du comité principal peut souvent être un excellent président pour un sous-comité spécialisé; de même, un vice-président plus ou moins actif au niveau du comité principal peut faire un excellent président du sous-comité des finances; une personne à qui l'on songe à confier la charge de secrétaire du comité principal pourrait faire ses premières armes comme secrétaire d'un sous-comité.

Les Anglo-saxons excellent dans l'art d'utiliser au maximum la technique des comités. Dès que surgit, au sein d'un comité, un problème complexe dont l'étude dépasse les possibilités immédiates des membres, ils en confient la responsabilité à un sous-comité. S'agit-il de réaliser à brève échéance une initiative nouvelle, tout de suite ils en confient le soin à un sous-comité. Tous ces organismes s'emboîtent les uns dans les autres avec une harmonie apparente qui suscite l'admiration.

Quant à nous, plus jaloux de notre autorité et de notre prestige, moins habitués peut-être aux tâches d'envergure, nous donnons trop souvent le spectacle de comités qui préfèrent crouler sous le fardeau plutôt que de céder une parcelle de leur autorité, ou d'individus qui s'entêtent à conduire seuls des tâches qui nécessitent de toute évidence un travail d'équipe.

Travail pratique

Vérifier, dans une association dont vous faites partie, si le comité directeur de l'association est assisté dans son travail d'un ou plusieurs sous-comités. Examiner le travail accompli par chaque sous-comité.

Prochain article:

Faut-il faire venir un expert?

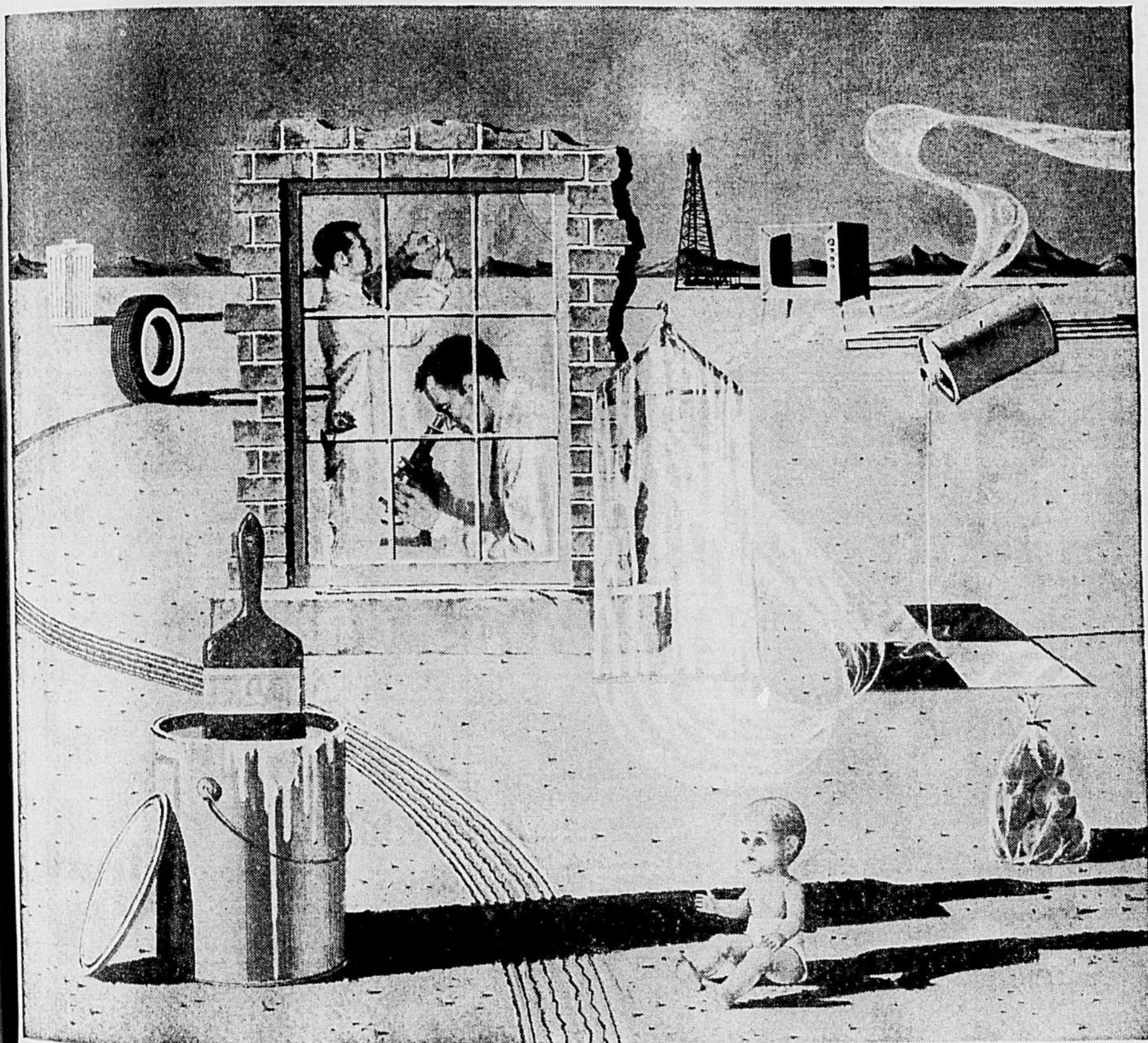
90% des travaux de recherche de toute l'industrie pétrolière au Canada sont faits par l'Imperial Oil

Dans les laboratoires de l'Imperial Oil à Sarnia, Ontario, plus de 200 hommes de science et techniciens s'appliquent à perfectionner les produits pétroliers actuels et à mettre au point des produits nouveaux. Leurs recherches portent sur de nombreux domaines... depuis les gazolines jusqu'aux détergers

ménagers. A Calgary, dans les laboratoires de l'Imperial Oil, 130 autres savants et techniciens cherchent des moyens de découvrir et d'extraire plus de pétrole brut et de gaz naturel. L'Imperial Oil effectue plus de travaux de recherche que toutes les autres entreprises pétrolières canadiennes réunies.

QUI S'Y CONNAÎT EXIGE IMPERIAL

ESSO



Où que vous tourniez les yeux aujourd'hui, vous voyez partout des objets tirés du pétrole. Les produits chimiques dérivés du pétrole sont à l'origine de centaines d'articles qui vont du jouet en plastique au pneu d'automobile. A l'Imperial Oil, les chimistes et les techniciens de la recherche travaillent sans relâche à la mise au point de nouveaux produits chimiques qui faciliteront ou agrémenteront la vie des Canadiens.

Les oeufs polonais n'y sont pour rien

Commentant ces jours derniers la baisse survenue dans le prix des oeufs depuis un certain nombre de semaines, le ministre fédéral de l'Agriculture a déclaré qu'il s'agit là d'une baisse saisonnière et que l'importation d'oeufs polonais au Canada n'y est pour rien. Comme on pourra le constater par les rapports officiels, les oeufs de la catégorie C se vendaient 12 ou 13c. la douzaine la semaine dernière à certains marchés du pays.

Le Ministre aurait formulé ces observations dans une lettre qu'il adressait la semaine dernière à M. W.H.A. Thomas qui, jusqu'à la dissolution récente, représentait le comté Middlesex-ouest (Ontario) au Parlement canadien. Le quotidien de la région, à London, a publié en substance les commentaires ministériels à l'intention de l'ex-député.

Après avoir fait remarquer qu'il s'agit là d'une baisse saisonnière, donc étrangère à la venue d'oeufs polonais, M. Hamilton laisse entendre que le marché des oeufs est appelé à se raffermir sous peu. Il répondait ainsi à un message qui lui serait venu de M. Thomas, formulant certaines plaintes d'aviculteurs de la région à l'effet que l'arrivée d'oeufs de l'étranger contribuait à avilir les prix touchés par les producteurs canadiens.

Besoins spéciaux

Dans sa réponse à M. Thomas, le Ministre explique que seuls les blancs d'oeufs importés sont écoulés sur le marché canadien, ce qui répond, dit-il, à un besoin par suite d'une pénurie d'oeufs convenables pour le décoquillage au pays.

Pour ce qui est des jaunes d'oeufs polonais importés, il sont réexpédiés vers l'Allemagne et l'Italie où ils servent au traitement de nouilles et autres pâtes

alimentaires. Le jaune des oeufs pondus en Pologne se prêterait tout particulièrement à ce genre de traitement à cause de leur teinte rose ou d'une nuance de rouge que n'ont pas les oeufs pondus en Ontario ni ailleurs au Canada.

Doutes exprimés

Il semble douteux, toutefois, que les aviculteurs ontariens admettent, d'une part, qu'il y a manque d'oeufs d'une qualité appropriée au décoquillage au Canada et, d'autre part, qu'il soit absolument nécessaire de recourir aux oeufs polonais pour traiter convenablement les pâtes alimentaires en Italie et en Allemagne.

La lettre de M. Thomas ne serait qu'une première tentative faite auprès du ministre fédéral pour le forcer à prendre position vis-à-vis l'une ou l'autre des deux alternatives suivantes: ou bien l'interruption de l'entrée des oeufs polonais ou bien l'emploi d'oeufs canadiens pour fins de décoquillage, auquel se livre une fabrique spécialisée de Toronto, l'Export Packers and Crakers.

Autre terrain

Une nouvelle publiée précédemment dans "La Terre de Chez Nous", on s'en souvient peut-être, faisait écho aux plaintes portées par un groupement d'aviculteurs

ontariens et, sur la foi d'une nouvelle parue dans un quotidien de Toronto, fournissait les explications identiques à celles du Ministre quant au partage des jaunes et des blancs. La nouvelle formulait aussi les motifs invoqués par le Ministre pour informer ses lecteurs d'une façon aussi précise que possible.

Ce qui semble le plus étrange dans toute cette affaire, c'est qu'il surgisse un problème d'oeufs polonais presque chaque fois que des élections sont dans l'air au Canada. On se rappelle que la dernière fois, c'est au Québec que le drame des oeufs polonais ou communistes avait été exploité à fond.

Il est tout de même consolant que, cette fois, la controverse des oeufs polonais se déroule sur un autre terrain, en Ontario. Et il est heureux, pourrait-on ajouter, qu'elle revête un aspect autre que celui dont le Québec fut témoin il y a quelques années.



"J'ai ben l'impression que not' facteur détesterait pas avoir une autre boîte de ton sucre-à-la-crème. Tu penses-pas?"

T-C-M. Temps...

(Suite de la page 2)

Bien que le gouvernement soit chargé de faire l'inspection des jeunes plants, il n'est pas l'instigateur de telles importations. C'est une initiative prise par les grandes conserveries de l'Ontario.

Semences avancées

Les semences vont bon train dans les trois provinces de l'Ouest canadien, bien qu'on signale un peu partout le besoin de jours plus chauds et ensoleillés. Elles sont en avance sur celles de l'an dernier, continue de rapporter le bulletin hebdomadaire du Pool de la Saskatchewan.

Les semences sont à peu près terminées dans le sud de l'Alberta et terminées à 75% près en Saskatchewan, signale de son côté un relevé du Bureau fédéral de la statistique effectué au milieu de la semaine dernière (23 mai). Progrès plus lents au Manitoba par suite d'un temps humide.

Pluies favorables

Des pluies récentes ont amélioré les perspectives de germination en Alberta et au Manitoba, moins en Saskatchewan cependant. En plusieurs régions, les réserves d'eau du sous-sol demeurent cependant inférieures à la normale. Malgré les pluies

SOUVENIRS DE MON CURE

"Jésus viendra comme ça"

C'est facile, pour une mère de famille... ou une ménagère, qui va, sans cesse, du poêle à la table, de surnaturaliser son travail. Parce que, si son foyer est vraiment chrétien, elle met la table pour Jésus.

J. N.-S. prenait occasion des repas pour rencontrer son monde... se faire reconnaître, et apporter quelques faveurs. Comment voulez-vous qu'il n'aime pas à s'asseoir, encore, à la table des familles vraiment chrétiennes, quand la mère s'est appliquée à la rendre appétissante..., que le père l'a bénite et que les enfants trouvent ça bon?

Quand Jésus décida de quitter définitivement la terre, comme homme visible, il prit occasion d'un repas pour l'annoncer à ses apôtres: — "Comme il mangeait avec eux, (au Cénacle) Il leur enjoignit de ne pas s'éloigner de Jérusalem..." (Actes d. Apôt. I - 1).

Et les deux anges, qui descendent avertir les apôtres de rebaisser les yeux sur la terre et de se mettre au travail, finissent par ces mots: "Ce Jésus viendra, comme ça" (Actes ch. I - II).

Ce n'est pas pour rien, qu'avant de mourir, il a inauguré les repas eucharistiques. C'est à la Table Sainte, d'abord, que les chrétiens Le retrouvent...; qu'Il leur parle dans l'intimité..., qu'Il donne à leur intelligence, la sagesse; et à leur coeur, la force, pour résoudre, sans heurt, les problèmes de famille: — Tension entre père et mère..., entre parents et enfants.

Il les accompagne, ensuite, à la table du foyer, pour que là, personne ne regarde dans la fenêtre; mais que tous se regardent dans les yeux. — "Voilà que je suis à la porte et que je frappe; si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte de son coeur, j'entrerai chez lui, et je souperai avec lui et lui, avec moi." (Apoc. III, - 20).

Au soir de la vie, — quand nous ne pourrions plus nous mettre à table, — Il viendra, — viatique réconfortant, avant l'envolée, — rompre le pain, à notre chevet...; si nous sommes allés souvent à sa Table; et si nous L'avons toujours invité... et bien reçu, à la nôtre.

Penses-tu à ça, MA SOEUR, quand tu te penches sur tes chaudrons; ou que, le visage tout rouge, tu surveilles le fourneau pour qu'il ne brûle pas tes tartes...? Et toi, MON FRERE, qui gagne le pain, avec tout ce que l'on met dessus, qui le bénit et le rompt, es-tu assez perspicace pour entrevoir Jésus assis au milieu de tes enfants...? Es-tu assez père, pour en parler, un peu...? — pour parler de la place qu'Il est allé préparer à chacun, à la Table du Festin, où Il servira, Lui-même...?

Regardons... et nous verrons

On raconte qu'un soldat blessé, couché sur le dos; et voyant s'allumer les étoiles, fit cette réflexion: "Tiens, le ciel! — Je ne l'avais jamais regardé".

Cultivateur, — quand tu énumères, devant ta femme et tes enfants, les avantages qu'il y a de vivre sur la terre, as-tu déjà aligné celui-ci? "Sur la terre, on peut regarder et voir le ciel. L'éclairage artificiel ne nous empêche pas de lever les yeux, jusqu'aux étoiles..., et le mirage ne nous fascine pas."

Mais, il ne faut pas que tu le regardes, seulement, pour les pronostics du lendemain. — C'est là qu'est la place qui l'attend, pour l'éternité...; et que tu n'achèteras pas avec des bills de \$20.00, mais avec des oeuvres.

L'impie Voltaire, assis sur le seuil de sa porte et regardant le ciel, faisait cette réflexion: "Ce doit être bien beau! là-haut; mais je n'irai jamais."

Le chrétien, lui, — en la fête de l'Ascension plus que jamais, — peut espérer..., même être certain d'y aller; si, ici-bas, faisant partie du Royaume de Dieu, il n'est pas un éteignoir, mais un éclaircisseur..., un apôtre.

Jésus pouvait boucler ses malles; Il avait tout le nécessaire pour enfoncer les portes du ciel... et commander de les laisser ouvertes. Désormais, l'espérance fleurirait sur la terre; et l'homme n'oublierait pas de si tôt, les belles paroles échappées, le long de son voyage terrestre: "Viens, bon et fidèle serviteur; parce que tu as été fidèle dans les petites choses, je t'établirai sur de plus grandes." — "Venez, les bénis de mon Père, recevez votre récompense préparée dès le commencement du monde..." — "Je m'en vais vous préparer une place." Le ciel est aussi beau, aujourd'hui qu'hier.

Le père Moïse, conduisant, un jour, ses brebis, plus loin, dans le désert, arriva au mont Horeb. C'est là, qu'au loin, le Seigneur lui apparut dans une flamme ardente. Moïse, tout ravis, s'écria: "J'irai et je verrai cette grande vision!"

Ensemble, mon frère, regardons souvent cette grande vision: — le ciel. Le bon Dieu finira bien par se montrer, un peu; et, Le découvrant toujours davantage, nous n'aurons pas peur de la mort. — Quand elle aura fait son oeuvre; et qu'ayant tout laissé, notre âme sera toute grande ouverte aux réalités célestes, nous répéterons ces trois mots, par lesquels saint Jean clot toute l'Écriture Sainte: "VENI DOMINE JESU!"

Jon Curé

AVIS

Avis aux producteurs de bois tendre et dur de la région de Rimouski-Rivière du Loup

L'Office des Marchés Agricoles a reçu une demande d'établissement d'un plan conjoint devant régir la mise en marché et la vente du bois tendre et dur provenant des boisés, autres que ceux affermés par la Couronne, des cultivateurs et des propriétaires de lots à bois de la région de Rimouski-Rivière du Loup.

Aux fins des présentes, cette région signifie: Pointe-au-Père, St-Marcellin, St-Anaclet, Ste-Blandine, St-Narcisse, Esprit-Saint, Trinité des Monts, St-Guy, St-Médard, St-Mathieu, St-Simon, St-Fabien, Bic, St-Valérien, Sacré-Coeur, Rimouski, Ste-Odile, St-Eugène, Trois-Pistoles, Isle-Verte, Cacouna, St-Paul Lacroix, St-Moderste, St-Epiphanie, Petite Isle Verte, Rivière Trois-Pistoles, St-Jean de Dieu, St-Arsène, St-François Viger, St-Eloi, Ste-Françoise.

Conformément à l'Article 23 de la Loi des Marchés Agricoles, et des règlements faits en vertu de ladite Loi, l'Office des Marchés soumet le projet de plan conjoint aux producteurs et propriétaires de lots à bois de cette région qui ont mis un tel bois sur le marché au cours de l'une ou l'autre des trois dernières années.

Toute personne qui croit avoir droit de voter lors du présent référendum et qui n'a pas encore reçu un bulletin de vote par la poste, est priée de s'adresser, avant le 18 juin 1962, à:

L'Office des Marchés Agricoles du Québec,
170-180 est, rue Dorchester,
MONTREAL, 18.

NOLASQUE APRIL,
Président.

GILLES PREGENT,
Secrétaire et Conseiller juridique.

Producteurs de tomates, exigez :

La garantie de solvabilité ou une cédule de paiements

PORCS : baisse de \$1 à Montréal

Le marché des porcs au pays manifestait une allure irrégulière la semaine dernière — dans l'ensemble, fluctuations de prix allant de 85c. vers le haut à \$1 vers le bas par 100 livres.
Porcs de catégorie A : à Toronto, marché à la baisse — \$26-\$28.85; à Montréal, prix variant de stables à inférieurs de \$1 les 100 livres — \$28-\$28.75. A Winnipeg et Saskatoon, recul de 50c. en fermeture; par contre, avance de 85c. à Calgary et Edmonton.
Hull, \$27.50-\$28; Princeville et Québec, \$28.

VEAUX : prix à peu près inchangés

Offre peu considérable aux divers marchés des veaux la semaine dernière et peu de changement dans les prix. A Toronto, \$29-\$36 pour les "bons" et "de choix". Montréal stable à \$26-\$29; de même Winnipeg à \$32-\$35.

AGNEAUX : marché plutôt stable

Arrivages peu considérables de moutons et agneaux aux marchés canadiens la semaine dernière. A Toronto, les "bons" se vendaient \$24-\$25 et la plupart des agneaux de printemps, à \$30. A Winnipeg, quelques agneaux de printemps à \$21; à Calgary, \$18.50-\$20 pour les sujets de poids voulu. Nombre de moutons importés des Etats-Unis pour abattage immédiat durant la semaine : 2,512 têtes.

BOVINS : ton ferme avec gains isolés

Diminution marquée des arrivages de bovins attribuable à une semaine écourtée — 23,700 têtes ou 5,600 de moins que durant la semaine antérieure. Qualité : près de 55% classés "de choix" ou "bons".
Dans l'ensemble, bonne demande pour toutes les classes et catégories; prix fermes ou légèrement raffermiss. Gains occasionnels de 50c. les 100 livres chez les bouvillons, génisses et vaches. Taureaux, prix inchangés.
Bovins d'engrais ou d'emboûche: très bonne demande accompagnée de hausses de 50 à 75c. les 100 livres.
Total des exportations aux Etats-Unis durant la semaine : 2,028 têtes.

OEUFS : prix allant de 10 à 35¢

Ton plutôt stable du marché aux oeufs la semaine dernière au pays. Quelques exceptions à certains marchés de l'Est et en Colombie qui accusaient une baisse de 2 cents la douzaine au maximum pour les catégories supérieures; de même quelques révisions à l'égard des catégories inférieures.

Prix au producteur sur place des A gros, comptant : à Toronto, 31c. en fermeture ou baisse de 1c. par rapport à la semaine précédente; à Montréal, 35c. ou 1c. de moins que le maximum de 36c. une semaine auparavant. En Ontario, demande locale peu active. A Montréal, demande stable, offres abondantes.

Les marchés de Terre-Neuve et de Vancouver mis à part, les prix consignés au rapport officiel accusaient un écart de 25c. à travers le pays — 35c. pour A gros à Montréal et 10c. la douzaine pour les oeufs de la catégorie C, à Swift Current, Sask.

OEUFS NON TRIÉS : prix inchangés

La plupart des marchés pour les oeufs offerts non classés montraient peu de changement de prix au producteur, comme on peut en juger par les marchés-échantillons qui suivent.

OTTAWA: A gros, 30-31c.; A moyens, 24-25c.; A petits, 19-20c.; B, 22c.; C, 17-18c.

TROIS-RIVIERES, même ordre des catégories: 29c.; 23c.; 18c.; 18c.

QUEBEC: 27-28c.; 22-23c.; 17-18c.; 20-21c.; 15-16c.
MONCTON (N.-B.): 26c.; 21c.; 18c.; 20c.; 15c.

AUX DETAILLANTS : des prix doublés

Bien que les oeufs de la catégorie C ne soient pas tellement recherchés quand les premières catégories se vendent bon marché, comme c'est le cas présentement, on constate un phénomène assez étrange. En examinant le rapport officiel, les grossistes vendaient les oeufs C aux détaillants le double du prix qu'ils venaient de payer au producteur, et parfois plus du double.

Voici à ce sujet quelques chiffres indicateurs, les prix du grossiste au détaillant n'étant rapportés que pour certains endroits dispersés. A Halifax (N.-E.), prix au producteur pour les C: 12c. la douzaine; prix au détaillant touché par le grossiste: 24c. A Saskatoon, prix versé par le grossiste au producteur: 12-13c.; prix du grossiste au détaillant: 24-27c. A Regina: 12c. au producteur; prix du grossiste au détaillant: 30c.

VOLAILLE: quelques gains isolés

Ton plutôt stable de la viande de volaille sur la plupart des marchés canadiens la semaine dernière. Quelques exceptions à signaler.

VOLAILLE VIVANTE: gains de 2 à 3½c. la livre des poulets de grill à Winnipeg; d'une fraction de cent à Regina. Avance également d'une fraction de cent à Montréal des poulets de grill ainsi que des poulets de poids léger et moyen. Baisse de 1c. ces dindons à griller à London, Ont.

VOLAILLE ABATTUE: Les poulets de poids moyen et lourd se sont vendus 1c. plus cher à Montréal. Prix raffermiss à Regina pour les poules de tous poids.

Poulets à griller et à frire, vivants, No 1: 17c. à Toronto et London; 19-19½c. à Montréal. Dans l'Ouest, prix variant de 21 à 23c.

(Suite à la page 28)

- Depuis plusieurs années, les représentants des producteurs de tomates du Québec ont poursuivi leurs efforts en vue de protéger les producteurs contre la perte totale ou partielle des fruits de leur travail à la suite de mauvaises affaires ou de faillites d'acheteurs, comme la chose s'est produite trop souvent dans le passé.

Ce travail s'est accompli par étapes. D'année en année, des progrès ont été enregistrés. Même si le système n'est pas encore rendu parfait, il nous semble que les mesures de sécurité obtenues pour la production de l'année 1962 sont satisfaisantes. Nous en faisons connaître ci-dessous l'essentiel en priant les producteurs d'en prendre connaissance et de s'assurer qu'on respecte les exigences établies.

Garantie de solvabilité

Voici tout d'abord les principaux extraits d'une ordonnance en date du 15 mai 1962, de l'Office des Marchés Agricoles du Québec, relative à la garantie de responsabilité ou preuve de solvabilité financière exigée de tout acheteur de tomates pour fin de conserve, régi par le plan conjoint de mise en marché, qui veut se prévaloir de cette possibilité:

"1.— Tout acheteur de tomates pour fin de conserverie lié par le plan conjoint des producteurs de tomates du Québec, qui ne désire payer ses producteurs-fournisseurs que le 2 novembre 1962, est tenu de fournir à l'Office des Marchés Agricoles du Québec, préalablement à l'obtention de sa licence d'acheteur, une garantie du paiement des sommes qu'il doit ou qu'il pourra devoir à ses producteurs-fournisseurs régis par ledit plan conjoint.

Cette garantie devra être déposée aux bureaux de l'Office des Marchés Agricoles du Québec, 179-180 est, rue Dorchester, Montréal, sans frais, le ou avant le 25 juin 1962."

"7.— Chacun des acheteurs lié par le plan conjoint des producteurs de tomates du Québec devra informer, avant le 15 juin 1962, chacun de ses producteurs sous contrat du mode de paiement et de garantie qu'il a choisi, i.e., s'il déposera une garantie de solvabilité financière à l'Office des Marchés Agricoles le, ou avant le 25 juin prochain, ou s'il adoptera l'autre mode de garantie déterminé dans les conventions intervenues entre l'Office des Producteurs de tomates du Québec et l'Association des Conserveurs du Québec Inc., le 11 mai dernier."

Il faut ajouter que les acheteurs qui optent pour une telle garantie demeurent évidemment soumis à certaines exigences en ce qui a trait au paiement ainsi qu'en fait foi la première partie de l'article 36 de la convention liant les deux parties que nous reproduisons ci-dessous:

"36.- A) La conserverie, qui aura satisfait à toutes les exigences de l'Office des Marchés Agricoles du Québec relatives à

la garantie financière, devra payer à ses producteurs, qui en feront la demande, le ou avant le 1er octobre, un acompte au moins égal à 50% de la valeur des tomates reçues avant le 15 septembre et ce, sans frais pour le producteur.

La conserverie devra payer, le ou avant le 2 novembre, tout le solde impayé des tomates reçues au cours de la récolte. Après cette date, le montant dû s'accroîtra de 1% par mois ou fraction de mois.

Le paiement final devra être adressé au domicile du producteur par chèque payable au pair."

Cédule des versements

Les conserveries qui, pour une raison ou pour une autre, n'optent pas pour la formule de garantie de responsabilité ci-dessus décrite, sont soumises aux clauses suivantes de la convention signée le 11 mai 1962:

"36.- B) La conserverie, qui n'aura pas satisfait à toutes les exigences de l'Office des Marchés Agricoles du Québec relatives à la garantie financière, devra effectuer, à chacun de ses producteurs sous contrat et par chèque payable au pair adressé au domicile de chacun de ceux-ci, les versements suivants:

1) le ou avant le 12 septembre, un versement équivalent à au moins vingt dollars (\$20.00) pour chaque tonne de tomates livrées à la conserverie depuis le début de la récolte jusqu'au 9 septembre inclusivement;

2) le ou avant le 26 septembre, un versement équivalent à au moins vingt dollars (\$20.00) pour chaque tonne de tomates livrées

à la conserverie depuis le 10 septembre jusqu'au 23 septembre inclusivement.

3.) La conserverie devra payer, le ou avant le 2 novembre, tout le solde impayé des tomates reçues au cours de la saison et ce, par chèque payable au pair adressé au domicile de chaque producteur.

Après cette date, le montant dû s'accroîtra de 1% par mois ou fraction de mois.

C) Chaque conserverie devra informer chacun de ses producteurs sous contrat du mode de paiement qu'elle aura choisi, c'est-à-dire si elle se conformera à l'article (36A) ou à l'article (36B) des présentes, et ce, avant ou à la date limite qui sera déterminée par l'Office des Marchés Agricoles du Québec. Cette information sera transmise aux producteurs par lettre personnelle adressée à leur domicile ou par une inscription à cet effet dans le contrat individuel. Copie de cette lettre ou de la formule de contrat individuel sera adressée à l'Office des Marchés Agricoles du Québec ainsi qu'à l'Office des Producteurs avant ou à la date limite déterminée par l'Office des Marchés Agricoles du Québec."

Comme on peut donc le constater, les producteurs de tomates bénéficient maintenant de mesures de protection qui devraient éliminer à peu près complètement des situations désastreuses dont certains ont fait les frais dans le passé. Il leur reste à être vigilants et à s'assurer que les conditions fixées seront remplies, en étant évidemment, les premiers à respecter les exigences basées sur l'expérience et établies en vue de leur propre protection.



pour tirer le modèle 74"
35 "FORCES" SUFFISENT
CULTIROTOR

Largeurs: 46" à 74"
Profondeurs: 1" à 10"

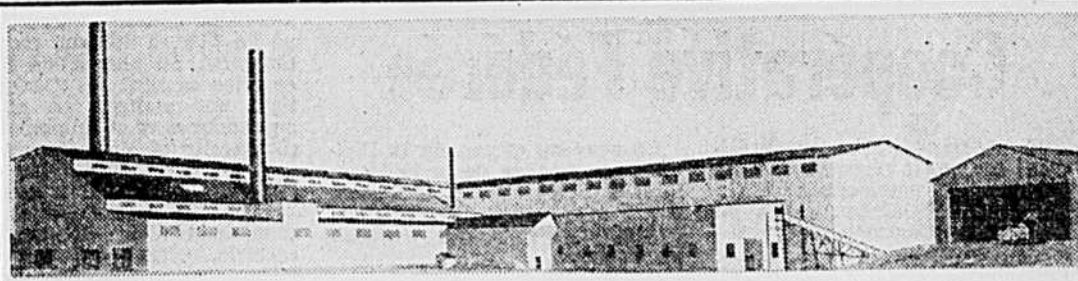
- labours de printemps
- préparation des semailles
- déchaumage
- culture maraîchère
- destruction du chiendent...

Nom

Adresse

Les meilleures machines pour le Québec
Les meilleures conditions

TRUCK & TRACTOR
975 boul. Ste-Elizabeth
Laprairie — OL. 9-5966



CIMENT QUÉBEC INC.

MANUFACTURIERS DE CIMENT PORTLAND

Un ciment de haute qualité... de plus en plus recherché...

TEL. 285 ST-BASILE DE PORTNEUF, P.Q.



Un porcelet sur 4 au pays n'atteint pas l'âge du sevrage

Nous avons peut-être entendu répéter si souvent cette donnée statistique que nous n'y faisons même plus attention. Nous n'y faisons même plus attention en dépit du fait qu'une truie consomme environ 100 livres d'aliment en regard de chaque porcelet qu'elle met bas, vivant ou mort; et pour chaque jour de la période d'allaitement, la dépense portée au compte de chaque porcelet augmente de 1½ livre à 2 livres. Cela veut dire que nous gaspillons environ 3 minots d'orge chaque fois que meurt un porc âgé d'un mois. Pour un troupeau de 10 truies et chez lequel le taux de mortalité des porcelets est à peu près dans la moyenne, le gaspillage d'aliment se chiffre entre 75 et 80 boisseaux.

Mon père, au temps où il élevait des porcs à Pelly, Saskatchewan, se sentait un peu coupable lorsqu'il songeait aux pertes encourues qu'il attribuait infailliblement à la température ou à la déveine. Par suite de la mortalité des porcs non sevrés et des dégâts causés par les rats (à ce moment, on avait l'habitude d'enfermer les chasses dans la porcherie au lieu d'utiliser du "warfarin"), les revenus étaient bien minces lors de la vente des porcs à l'automne. J'aurais souhaité que nous eussions tenu des dossiers sur les causes de mortalité des porcelets. Alors peut-être, aurions-nous apporté une amélioration systématique à la gestion du troupeau.

R. H. Wilcox a tenu des registres. Déjà en 1933, cet homme de science doué d'un esprit entreprenant accompli un travail considérable sur les causes de mortalité des porcelets. Il étudia dans l'Etat de l'Illinois les dossiers des portées de 1.760 truies. Voici les résultats de son enquête: un pourcentage aussi élevé que 44% de tous les porcelets moururent, avant le sevrage, écrasés par la truie; 18% furent mort-nés ou furent trop faibles pour survivre; 8% périrent à cause de refroidissement; 5% périrent de sous-alimentation et 4% furent dévorés par la truie; 2% moururent à la suite de diarrhée et de maladies (la maladie, cela va de soi, en affaiblissant les porcelets, est responsable d'une bonne partie des mortalités causées par l'écrasement); et le reste, ou 18% des mortalités, furent attribuées à diverses causes, connues ou inconnues.

Le Professeur J. G. Norrish, spécialiste en industrie porcine au Collège d'agriculture de l'Ontario, en commentant cette expérience, fait remarquer que les causes elles-mêmes des mortalités font immédiatement penser aux moyens préventifs. Dans le plus grand nombre de cas, la mortalité est attribuable à une régie déficiente du troupeau. Quelques-unes des idées anciennes et nouvelles exposées par le Professeur Norrish vous aideront tout probablement à sevrer des portées plus nombreuses et à faire face plus facilement au coût élevé de l'alimentation.

Bâtiments et équipement

• La température est un facteur important. La température idéale d'une por-

cherie - maternité doit varier entre 65 et 65 degrés F. Si la température est inférieure à 55 degrés F, suspendez une lampe infra rouge de 250 watts à environ 2 pieds au-dessus de la paille dans l'élevage construite dans la cage de mise bas ou dans un coin de l'enclos.

• Les enclos de mise bas doivent avoir une superficie minimum de 6 pieds sur 8 dans le cas des jeunes truies et de 8 pieds sur 8 dans le cas des truies adultes. Les cages de mise bas doivent mesurer 20 pouces de largeur dans le cas des jeunes truies et 24 pouces dans le cas des truies adultes, et 6 pieds de longueur dans le premier cas et 7 pieds dans le deuxième. L'espace entre la dernière planche et le plancher doit mesurer au moins la moitié de la largeur de la cage. On doit ménager un espace libre d'au moins 18 pouces de chaque côté de la loge ou de la cage à l'usage des porcelets âgés de moins de deux semaines.

• Placez les rampes de protection dans les enclos de la porcherie-maternité centrale à 8 pouces au-dessus du sommet de la litière et à 8 pouces du mur. Entourez complètement l'enclos d'une rampe protectrice.

• Etant donné que le lait contient au moins 80% d'eau, une truie nourricière a besoin chaque jour d'un minimum de 3 gallons d'eau. On doit placer pour le moins un abreuvoir automatique mesurant au minimum 6 pouces de diamètre pour chaque groupe de 4 truies adultes ou jeunes truies et leurs portées. Si l'on abreuve les animaux manuellement, on doit prévoir pour chaque truie adulte ou jeune truie et sa portée, un espace de 2 pieds ou plus pour les auges; durant les périodes chaudes de l'été, on pourrait avoir besoin de plus d'espace. Placez, une semaine après la mise bas, de petits abreuvoirs dans l'aire d'alimentation à la débouche.

• La portée, à l'âge d'une semaine, doit avoir accès à des auges à porcelet. On doit mettre à la disposition de chaque 5 porcelets, un espace d'un pied en auge à porcelet. Le bord de l'auge ne doit pas être éloigné de plus de 4 pouces de distance du sol. Un auge servira à alimenter au maximum 40 porcelets. Placez l'auge à l'endroit généralement occupé par la truie, et de préférence, par temps froid, sous une lampe infra rouge.

• Si la truie s'alimente à la trémie, ménagez au minimum un pied d'auge par truie ou un trou de grandeur appropriée.

Si l'on remplit les auges à la main, laissez un pied et demi d'espace par truie.

Elevage

• Le nombre de porcelets sevrés est principalement relié à la capacité maternelle de la truie, à la grosseur de la portée et au poids des porcelets à la naissance. Si vous choisissez vos jeunes truies parmi les porcs de marché, séparez-les du reste du troupeau lorsqu'elles ont atteint un poids de 175 à 200 livres. Elles devraient avoir au moins 12 "tétines" bien développées. Donnez-leur une alimentation égale en poids aux 2/3 de celle servie aux porcs de marché. On vise à obtenir une croissance rapide et non pas un excès de graisse. Si elles parviennent tôt à la maturité sexuelle, les jeunes truies seront en chaleur plus souvent avant l'accouplement, ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre d'œufs au moment de l'ovulation (les jeunes truies ont une ovulation de 13 à 15 œufs; les truies adultes de 15 à 18 œufs). Les jeunes truies ne pourront être accouplées que si elles sont âgées d'au moins 8 mois et que si elles pèsent environ 250 livres.

• La truie et le verrat propagent plusieurs maladies aux porcelets. Certaines de ces maladies ont une influence directe sur la grosseur de la portée et sur la vigueur du porcelet au moment de la naissance. Prenez les moyens voulus pour dépister les maladies suivantes, à savoir: la rhinite, le virus de la pneumonie, la brucellose, la leptospirose, l'érysipèle et les infections de l'intestin. Débarrassez les animaux de parasites tels que les vers (ascarides), les puces et la gale. Si vous achetez des sujets d'élevage, essayez de vous procurer des verrats et des jeunes truies immunisés contre la leptospirose et l'érysipèle. Faut-il mieux, on peut recourir à des examens de sang en vue de dépister la brucellose et la leptospirose, mais ils ne permettront pas de repérer les porteurs de germes. Achetez les sujets d'élevage au moins 30 jours avant l'accouplement et isolez-les du reste du troupeau pendant 3 semaines de façon à vous permettre d'observer leur comportement.

• Donnez une alimentation abondante à compter de deux semaines avant l'accouplement. Augmentez la quantité de moulée à raison d'une livre par jour. Les truies devraient être en chaleur trois ou quatre jours après le début de la période de conditionnement, mais l'accouplement devra se faire au moment de la seconde

chaleur si les pores ont été sevrés à l'âge de 5 semaines ou avant.

• Si l'on anène le verrat à la truie, on obtiendra généralement le plus grand nombre d'œufs fécondés en recourant à deux services. Les services devront être espacés de 24 heures étant donné que le sperme du verrat s'altère à la chaleur du corps environ 24 heures après l'accouplement. Les jeunes truies devront être accouplées le premier jour et les truies adultes le second jour de chaleur, parce que les périodes de chaleur d'une truie adulte sont plus longues et l'ovulation dure plus longtemps. Dans le cas d'un seul accouplement, le second jour de chaleur est le moment le plus propice et pour les jeunes truies et pour les truies adultes; vous obtiendrez de plus petites portées si vous faites l'accouplement trop tôt ou trop tard durant la période de chaleur.

• Utilisez une cage de saillie lorsque vous accouplez des jeunes truies à des verrats adultes ou des truies adultes à des jeunes verrats.

Gestation

• Les hommes de science s'accordent à dire qu'il y a trois fois plus de mortalité au stade embryonnaire qu'après la mise bas. Les données qu'ils ont recueillies démontrent qu'une bonne truie produit environ 17 œufs à l'accouplement — 16 sont fécondés — mais elle ne met bas en moyenne que 9.4 porcelets et n'en élève que 7.2. Il s'ensuit que la truie portière doit être l'objet de soins suivis. Les porcelets lourds pesant 3 livres ou plus traversent plus facilement la période d'allaitement. Evitez cependant d'alimenter la truie trop abondamment durant la période de gestation; les truies ont de la difficulté à donner naissance à des porcelets pesant 4 livres et, en l'occurrence, on pourrait avoir besoin d'un vétérinaire. Les truies trop grasses ne conçoivent pas. En outre, elles portent mal leurs petits durant la gestation. Continuez de servir une ration abondante de 16% de protéines jusqu'à deux semaines après l'accouplement. Cette pratique permet d'étendre la période durant laquelle les œufs fécondés se fixent à l'utérus. Par la suite, servez une alimentation restreinte.

• Régularisez l'alimentation deux semaines après l'accouplement de façon que les truies augmentent leur poids de 20 à 30 livres par jour. On doit servir de la moulée aux truies portières à raison de 1½ livre par jour pour chaque 100 livres de poids vif dans le cas des truies adultes. Pour la jeune truie, la quantité à servir sera de 2 livres par jour pour chaque 100 livres de poids vif. Ce qui équivaut à 4½ livres d'aliments par jour pour une truie de 300 livres et à 5 livres par jour pour une jeune truie de 250 livres. Rappelez-vous, toutefois, qu'il ne s'agit là que de méthodes empiriques. Une truie maigre devra être alimentée davantage.

(Suite à la semaine prochaine)

Nominations à la Coopérative Fédérée

M. Adéard Bellemare, président, annonçait récemment deux importantes nominations à la Coopérative Fédérée: celles de M. Arthur Courteau, au poste d'administrateur, et de M. Henri Beaugard, à celui de gérant général.

À la suite d'une réunion du Conseil exécutif tenue le 22 mai, M. Arthur Courteau, administrateur, annonce la nomination de M. R.-G. Foley, au poste de gérant des abattoirs de la Fédérée. À cette même réunion, M. Leo Fillion, secrétaire de la Fédérée, a été chargé de s'occuper de la représentation générale auprès des organismes coopératifs, agricoles et autres.

Le nouveau gérant de la Division des Viandes de la Fédérée, M. R.-G. Foley, est âgé de 54 ans. Il a fait ses études en administration au Sir George Williams University.

M. Foley possède une très vaste expérience dans le domaine des salaisons où il a consacré 17 ans de sa vie. De 1945 à 1950, il était assistant gérant de la Eastern Abattoir. En 1950, il devenait gérant de cette entreprise. En 1959, il est passé, à titre de gérant, au service de la Fédérée par suite de l'acquisition de cette compagnie par la Centrale. Les coopérateurs de la province peuvent se féliciter de son choix.

À la suite de cette même réunion, M. Henri Beaugard annonce d'autres nominations.

M. Aldéi Gagnon devient directeur général des services commerciaux, section Fédérée. Il est né en 1928, à St-Malo, comté de Compton. En plus d'une licence en sciences agricoles (Oka), il détient une maîtrise en sciences économiques et en administration (University of Massachusetts).

Il est entré au service de la Fédérée en 1954. Il a occupé à la Centrale divers postes dont ceux de vendeur en machinerie agricole, gérant des ventes du même service, directeur du Service des pétroles. Il continuera à administrer ce dernier service jusqu'à la nomination d'un remplaçant. M. Gagnon apporte dans ses nouvelles fonctions un esprit dynamique et un sens de l'organisation.

M. Jean Charron est nommé trésorier adjoint. Il est âgé de 45 ans. Il détient une licence en sciences commerciales (Montréal). Il a travaillé à la Fédérée pendant 11 ans, soit de 1940 à 1951.

M. Charron sera assisté dans son travail par M. Gilles Moreau, C.A., à la comptabilité, M. Paul Malouin, au crédit et recouvrement, et M. Henri Daigle, à la pourvoirie et au contrôle des achats. M. Charron est déjà bien au fait de la structure et des besoins du mouvement coopératif agricole.

M. Henri Beaugard, gérant général, annonce également que les services commerciaux sont réorganisés tel que décrit plus bas. Sous la direction de M. Aldéi Gagnon, le Dr Roger Perreault devient directeur du service de Marketing et de Publicité. Ce service sera désormais orienté vers l'analyse des marchés et de ses possibilités.

M. Fernand Falardeau est maintenu dans ses fonctions de directeur du service des Transports et Douanes. La succursale de l'usine à bois sise à Victoriaville devient un service commercial. Ce service est géré par M. Doris Côté. MM. J.-Elphège Lussier, Edouard Duchesne et Paul Blouin continuent à admi-

nistrer respectivement les services des Produits Laitiers, des Fruits et Légumes et des Graisses et Moulées.

M. Victor Lafond est nommé directeur du service de la Meunerie Agricole et M. Henri Lavoie, de celui des Divers (Mécanique Agricole, etc.). M. André de Cheigny gèrera dorénavant un nouveau service, celui de la Chimie Agricole. Quant au titulaire du service des Pétroles, il sera nommé incessamment.

M. Michel Mercier est maintenu dans ses fonctions de chef de Personnel. Il relève directement du gérant général.

Ces nominations font partie d'un programme destiné à rendre de meilleurs services aux coopératives locales et à leurs propriétaires. La réorganisation de l'entreprise a entraîné le départ d'un certain nombre d'employés qui ont rendu des services marqués au mouvement coopératif québécois.

Roger PERREAULT

CE QUE RÉCLAMENT LES BÛCHÉRONS

On a déjà donné dans cette page un court compte-rendu des délibérations du premier congrès des bûcherons qui s'est tenu au début du mois de mai à Ste-Anne-de-Beaupré et avait réuni une couple de centaines de ces ouvriers de la forêt.

On avait souligné à ce moment-là que les bûcherons s'étaient sentis libres de toutes contraintes et avaient profité de l'occasion de revendiquer tous les droits qui leur revenaient en qualité d'êtres humains et d'hommes de métier spécialisés.

Nous avons maintenant en mains le texte officiel des résolutions adoptées à ce premier congrès des forestiers de notre province. Nous nous empressons de les communiquer aux lecteurs.

Reconnaissance du travailleur forestier

Considérant que la province de Québec est une des plus grandes productrices de bois du Canada;

Considérant que les ouvriers forestiers dans d'autres provinces gagnent des salaires plus élevés que ceux du Québec tout en fournissant des efforts moins grands;

Le congrès recommande au gouvernement et à tous les organismes intéressés, de voir à ce que le forestier soit reconnu comme un homme de métier.

Changement de nom

Le congrès demande qu'à l'avenir le mot "bûcheron" soit aboli pour dénommer un travailleur de la forêt et que, dorénavant, on emploie le mot "forestier".

Liberté syndicale

Le congrès demande que la liberté syndicale soit reconnue partout en forêt dans la province de Québec afin que définitivement on reconnaisse le droit d'association aux forestiers.

Commission des relations ouvrières

Le congrès proteste contre les retards apportés aux reconnaissances syndicales une fois que les obligations de la loi ont été remplies, lorsqu'il s'agit d'une demande de certification, et l'on demande que la C.R.O. Commission des relations ouvrières rende sa décision dans un délai maximum de deux (2) mois.

De plus, l'on demande que lorsqu'il se tient une assemblée générale dans un camp de forestiers, seuls les travailleurs aient le droit d'assister à la réunion.

Hausse du salaire moyen

Il est recommandé de hausser le salaire moyen brut étant donné l'immobilisation assez considérable que doivent prévoir les forestiers. Par immobilisation, on entend par exemple l'entretien de la voiture pour voyager, l'entretien de la scie mécanique et parfois l'entretien du cheval.

On recommande donc que le salaire moyen brut d'un forestier soit de \$15 par jour.

Salaire minimum

Les congressistes demandent que les officiers de la Commission du Salaire minimum fassent une enquête à la fin des opérations de chaque année auprès des compagnies forestières et leurs contracteurs; que ces enquêtes deviennent obligatoires.

Le congrès demande que les employés qui travaillent pour de petits contracteurs de bois soient protégés contre des représailles à la suite de plaintes portées à la C.S.M. par eux.

Le congrès demande également que les agriculteurs qui font du travail en forêt deviennent assurables au sens de la loi comme tous les autres travailleurs.

Ordonnance No 39

Que soit établi un prix de 50 cents la corde pour l'éta-

blissement des petits chemins de halage faits par les forestiers en forêt lors de la coupe du bois.

Que les prix régissant la coupe du bois de sciage mesuré au mille pieds, soient rétablis dans l'ordonnance No 39.

L'assurance-chômage

Le congrès demande que les démarches soient entreprises afin que les travailleurs forestiers du Québec travaillant aux Etats-Unis soient assurables au même titre que lorsqu'ils travaillent dans le Québec.

Il est proposé que la loi d'assurance-chômage soit amendée pour qu'il y ait un timbre d'un prix égal pour tout le monde et que soit aboli toutes les exigences quant à la quantité des timbres.

Timbres d'assurance-chômage

Il est suggéré d'établir un règlement afin que les timbres d'assurance-chômage soient attribués en fonction du salaire hebdomadaire moyen pour chacun des travailleurs en forêt et non suivant une contribution fixe de \$1.56 comme il se fait actuellement. Lorsqu'il ne peut y avoir de surveillance par le patron comme cela se passe dans certains camps, on suggère d'apposer les timbres de la façon suivante: 4,000 p.m.p. - 1 semaine de timbres; 6 cordes - 1 semaine de timbres.

Contracteur forestier

Le congrès demande que soit exigé de tout contracteur forestier une preuve de solvabilité financière afin d'éviter les abus de certains contracteurs insolubles qui ne rencontrent pas les paiements faits à leurs salariés sous forme de chèques.



La marche en forêt

Le congrès demande que des démarches soient entreprises par l'U.C.C. afin que le forestier soit payé à la corde, ou à l'heure, ou au mille, pour le temps qu'il marche pour se rendre à son travail. De même, le temps qu'il lui est nécessaire pour revenir au camp après son travail lui soit rémunéré.

Equipement de sécurité

On demande que le forestier ait le droit d'acheter son équipement de sécurité ou bon lui semble en autant que cet équipement soit de même qualité que celui vendu par les compagnies forestières.

Classification des bois

Le congrès déplore le manque de classification dans la coupe de bois. Il est donc suggéré de classer les bois et d'établir les prix suivant la qualité du bois, la topographie du terrain, la densité des peuplements et la distance des coupes.

Congrès forestiers

A l'unanimité, les congressistes demandent qu'un congrès provincial soit organisé à chaque année et que des congrès forestiers régionaux soient aussi tenus dans les régions forestières et que les fédérations soient invitées à envoyer des délégués officiels au congrès provincial.

Lors du congrès des bûcherons tenu au début du mois à Ste-Anne-de-Beaupré, les compagnies Homelite et Canadian Power Saws ont fait cadeau de scies à chaîne distribuées comme pris de présence aux bûcherons. Sur cette photo, de gauche à droite: le représentant de la cie Homelite, M. Gilles Lévesque, remet son cadeau à M. M. Lachance, de Ste-Anne et M. Germain St-Hilaire, représentant de la cie Canadian Power Saws, remet lui aussi une scie à chaîne à l'autre gagnant, M. Germain Nadeau, de St-Luc de Dorchester. Une quinzaine d'autres prix ont également été distribués.

A Mistassini

PLUS DE 500 BUCHERONS A L'ASSEMBLEE DE L'U.C.C.

Plus de 500 bûcherons (forestiers) à l'emploi de la Compagnie St-Lawrence ont assisté à une importante assemblée organisée par l'U.C.C. du Saguenay dans la grande salle du Centre Paroissial de Mistassini. Environ 80% de tous les employés en forêt de la Compagnie St-Lawrence étaient présents à cette réunion. M. Jean-Louis Duchaine, directeur du Service Forestier de l'U.C.C. du Saguenay et Paul-Emile Tremblay, organisateur syndical en forêt pour l'U.C.C., ont dirigé les délibérations; sept bûcherons avaient été délégués parmi l'assistance pour les aider dans leur travail.

Cette assemblée avait pour but de préparer le projet de convention collective de travail qui sera présenté bientôt à la Compagnie.

Reconnaissance syndicale après 18 mois

En effet, les négociations entre l'U.C.C. et la compagnie St-Lawrence débuteront sous peu. Dix-huit mois après que la demande a été faite, la Commission des Relations Ouvrières vient d'accorder une reconnaissance syndicale à l'U.C.C. pour représenter tous les employés en forêt de la Compagnie St-Lawrence, Division de Dolbeau. Cette reconnaissance permet maintenant à l'U.C.C. de négocier une convention collective de travail avec cette compagnie.

C'est avec de longs et de chaleureux applaudissements que les 500 bûcherons ont accueilli la nouvelle que l'U.C.C. venait d'être reconnue pour les représenter dans les négociations de leur convention collective. Tous ont exprimé le vœu que de tels retards ne se reproduisent plus dans la province lorsque des bûcherons demandent une reconnaissance syndicale, et sur-

tout lorsqu'une telle demande est appuyée par une majorité de 80% des employés en forêt d'une compagnie, comme ce fut le cas pour les employés de la Compagnie St-Lawrence. Si cette longue attente a été préjudiciable aux bûcherons concernés, elle a par contre renforcé leur conviction dans le syndicalisme, et dans leur union l'U.C.C.

Plus de péage aux barrières

C'est avec joie aussi que les bûcherons présents à cette assemblée ont appris que grâce aux revendications de l'U.C.C., l'Ordonnance no. 39 défendait maintenant aux compagnies d'exiger des droits de passage aux barrières. Avant que l'Ordonnance no. 39 pour l'année 1962 soit en vigueur, les bûcherons à l'emploi de la Compagnie St-Lawrence payaient un droit de passage à la barrière.

M. Jean-Louis Duchaine résuma tout le travail fait par l'U.C.C. en vue d'améliorer le sort des bûcherons, soit par des nouvelles prises de reconnaissance syndicale, soit par des représentations faites auprès des autorités gouvernementales.

Pour l'union obligatoire

Si on juge également par les applaudissements, il ne fait aucun doute que tous veulent à tout prix l'atelier syndical parfait ou l'union obligatoire. Les 500 bûcherons ont aussi adopté à l'unanimité que le mot "bûcheron" soit remplacé par le mot "forestier" pour désigner le métier de celui qui travaille en forêt. Ils ont fait aussi d'importantes demandes relativement aux salaires, aux taux à forfait, aux heures de travail, aux conditions de travail, aux vacances, et à d'autres clauses du contrat collectif de travail.

Association forestière Québec - Portneuf

Concours de terres à bois et d'érablières



M. Paul St-Pierre, dont la photo apparaît ci-dessus, vient d'être nommé directeur adjoint du service forestier de l'U.C.C., M. Léo-Paul Lévesque.

En vue de promouvoir le bon entretien et l'amélioration des terres à bois et des érablières, un concours est ouvert à tous les propriétaires membres de l'Association Forestière Québec-Portneuf.

Un prix de cinquante dollars sera décerné au vainqueur de chacune des deux sections du concours alors que les deuxième et troisième se verront remettre un certificat.

On peut obtenir les formules d'inscription en s'adressant à: M. ARMAND FAFARD, i.f., Bureau régional, Bureau des Renseignements Forestiers, Hôtel du gouvernement, Québec. M. GEORGES GAGNON, i.f., secrétaire-gérant, Association Forestière Québec-Portneuf, Duchesnay (Portneuf).

Les formules d'application devront être retournées à l'une des deux adresses ci-haut mentionnées, au plus tard le 1er juillet.

Conférence nationale sur la pomme de terre

C'est le 13 août prochain que s'ouvrira la sixième conférence nationale sur la pomme de terre au Collège Macdonald, Ste-Anne-de-Bellevue, sous les auspices du Conseil canadien d'horticulture.

D'une durée de trois jours, la conférence sera sous la présidence du Dr Bruno Landry et sera sous le thème de "la mise en marché."

Le programme de ces trois journées est très chargé et comprend des conférenciers invités qui parleront de : classification, emballage, étiquetage, lavage, entreposage et tous ce qui a trait à la mise en marché des pommes de terre.

Les congressistes auront également l'occasion de participer à plusieurs visites industrielles et entendre des invités d'honneur comme l'hon. A. Courey, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, son sous-ministre, le Dr E. Mercier, le Dr G. Dion, doyen de la faculté d'agriculture du



Mlle Yolande Rouillard, dont la photo apparaît ci-haut, est autorisée pour la vente d'abonnements à "La Terre de chez nous". Au début de juin elle commencera la sollicitation en Abitibi. Nous espérons que vous lui ferez bon accueil et que vous en profiterez pour recevoir le seul hebdomadaire agricole de langue française de l'Amérique.

Collège Macdonald, John E. Reynolds, président du Conseil canadien de l'horticulture et plusieurs autres personnalités de l'industrie horticole.

A l'U.C.C. du Saguenay

Assemblée pour les bûcherons de la Compagnie St-Raymond

Plusieurs travailleurs forestiers à l'emploi de la Compagnie St-Raymond Paper sur la route Chibougamau, viennent de se réunir à St-Jérôme en vue de préparer leur nouvelle convention collective de travail. Nous remarquons la présence de M. Jean-Louis Duchaine, directeur du Service Forestier de la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay et de M. Paul-Emile Tremblay, organisateur syndical pour cette institution.

La convention actuelle se termine le 30 juin 1962 et avait été signée pour deux ans. Une étude détaillée de toute la convention a été faite par les membres présents. Les principales demandes des travailleurs forestiers ont trait aux salaires, aux taux à forfait pour les opérations mécanisées, aux crédits de vacances, et à d'autres clauses de la convention ayant trait aux conditions de travail.

M. Duchaine en terminant résuma tout le travail fait par l'U.C.C. en vue d'améliorer le sort des travailleurs de la forêt, soit par les revendications auprès du Salaire Minimum, soit par des prises de reconnaissance syndicale. "Plus que jamais, dit-il, les travailleurs forestiers devront être solidaires pour obtenir des salaires plus équitables". Il fut question du Congrès provincial des Bûcherons qui s'est tenu récemment à Ste-Anne et qui était le premier congrès du genre dans la province organisé par l'U.C.C. Les bûcherons présents à cette assemblée ont été unanimes à reconnaître que le terme "Bûcheron" devait être remplacé par celui de "Forestier" qui correspond davantage au travail fait en forêt, et à la noblesse de ce métier. Car aujourd'hui comme autrefois, les travailleurs de la forêt exercent un véritable métier qui demande non seulement de l'expérience, mais aussi des qualifications.

Du 19 au 21 juin à Courville

Journées d'étude des organisateurs syndicaux de l'UCC

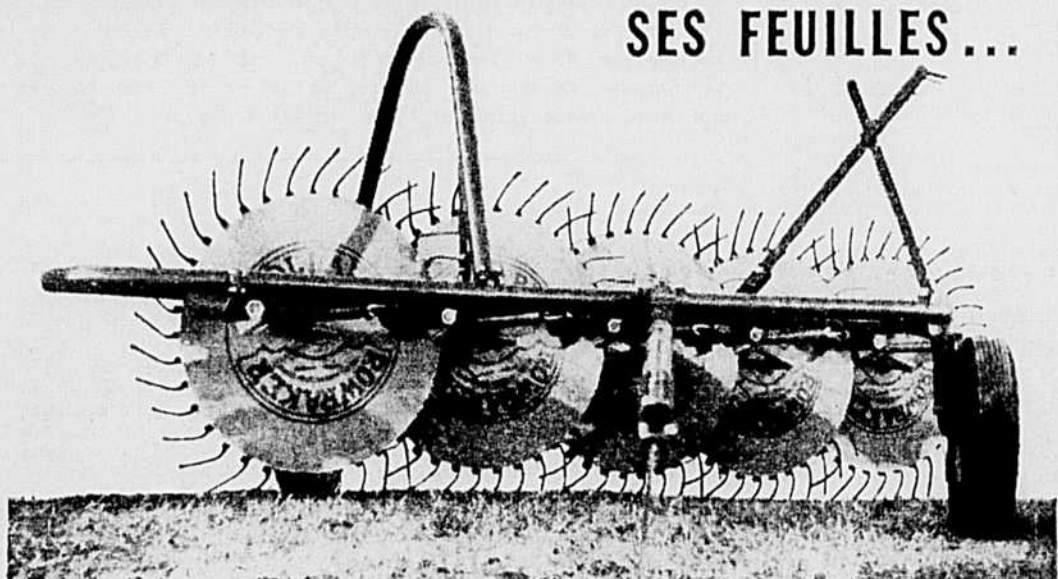
Les 19, 20 et 21 juin 1962, se tiendront les journées d'étude, session du printemps, des organisateurs syndicaux et des chefs de services de l'U.C.C. Cette réunion annuelle aura lieu à la Maison Montmorency, Courville.

Le thème de cette session portera particulièrement sur l'aménagement rural. Les organisateurs auront également l'occasion d'étudier certains problèmes propres à leur travail.

M. Gérard Fortin, sociologue, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, sera l'un des principaux conférenciers invités et parlera de l'aménagement rural, comment découvrir et analyser le milieu.

On publiera le programme complet de ces journées dans un prochain numéro de la T.C.N.

PROTÉGEZ L'ESSENTIEL DE VOTRE FOIN: SES FEUILLES...



AVEC UN RÂTEAU POLLARD!

La valeur nutritive du foin est contenue dans les feuilles... non dans les tiges. Une perte moins élevée du feuillage se traduit par une récolte plus abondante... une alimentation de plus grande valeur nutritive.

Le Râteau POLLARD diminue la perte du feuillage de 50% en comparaison avec les autres râteaux ordinaires.

★ Râtelage propre. ★ Entretien peu élevé : Coussinets à rouleaux et à billes.

★ Attelage facile aux tracteurs à 2 et 3 points.



Un autre excellent instrument aratoire distribué et recommandé par la Fédération, voyez-le à votre coopérative locale ou écrivez à :

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Fédération

Marché Central Métropolitain, 1055 ouest, boul. Crémazie
C.P. 500, Station Youville, Montréal, P.Q.

Au Saguenay

ACCORD CONCLU ENTRE L'U.C.C. ET LES CHANTIERS GAGNON LTEE

Après plusieurs séances de négociations, l'U.C.C. et les Chantiers Gagnon Limitée de Girardville en sont venus à un accord et la première convention collective de travail sera signée d'ici la fin de mai. M. Jacques Dumas, président de la compagnie, M. Paul-Antoine Laflamme, vice-président et M. Bellemare, représentaient la compagnie. L'U.C.C. pour sa part était représentée par M. Henri-Paul Gagnon, directeur de la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay, M. Jean-Louis Duchaine, directeur du Service Forestier de cette institution et M. Paul-Emile Tremblay, organisateur syndical en forêt pour l'U.C.C.

L'accord conclu du premier mai 1962, jusqu'au 30 avril 1963, apporte différentes améliorations aux 250 forestiers couverts par ce nouveau contrat collectif de travail.

Ces améliorations ont trait en particulier aux taux à forfait, aux salaires journaliers et horaires, aux taux de charroyage, au temps supplémentaire, aux jours de congé et à d'autres conditions de travail. Ainsi le taux du journalier a été porté à \$11. par jour ou à \$1.22 de l'heure pour une journée de 9 heures.

Entre autres avantages, les employés des Chantiers Gagnon, n'auront plus de droit de passage à payer à la barrière, conformément d'ailleurs à l'ordonnance No 39 — 1962.

Dans toutes les classifications et les taux à forfait, les négociations ont apporté des avantages dont les bûcherons bénéficieront au cours des opérations de cette année.



M. K. E. FORREST

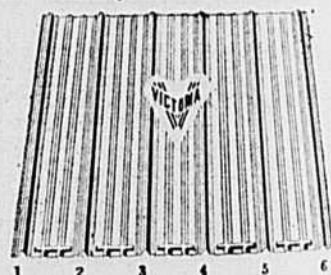
M. K. E. Forrest dont on vient d'annoncer la nomination au poste de gérant des ventes de l'équipement de fermes de la compagnie International Harvester Company of Canada.

TOITURE "VICTORIA" galvanisée ou aluminium

LONGUEURS RÉGULIÈRES pour LIVRAISON IMMÉDIATE:
5, 6, 7, 8, 8½, 9, 10, 11, 12, 12½, 13 et 14 pieds.
Aussi FEUILLES EXTRA LONGUES FABRIQUÉES sur demande.

Seule à posséder une identification permanente.

Les "V" embossés sur chaque feuille garantissent son authenticité et sa bonne qualité.



17% DE PLUS Côtéage supplémentaire - solidité additionnelle - rigidité extra uniforme. Couvre 32 po. posée.
COMPAREZ AVANT D'ACHETER la TOITURE "VICTORIA"
EXIGEZ de votre VENDEUR LOCAL

Fabriquée par: VIC METAL INC

303 est, rue Notre-Dame, Victoriaville, P.Q.

Tel. 752-9753

VICTORIA METALLIC INC.
230, rue Windsor, Montréal 3, Qué.

Tel. 932-5144

TÔLE VICTORIA INC.
80, rue St-André, Québec 2, Qué.

Tel. 623-9256

Demandez nos échantillons et listes de prix illustrées

Les prix de revente du lait

Monsieur le président,
Messieurs les commissaires,

1—A quelques reprises dans le passé, la Fédération des Syndicats de Producteurs de Lait de la province de Québec s'est prononcée en faveur du maintien du système des prix de revente dans l'industrie du lait de consommation. Notre première attitude officielle à ce sujet date d'octobre 1960. Dans un mémoire à l'honorable ministre de l'Agriculture, nous disions les raisons qui motivaient, d'après nous, le maintien des prix de revente. Plus tard, la Fédération reprenait la même attitude devant le Comité d'Etude de la Commercialisation des Produits Laitiers.

2—Au moment de la présentation de notre mémoire d'octobre 1960, le bruit n'était pas encore très grand autour de cette question. Nous avons tout de même cru opportun d'afficher dès cette époque une attitude très nette. Depuis, la question a fait les manchettes. Ici, il faut signaler que les propos tenus par le président de la Commission de l'Industrie Laitière n'ont pas peu contribué à faire rebondir la question. Nous regrettons l'attitude du président de la Commission. En se prononçant personnellement en faveur de l'abolition des prix de revente, le président de la Commission exprimait en sorte une invitation aux adversaires de cette politique à reprendre l'assaut contre les prix de revente. Les événements survenus depuis prouvent que l'invitation a été entendue. De plus, les présentes audiences étant tenues sous les auspices de la Commission de l'Industrie Laitière elle-même, nous croyons que cette situation tend à altérer assez fortement le climat d'objectivité qui devrait imprégner toute étude du genre.

3—Pourtant, malgré cela, nous attachons suffisamment d'importance à cette question pour informer de nouveau les autorités de notre attitude en cette matière.

Le prix de revente n'est qu'un aspect

4—Dans une industrie aussi complexe que l'industrie du lait de consommation, il faut convenir que le prix de revente du produit n'est qu'un aspect du problème global de cette activité économique. Même s'il s'agit d'un aspect important, il serait dommageable à toute industrie que la publicité faite autour des prix de revente tende à masquer l'ensemble de toutes les données des problèmes majeurs qui affectent cette industrie, et cela aussi bien au niveau de la consommation et de la distribution que de la production à la ferme.

5—Le prix de vente d'un produit est un résultat, en définitive. Qu'il soit le résultat du total des prix de revient qui s'additionnent aux diverses étapes du processus industriel ou qu'il soit le résultat de la concurrence sur le marché libre, il est toujours un aboutissement qui, tôt ou tard, même dans un état de concurrence intense, va se situer au niveau ou légèrement au-dessus du prix de revient global du produit. Autrement, on vient de signer l'arrêt de mort de l'industrie concernée. Aussi, dans le cas d'une industrie dont les prix de revente sont établis officiellement depuis un grand nombre d'années qui s'est organisée, développée et orientée en tenant compte de cette politique officielle, nous croyons que la question des prix de revente ne devrait pas être posée d'une façon aussi simpliste que celle-ci, soit "Doit-on abolir ou maintenir les prix de revente du lait de consommation?"

6—Poser le problème de cette façon risque de prendre un point d'arrivée pour un point de départ. D'après nous, le maintien ou l'abolition des prix de revente du lait de consommation devrait plutôt être la conclusion des travaux d'une véritable enquête, non simplement d'un comité d'étude, couvrant tous les aspects de l'industrie. A la lumière des données établies par une enquête complète, on pourrait alors mieux juger si toutes les affirmations faites autour des prix de revente sont fondées ou non.

7—Le seul fait d'invoquer ce qui se passe ailleurs pour justifier telle ou telle modification de la politique en vigueur ne nous paraît pas être une raison suffisante pour tout chambarder. Que l'on étudie les expériences poursuivies ailleurs et les résultats obtenus, nous sommes entièrement d'accord. Mais nous croyons qu'il ne faut pas oublier qu'à la lumière des expériences étrangères au Québec, nous pouvons aussi bien justifier que condamner telle ou telle des politiques de réglementation qui s'appliquent présentement à l'industrie québécoise du lait de consommation.

8—Il nous paraît essentiel de situer toutes ces questions dans le contexte québécois, les expériences tentées à l'extérieur servant tout au plus d'indications pour l'orientation des recherches. C'est en partant de cette opinion et avec la conviction que cette industrie connaît de graves difficultés que la Fédération des Syndicats de Producteurs de Lait, aussi tôt qu'en 1958, demandait au gouvernement de Québec l'institution d'une commission royale d'enquête sur l'industrie du lait de consommation. Cette demande a été de nouveau soumise à l'Etat en 1959 et en 1960. A la fin de cette dernière année, le gouvernement instituait un comité d'étude mais

posée. D'autant plus qu'il existe bien des façons de réduire le prix d'achat du lait. A ce sujet, nous invitons fortement la Commission à étudier la situation qui se produit un jour en Alberta. Elle n'a qu'à parcourir le rapport d'une enquête officielle publié en 1960 par The Alberta Board of Public Utility Commissioner (No 24825. File 0.2. In the matter of "The Public Utilities Board Act" and in the matter of an inquiry pertaining to the production, supply, distribution and sale of milk. 3 août 1960). Si la situation décrite dans ce rapport doit être considérée comme représentant des pratiques commerciales justes et honnêtes, nous y perdons notre latin. (1)

MEMOIRE DE LA FEDERATION DES SYNDICATS DE PRODUCTEURS DE LAIT DE LA PROVINCE DE QUEBEC à la Commission de l'Industrie laitière

tel comité n'avait pas les pouvoirs d'une véritable commission d'enquête. Il n'a donc recueilli que des opinions. Nous persistons à croire qu'une commission d'enquête ayant de véritables pouvoirs pourrait découvrir et établir une foule de choses hors de portée d'un simple comité d'étude.

9—Assez récemment, l'Association des Industriels Laitiers demandait au ministre de l'Industrie et du Commerce de faire une enquête comptable publique sur les opérations financières des laiteries de la province. Pour des motifs différents, les propriétaires d'usines demandent eux aussi une enquête. Notre propre demande d'enquête à laquelle vient s'ajouter celle des propriétaires d'usines sont symptomatiques des problèmes qui existent dans l'industrie et du désir des représentants des différentes sections de cette même industrie d'obtenir le plus de lumière possible. Ainsi, nous éviterions des solutions parcellaires pour résoudre des problèmes fort complexes et peut-être aussi arriverions-nous à abolir ou, en tout cas, à atténuer les accusations de toutes sortes qui sont régulièrement proférées contre l'ensemble ou l'une quelconque des parties intéressées à cette activité industrielle et commerciale qui atteint le rang d'une utilité publique.

Prix de revente et guerre des prix

10—Une raison que l'on invoque souvent en faveur de l'abolition des prix de revente du lait de consommation est que la libre concurrence tendrait à réduire les prix de vente du lait et, par conséquent, à augmenter la consommation per capita de ce produit alimentaire de haute qualité et essentiel.

11—D'abord, jusqu'ici, dans notre province, que s'est-il produit? La Commission de l'Industrie Laitière a fixé et fixe encore les prix de revente du lait pour plusieurs marchés ou régions de la province. Ces prix sont des prix minima. En pratique, depuis quelques années, le lait se vend à peu près partout à un prix supérieur au prix établi par la Commission. Comment expliquer cela? Par la règle économique énoncée au paragraphe 5 du présent mémoire. Tôt ou tard, le prix de vente à la consommation d'un produit doit se situer au niveau ou au-dessus de son prix de revient global. Il peut survenir une période de guerre de prix. A ce moment-là, les prix baisseront et seuls les plus forts triompheront, c'est-à-dire seuls ceux dont les moyens financiers ou les réserves accumulées permettront une guerre d'usure. Après, une fois la guerre finie? Les survivants devront rajuster leur prix de vente, d'un seul coup ou graduellement, afin de retrouver leur prix de revient. Autrement, ils disparaîtront eux aussi.

12—Dans les lignes précédentes, nous supposons que les entreprises de distribution se feront la guerre entre elles aux dépens de leurs propres bénéfices ou de leur propres ressources. Advenant une guerre assez forte et assez longue, ne seraient-elles pas tentées de réduire les prix aux producteurs afin d'être en meilleure posture sur le plan de la concurrence. La question vaut d'être

13—Les guerres de prix, si elles persistent le moins, risquent toujours d'aboutir à la création de monopoles ou de semi-monopoles. Ce résultat est apte à défavoriser le consommateur aussi bien que le producteur. Personne n'y gagnera si ce n'est les entreprises qui auront survécu à la lutte. Notre système actuel n'est probablement pas parfait mais il prévient une telle situation. Tant et aussi longtemps que les écarts de prix consentis aux intermédiaires reflètent un degré d'efficacité convenable des entreprises, le système de fixation des prix de revente ne pénalise pas le consommateur et il assure la protection et la survivance d'une foule d'entreprises qui ajoutent à l'efficacité du service et qui, en fait, malgré qu'il puisse se glisser des accrocs en matière de prix, peuvent se concurrencer assez fortement sur le plan du service à rendre aux clients.

14—Sur le plan de la consommation générale, les prix actuellement fixés par la Commission de l'Industrie Laitière ne sont pas eux-mêmes cause d'une sous-consommation de lait puisque les prix de

(1) Voir aussi à ce sujet le rapport suivant: Small Business Problems in the Dairy Industry. Rapport d'un comité d'enquête du gouvernement américain. House Report No 2231, U.S. Government Printing Office. 1960.

vente réels leur sont généralement supérieurs. Et ces prix officiels demeurent cependant suffisants pour prévenir toute guerre générale des prix. Il semble donc que ces prix officiels jouent un rôle utile sans constituer une injustice envers les consommateurs. Ils assurent une certaine protection minimum à l'industrie elle-même et garantissent la stabilité d'un grand nombre de petites entreprises qui ajoutent à la qualité et à l'expansion du service à la clientèle tout en constituant pour les producteurs primaires des débouchés nombreux et économiquement accessibles.

15—A la lumière de la situation qui existe présentement, nous ne croyons pas que l'abolition des prix de revente se traduise par une baisse générale des prix à la consommation. Et une guerre générale des prix, à supposer qu'elle se déclenche sur un marché donné, se traduira en définitive par une situation de monopole qui risquera toujours de devenir pire que la situation actuelle. Nous croyons plutôt que l'abolition des prix de revente aurait pour conséquence première l'établissement d'un écart de prix entre la livraison à domicile et la vente dans les magasins d'alimentation.

Prix de revente et niveau de consommation

16—D'ailleurs, c'est là l'un des arguments invoqués le plus fréquemment par les tenants de l'abolition des prix de revente. A première vue, on peut être porté à croire que la personne qui achète son lait d'un magasin d'alimentation a droit à une réduction parce qu'en fait elle effectue la livraison au détail elle-même. Et d'après certains, cette réduction des prix aux magasins d'alimentation serait suffisante pour favoriser une plus forte consommation.

17—Essayons de bien situer le problème. Présentement, le coût total de livraison du lait assumé par une laiterie est réparti sur l'ensemble des livraisons de l'établissement. La laiterie ne fait donc aucune distinction entre les livraisons à domicile et les livraisons à l'épicerie. Il s'agit d'un coût global. S'il doit s'établir un écart entre les prix à domicile et les prix au magasin, cet écart ne peut provenir que d'une réduction du coût de livraison au magasin, les autres frais d'embouteillage, de pasteurisation, d'administration, etc., demeurant inchangés. Pourtant le coût global de la livraison pour un établissement qui livre et à domicile et au magasin demeure le même. Ne pouvant plus répartir uniformément sur toutes les pintes de lait sortant de son établissement le coût global de sa livraison, l'établissement devra rechercher par une augmentation des frais de livraison à domicile la perte sur les frais de livraison au magasin qu'il aura nécessairement assumée.

18—Or, le lait est un aliment volumineux de consommation quotidienne. Et qui tient à recevoir son lait à domicile à une heure qui lui convient personnellement? C'est la mère de famille qui achète deux, trois ou quatre pintes de lait par jour, qui tient à en prendre quotidiennement livraison pour ne pas surcharger son réfrigérateur, qui tient à l'avoir à la maison avant que les enfants et le mari se mettent à la table pour déjeuner, qui désire éviter les risques de casse en envoyant les enfants chercher du lait au magasin en aussi grandes quantités, etc. Cette mère de famille constitue le grand marché du lait de consommation.

19—Une enquête effectuée dans une ville du Michigan par le professeur G. G. Quackenbush, de l'Université de cet Etat (Lansing), et dont les résultats ont été publiés en 1959 par cette Université, a révélé que les consommateurs desservis à domicile utilisent 19% plus de lait que les consommateurs qui s'approvisionnent aux magasins. Cette enquête tenait compte du nombre de personnes par famille, de l'âge des membres des familles et du revenu familial. Nous ne connaissons aucune enquête du genre faite dans la province de Québec. Nous croyons, cependant, qu'elle serait encore plus révélatrice par suite d'un nombre moyen plus élevé par famille, surtout dans les centres ou quartiers canadiens-français.

20—On peut alors se poser la question suivante: y a-t-il lieu d'ajouter aux frais de livraison à domicile la surcharge qui proviendrait d'une réduction des frais de livraison au magasin et pénaliser ainsi les personnes qui achètent le plus de lait et qui, probablement, ont le moins les moyens financiers de subir une hausse? Pour un produit d'utilité aussi générale et de grande consommation dans les familles nombreuses, n'est-il pas préférable plutôt de faire porter le coût global de livraison sur l'ensemble de la consommation?

21—A la suite d'une enquête menée dans seize villes du nord-est des Etats-Unis en 1959 par la Eastern Market Research Service Inc., sous la direction du Dr Leland Spencer, de l'Université Cornell, ce dernier déclarait: "Le passage du système de distribution à domicile au système de distribution par les magasins a eu un effet néfaste sur la consommation. Les familles qui s'approvisionnent exclusivement aux magasins consomment moins de lait que celles desservies par les laiteries à domicile." Plus loin: "la différence entre le prix du lait vendu aux magasins et celui livré par la laiterie est la principale raison qui motive le client à s'approvisionner aux magasins..." On peut aussi bien arriver à une telle conclusion en observant simplement ce qui se passe dans nos propres familles.

22—Reposons de nouveau la question: un prix moins élevé au magasin ou à domicile est-il apte à favoriser une plus grande consommation per capita de lait? Telle situation existe dans la région métropolitaine de Toronto depuis quelques années. Que s'est-il passé dans un endroit où les consommateurs paient le lait deux cents de moins la pinte au magasin qu'à domicile? La consommation per capita du lait de consommation dans les principales villes canadiennes est bien connue puisqu'elle est publiée régulièrement par le Bureau Fédéral de la Statistique. Or, d'après ces documents officiels, la consommation per capita de lait à Toronto s'établit comme suit pour la période 1951-1961:

(Suite à la page 12)

LE MEDECIN VETERINAIRE vous parle...

(CHRONIQUE RÉDIGÉE SOUS LES AUSPICES DU COLLÈGE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC)

...de la conservation de notre faune

On n'insistera jamais assez sur l'importance des équilibres biologiques qui, dans la nature, régissent le nombre d'individus au sein des espèces animales ou végétales.

Une espèce ne peut se multiplier au-delà de certaines limites sans qu'aussitôt diverses forces, tant en elle-même que venant de l'extérieur, ne se combinent pour ramener la population à son niveau d'équilibre.

L'exemple le plus connu est celui du lièvre d'Amérique. Tous les dix ans environ, ces animaux connaissent une période d'abondance et de grande fécondité. Leur nombre se voit multiplié dans des proportions énormes. Brusquement, et sans signe prémonitoire apparent, l'on assiste à une diminution extrêmement rapide de la population.

Plusieurs explications ont été suggérées pour éclairer ce phénomène, mais aucune, à elle seule, ne semble pouvoir tout expliquer. L'apparition brutale d'épidémies dans une population aussi dense, ou de maladies non infectieuses transmises génétiquement sont vraisemblablement des facteurs très importants.

En outre, des carnivores, comme le lynx ou le renard, se nourrissant habituellement de lièvres, voient, du fait de cette abon-

dance alimentaire, leur fécondité augmenter dans une proportion comparable. Le nombre des prédateurs tend à contrôler le nombre des proies.

Les cycles, comme on appelle ces grandes variations de nombre dans une population animale, se rencontrent chez plusieurs autres espèces de mammifères comme les mulots et les écureuils. L'importance de ces phénomènes est généralement plus grande dans les pays nordiques que dans les régions plus méridionales où foisonne une plus grande variété d'espèces, tant animales que végétales.

À côté des cycles évoluant sur des périodes couvrant plusieurs années, on rencontre des fluctuations annuelles ou même saisonnières. Ces fluctuations s'observent dans la majorité des espèces animales.

Ces cycles ou ces fluctuations au sein d'une espèce ont une importance extrême, vitale même, pour d'autres espèces. En éliminant tous les lièvres d'un territoire, on en fera également disparaître la grande majorité des carnivores qui dépendent du lièvre pour se nourrir. Cependant, ces carnivores une fois disparus, la multiplication des souris et autres petits mammifères ne connaîtra, au moins pour un certain

temps, aucune limite. Chacun peut prévoir les conséquences désastreuses d'une telle éventualité.

La disparition des individus est assurée par les maladies, les animaux prédateurs et l'incapacité de certains sujets trop jeunes, à faible constitution ou trop vieux à livrer ce que l'on appelle la lutte pour la vie. Le renouvellement des individus est assuré par la reproduction physiologique des sujets dans la fleur de l'âge.

De tout ceci, il est facile de comprendre que l'homme doit faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'il décide, soit par sport, soit pour des raisons théoriques plus ou moins valables, de partir en guerre contre une espèce quelconque de notre faune.

Les moyens techniques modernes nous permettent d'éliminer facilement, même involontairement, une espèce donnée d'un territoire surtout si, par ignorance ou maladresse, nous nous attaquons à une espèce se trouvant justement à un moment de moindre résistance. Les conséquences de la disparition, même locale, d'une espèce sont presque toujours insoupçonnables.

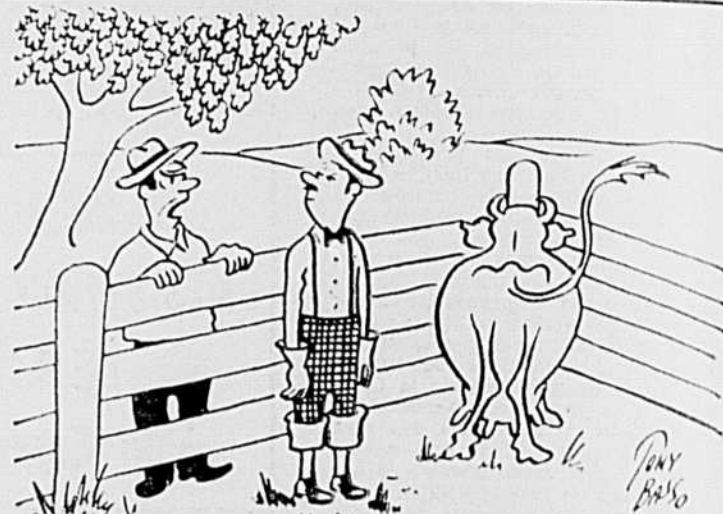
Les lois de la pêche et de la chasse sont précisément faites dans le but de prévenir ces effets désastreux. L'emploi des in-

secticides et autres poisons doit également être soumis à des règles élémentaires de précaution biologique.

En suivant quelques règles de prudence, nous éviterons à la fois des pertes très importantes,

mais facilement évitables à nos cultivateurs et nous pourrions aider à protéger notre faune, par ailleurs déjà tellement menacée par l'industrialisation et l'accroissement de nos zones d'habitations.

Dr Jean Piérard, M.V.



"Mon cher ami, j'veux bien croire qu'en ville vous punissez les enfants quand ils font pipi dans leurs culottes, mais en campagne, c'est pas notre habitude de punir les vaches quand elles donnent pas tout le lait qu'on voudrait!"

Les prix de revente du lait...

(Suite de la page 11)

Consommation per capita de lait de consommation, à Toronto, pour les années 1951-61

Année	Consommation per capita annuelle en pintes
1951	120.9
1952	116.3
1953	114.2
1954	109.1
1955	110.3
1956	110.9
1957	110.3
1958	109.4
1959	107.3
1960	106.4
1961	105.9

23—The Milk Industry Board de l'Ontario discontinua la fixation des prix de vente en 1956. Le tableau ci-dessus indique clairement que cette décision n'a nullement freiné la tendance à la baisse de la consommation du lait de consommation dans cette ville. Cette tendance, déjà accentuée au début de la période indiquée, s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui à part un léger sursaut au milieu de la période.

24—Si le prix de détail du lait demeure sûrement un facteur qui influence le niveau de la consommation, il n'est pas un facteur déterminant exclusif. On l'a vu, par exemple, dans les lignes précédentes. L'écart de prix entre le domicile et le magasin d'alimentation, en déclenchant un mouvement d'achat vers le magasin, risque d'affecter le niveau de consommation malgré un prix moindre au magasin. D'autres causes peuvent aussi entrer en ligne de compte. Pour n'en citer que quelques-unes, mentionnons la concurrence d'autres breuvages, la hausse de la consommation du lait en poudre écrémé instan-

tané, la publicité faite autour des dangers supposés ou réels que présente le gras de lait pour les maladies coronaires, l'évolution des habitudes alimentaires, la présence sur nos grands marchés d'une proportion plus forte qu'auparavant d'immigrants européens dont la consommation traditionnelle de lait de consommation per capita est moindre que la nôtre, etc.

25—En résumé, nous ne croyons pas que la disparition des prix de revente du lait soit apte à augmenter la consommation de ce produit. Et la réduction des prix au magasin d'alimentation qui serait probablement le seul résultat permanent de l'abolition de cette politique bénéficierait surtout aux familles qui consomment le moins de lait.

Désorganisation de l'industrie

26—L'industrie du lait de consommation est une industrie laitière importante, non seulement à cause du caractère du débouché qu'elle offre aux producteurs mais aussi par le nombre d'entreprises qu'elle représente et la main d'oeuvre qu'elle emploie. Avec les années, tous les centres importants de la province de Québec ont été dotés d'une ou plusieurs usines de pasteurisation. La grande majorité de ces usines se classent parmi les petites et moyennes entreprises et sont des entreprises familiales. Elles s'approvisionnent chez les agriculteurs des environs. Ainsi, dans toutes les régions du Québec, nous trouvons des producteurs de lait de consommation qui trouvent à leurs portes un débouché attrayant et stable. Sur le plan économique, le sort de ces producteurs spécialisés et généralement efficaces est lié au succès des entre-

prises qui achètent leur produit. Ajoutons enfin que l'augmentation graduelle de la consommation du lait, en favorisant la multiplication des entreprises de distribution ainsi que le développement des fermes productrices de lait, constitue l'élément le plus rentable de la diversification de nos productions laitières.

27—Nous sommes en face d'une industrie qui a pu se développer et évoluer assez sainement à l'intérieur d'une réglementation générale qui lui accordait un minimum de protection et de stabilité. Et nous ne croyons pas que le régime de la fixation des prix de revente ait contribué de quelque façon que ce soit à surcharger les consommateurs. Si l'on compare le coût d'une once de lait au consommateur avec le prix de vente de la même unité de tous les autres breuvages que les consommateurs achètent en grande quantité, il faut convenir objectivement que le lait de consommation demeure un aliment de haute qualité relativement peu coûteux.

28—Jusqu'à quel point l'abolition des prix de revente risque-t-elle de contribuer à la désorganisation d'un certain nombre de ces petites et moyennes entreprises? Il est difficile de le prédire exactement. Cependant, nous trouvons dans notre propre milieu des entreprises américaines ou leurs filiales qui sont régulièrement citées dans le rapport de l'enquête du gouvernement américain que nous mentionnons en page 8 du présent mémoire. Le jeu de ces entreprises y est fort bien décrit.

29—En page 1 de ce rapport, nous lisons ceci: "Soon after the special subcommittee was organized, complaints of small business concerns to the effect that large concerns engaged in the processing and distribution of dairy products were using unfair pricing practices to eliminate small, competing processors and distributors. It was alleged that included in these practices was that of selling milk and other dairy products in some areas at unreasonably low prices, and subsidizing such sales by much higher prices charged in other areas. Investigations

were made to determine, among other things, whether the higher prices paid by the public in some areas had resulted from the elimination of competition as a result of this practice."

30—La lecture de ce rapport et les conclusions de l'enquête affirment l'existence de situations anarchiques qui n'ont probablement bénéficié qu'aux seules grandes entreprises, les guerres de prix se livrant surtout au niveau des prix de gros. Serions-nous à l'abri de telles situations?

31—En faveur de l'abolition des prix de revente, on invoque souvent la difficulté de contrôler le respect de ces prix. Si les prix de revente sont abolis et que des abus surviennent, on invoque la possibilité de recourir à certaines législations fédérales concernant les pratiques commerciales restrictives et la formation de cartels. Serait-il plus facile de constituer des preuves étanches pour éprouver les législations fédérales? Nous ne le croyons pas. Toutes ces législations sont difficiles à appliquer parfaitement. Et jusqu'ici, malgré sans doute certaines difficultés, notre politique de fixation des prix de revente a donné ce minimum de protection et de stabilité qui, en définitive, a bénéficié à toutes les personnes intéressées à l'industrie, y compris les consommateurs.

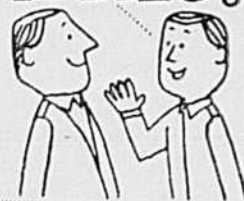
Conclusion

32—Pour toutes ces raisons, la Fédération des Syndicats de Producteurs de Lait croit que l'abolition des prix de revente du lait de consommation ne se justifie pas dans les circonstances actuelles. Elle demeure donc en faveur du maintien des prix de revente. En terminant, la Fédération est heureuse d'informer la Commission de l'Industrie Laitière que la direction générale de l'Union Catholique des Cultivateurs a bien voulu appuyer publiquement la présente attitude de la Fédération.

La Fédération des Syndicats de Producteurs de Lait de la province de Québec

par Louis-Philippe POULIN, secrétaire.

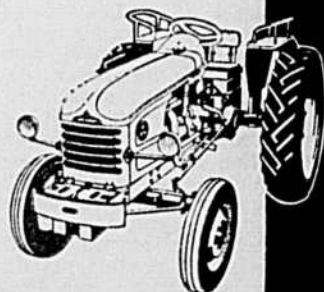
OUI, M'SIEU!



DE LA PUISSANCE A PLEIN WAGON

"Ce jour-là, j'étais à la Coopérative. Elle est située près du chemin de fer. J'ai vu un tracteur de marque connue essayer de tirer un wagon de grains. Il a fait tous les efforts possibles, mais sans résultat: ses roues glissaient. Comme il n'y avait plus rien à faire avec ce tracteur-là, j'ai offert les services de mon RENAULT. Avec mon RENAULT, j'ai rapidement entraîné le wagon à l'endroit voulu. Avec un RENAULT, on a douze vitesses à sa disposition. Avec un d'essence, on fait beaucoup de travail. Et il est si fort!" Avec un peu d'essence, on fait beaucoup de travail. Et il est si fort!"

Gérard Lacroix, Sainte-Marie, Cté Beauve R.R. No 3, P.Q.



TRACTEURS

RENAULT

SERVICE FÉDÉRÉE

au service de la ferme familiale

Section du ministère de
l'Agriculture et de la
Colonisation, Québec

Rédigée en collaboration
Chef de la rédaction : J.-R. PROULX
agronome au service de l'information
et des recherches

Reproduction autorisée en donnant crédit aux auteurs

A QUEL AGE FAIRE VACCINER LES VEAUX ?

A) MARCHÉ DOMESTIQUE : Pour être reconnues comme ayant été faites officiellement, les vaccinations doivent être pratiquées à compter du premier jour du cinquième mois jusqu'au dernier jour du onzième mois.

B) POUR EXPORTATION. Pour que les certificats soient reconnus, les vaccinations doivent être pratiquées en tenant compte des conditions suivantes :

BOVINS DE TYPE LAITIER — Les vaccinations doivent être effectuées à compter du premier jour du cinquième mois jusqu'au dernier jour du huitième mois.

BOVINS DE BOUCHERIE — Les vaccinations doivent être effectuées à compter du premier jour du cinquième mois jusqu'au dernier jour du onzième mois.

Il convient de noter que dans le cas de bovins de race pure, la date exacte de naissance (jour, mois, année) doit être spécifiée. Pour les animaux croisés, le mois et l'année de naissance suffisent.

La lutte contre la brucellose

La vaccination obligatoire et gratuite des veaux est-elle nécessaire ?

À la suite de nombreuses résolutions soumises au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation par les associations d'éleveurs de bovins de race relativement à la vaccination antibrucellose obligatoire et gratuite, on a entrepris une étude approfondie du problème à la lumière des développements qui se sont produits au Québec au cours de ces dernières années.

Il y a environ 15 ans, le problème de la propagation de la Brucellose créait un véritable état d'urgence au Canada. Seule, la province de Québec avait adopté un programme volontaire de surveillance par les épreuves sérologiques et par l'hygiène, auquel est venue se greffer plus tard la vaccination libre des veaux. Les autres provinces, qui ne possédaient aucun programme rationnel de surveillance, se lancèrent dans une politique intensive de vaccination obligatoire et gratuite pour parer le mieux possible à cet état d'urgence. Les deux programmes furent appliqués selon leurs mérites respectifs jusqu'à ce que l'accord fédéral-provincial pour la répression de la Brucellose, au moyen de l'abattage des animaux réagissants, ne soit intervenu. Depuis la mise en vigueur d'un tel programme, 33 des 75 comtés du Québec sont passés sous juridiction fédérale. La population bovine de ces comtés représente environ 50% de celle de la province.

En Ontario, la proportion des troupeaux passés sous juridiction fédérale est encore plus considérable. L'étude de la situation dans cette province a amené les autorités du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec à poser le problème à celles du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, afin de savoir si elles songeaient à continuer l'application du programme de la vaccination obligatoire et gratuite ou à revenir à la vaccination libre. Tous les intéressés se sont déclarés unanimes à affirmer que présentement la vaccination obligatoire n'est plus nécessaire au Canada et qu'elle devrait être placée de nouveau sur une base volontaire.

C'est pourquoi, pendant que d'autres provinces songent à revenir à la vaccination volontaire, le Québec, durant cette période de transition, ne peut raisonnablement pas initier un tel programme de vaccination obligatoire.

Il n'en reste pas moins que la vaccination demeure une aide précieuse dans la lutte contre la Brucellose, si on lui désigne son vrai rôle. Elle devrait être encouragée sur une base volontaire en utilisant tous les moyens de publicité à la disposition des éleveurs.

Pour en arriver à une idée juste de l'efficacité de la vaccination comme complément à l'élimination de la maladie par l'accord fédéral-provincial, il faut d'abord se demander ce que la vaccination peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire. Une fois ces possibilités et ces limitations établies, il sera plus facile d'établir son rôle dans le programme d'élimination de la maladie par l'abattage des animaux réagissants.

Quel est le mode d'action de la vaccination ?

La vaccination peut se comparer aux freins d'une automobile, leur fonction étant de ralentir lorsqu'il se présente un danger. Les freins serviront probablement à éviter une collision, mais il ne faut pas compter uniquement sur les freins pour écarter le danger.

La vaccination agit de la même façon. Dans certaines conditions, des éleveurs ont pu associer la vaccination à la bonne administration pour éliminer petit à petit la Brucellose de leurs troupeaux et même l'en écarter complètement. Cependant, la vaccination à elle seule ne donne qu'une immunité relative. Cette méthode aide seulement à ralentir et à réprimer la propagation de la maladie, mais elle ne l'élimine pas.

Les recherches et les travaux démontrent que la vaccination donne une protection de 35% à 65%, soit du tiers aux deux tiers, selon que le milieu est plus ou moins contaminé.

Malgré l'opinion assez répandue que la vaccination est la clef du problème dans la lutte contre la Brucellose, il y a lieu de faire comprendre aux éleveurs que même si leurs veaux ont été vaccinés et que tous les animaux réagissants ont été éliminés de leurs troupeaux, ils doivent éviter d'introduire des animaux qui peuvent être la cause d'une nouvelle infection. De ce fait, ils auraient intérêt à adopter comme principe que les sujets de remplacement doivent être vaccinés et provenir de troupeaux exempts de Brucellose.

Quel est le degré de protection attribuée à la vaccination ?

1. Elle aide à circonscrire la contamination dans un troupeau si la plupart des animaux de cet effectif sont vaccinés.

2. Elle réduit graduellement le pourcentage d'animaux malades dans un troupeau contaminé à mesure que les animaux plus âgés sont éliminés.

3. Elle contribue à éliminer la brucellose dans un certain nombre de troupeaux où l'infection naturelle est faible et les méthodes d'administration sont bonnes. Plus il y a de veaux vaccinés dans une région, plus il y a d'immunité relative.

Quelles sont les limitations de la vaccination ?

1. Elle ne peut guérir la brucellose.

2. Elle ne peut conférer une immunité totale.

3. Elle ne peut empêcher l'avortement chez tous les animaux infectés.

4. Elle ne peut pas provoquer la maladie chez les bovins.

En résumé, la vaccination seule n'éliminera pas la brucellose. Si l'on applique cette dernière affirmation

à la situation présente du problème de la Brucellose dans le Québec, il n'existe aucun doute que le moyen le plus efficace d'éliminer la brucellose est l'abattage des animaux réagissants, tel que pratiqué d'après l'accord fédéral-provincial. La vaccination n'est qu'un complément à cette méthode d'élimination.

La vaccination dans les zones certifiées est-elle efficace ?

Dans les zones certifiées ou en voie de certification, le facteur prédominant dans l'élimination de la maladie est l'épreuve sérologique suivie de l'abattage. Zone certifiée ne signifie pas que tout réservoir d'infection a été éliminé. Il existe toujours un certain pourcentage d'infection due aux déficiences de l'épreuve sérologique, aux porteurs de microbes de la Brucellose, tels que les vaches elles-mêmes ou d'autres espèces animales. De plus, il faut tenir compte des échanges d'animaux inévitables entre les zones certifiées et celles qui sont en voie de certification ou simplement des régions non encore passées sous juridiction fédérale. La vaccination d'une bonne majorité des veaux dans les zones certifiées aidera à entretenir une résistance relative contre ces facteurs d'infection et à prévenir des explosions plus ou moins graves de la maladie. Ces résultats peuvent être obtenus à l'aide d'une vaccination libre.

La vaccination dans les zones non certifiées est-elle efficace ?

Il est reconnu que le vaccin confère une plus grande immunité si les contacts avec l'infection sont plus fréquents. Or, dans les zones où il n'existe pas de répression par l'abattage des animaux réagissants, l'infection est beaucoup plus répandue que dans les zones certifiées. Il s'ensuit donc que l'importance de la vaccination dans ces zones est beaucoup plus grande et qu'elle devrait être fortement encouragée.

Donc, lorsque l'on considère les avantages et les limitations de la vaccination, il faut admettre qu'à l'heure actuelle la solution clé du problème ne réside pas principalement dans la vaccination, mais dans l'abattage des animaux réagissants. La vaccination n'est qu'une aide complémentaire dans tout programme d'éradication de la maladie.

À la lumière de ces faits, il ne semble pas que la vaccination obligatoire dans tout le Québec soit nécessaire pour ajouter à l'efficacité du programme entrepris par les gouvernements fédéral et provincial. La vaccination volontaire bien comprise et pratiquée par un grand nombre d'éleveurs serait suffisante pour obtenir les résultats que l'on doit attendre de l'efficacité du vaccin.

(Suite à la page 14)

Cinq inventaires de fermes

Par Anthime CHARBONNEAU, agronome de Joliette

Les cultivateurs déclarent souvent qu'ils n'ont jamais d'argent en poche et, de ce fait se considèrent malheureux par rapport à ceux qui retirent des salaires à chaque semaine ou à tous les quinze jours.

Il y a tout de même une partie importante des dépôts d'épargne aux caisses populaires et aux banques qui sont faits par des cultivateurs. Les courtiers en obligations vous diront que leurs meilleurs clients sont les cultivateurs, ce qui rend un autre son de cloche.

Cela n'empêche pas de voir dans les journaux de nombreuses résolutions sollicitant l'aide des gouvernements. Ces demandes sont si fréquentes qu'elles créent une mentalité pessimiste et finissent par décourager les jeunes et même les vieux cultivateurs. C'est tout naturel de parler des bobos et moins de se vanter d'avoir une bonne santé. Il y a tout de même plus de monde en santé que de malades.

Même si des cultivateurs ont raison de se plaindre, il y en a un grand nombre qui font un succès de leur affaire. Le confort des habitations rurales se rapproche beaucoup de celui des villes et dans un grand nombre de cas

lui est supérieur. La maison rurale a certainement plus d'espace que la maison de ville. Et les commodités y sont souvent plus nombreuses qu'à la ville.

La stabilité des revenus est affectée à la campagne par la grêle, la gelée, le froid, la chaleur, la pluie, le vent, les épidémies. Ça n'arrive pas toujours la même année. Et ce n'est pas pire qu'une maladie ou un accident qui empêche un travailleur manuel de gagner un salaire.

La variation dans les prix du marché fait jouer la balance des profits et des pertes. L'absence de comptabilité est responsable de ce que beaucoup de cultivateurs se découragent. Quelques-uns vont jusqu'à dire que l'argent placé sur une terre rapporterait plus s'il était prêté sur obligation. Si la ferme moyenne vaut \$25,000, ce montant placé à 6 pour cent ne rapporterait que \$1,500. Et pourtant une ferme de \$25,000 rapporte plus que cela à son propriétaire.

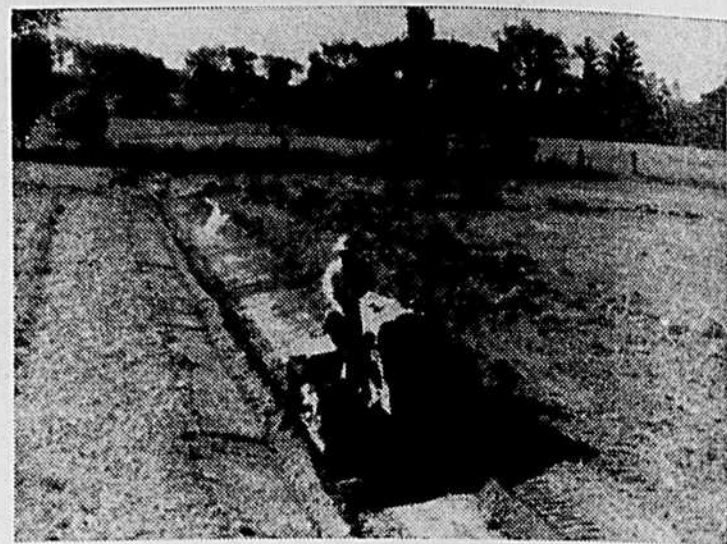
Si nous regardons toute l'affaire sous l'angle éclairé de l'agriculture, on ne peut s'empêcher de voir et de constater qu'il y a de la prospérité chez un grand nombre de cultivateurs. Ça crève les yeux. Et la preuve que c'est

vrai se trouve dans le calcul de valeur marchande de la ferme, de son bétail, de son outillage et de ses récoltes. En somme un inventaire.

Une étude chez cinq cultivateurs moyens démontre que sur une longue période, les profits dépassent \$1,000 par année. Cette étude analyse la situation d'un cultivateur ordinaire qui garde des vaches et des porcs et exploite une érablière. Les autres sont des spécialistes en culture de pommes de terre, en aviculture, en culture maraîchère et en tabac à cigarettes.

Les cultivateurs dont les inventaires sont publiés ci-contre ont demandé de taire leurs noms mais ils ont autorisé l'utilisation de leurs chiffres. Toutes ces formes sont, à mon avis, des fermes moyennes chacune dans son domaine. L'enquête ne mentionne pas le nombre d'enfants qui ont pu travailler et aider. À l'analyse, ce facteur ne s'est pas montré déterminant.

Il n'est pas non plus question des autres avoirs sous formes d'assurance, de maison en ville ou au village, de dépôts aux banques et aux caisses populaires, d'obligations ou de dons faits à l'occasion d'établissement d'un ou plusieurs enfants.



Le tracteur facilite l'égouttement superficiel

Causes du faible rendement des sols

Par Jacques-L. TREMBLAY, agronome

Nous avons vu au cours d'un article précédent que le niveau de fertilité des sols peut descendre en bas de la ligne rouge, si on ne restitue pas les éléments enlevés par les récoltes. Des sols dont le bilan de fertilité se situe dans le rouge entraîneront tôt ou tard un bilan de l'agriculteur également dans le rouge.

Pour juger de l'état de fertilité d'un sol le meilleur juge n'est pas l'agronome, le vendeur d'engrais ou même le cultivateur, mais bien la récolte ou l'animal qui consomme la récolte. À titre d'exemple examinons les rendements moyens obtenus sur les fermes du Québec en 1957, année où les rendements ont été les plus forts depuis 1951.

Ces quelques chiffres permettent de constater que dans bien des cas, il y aurait possibilité de

6—Destruction de la matière organique.

7—Dessèchement de la couverture végétale du sol par un déboisement intempestif.

8—Erosion par l'eau et le vent en certains endroits.

Ce serait trop simple si la conservation de la fertilité du sol se limitait uniquement à un jeu de restitution des éléments enlevés par les récoltes. Le sol est un

Avoine	40 minots à l'acre
Orge	36 minots à l'acre
Grains mélangés	41 minots à l'acre
Luzerne	1.65 tonne à l'acre
Maïs fourrager	9.55 tonnes à l'acre
Vaches	5408 livres de lait

doubler ces rendements. Avant d'atteindre un tel objectif, il faut se demander quelles sont les causes de ces rendements insuffisants. En voici quelques-unes:

1—Egouttement insuffisant qui entraîne des pertes d'engrais, de chaux, une mauvaise structure du sol, une aération insuffisante et en conséquence une activité microbienne nulle ou ralentie.

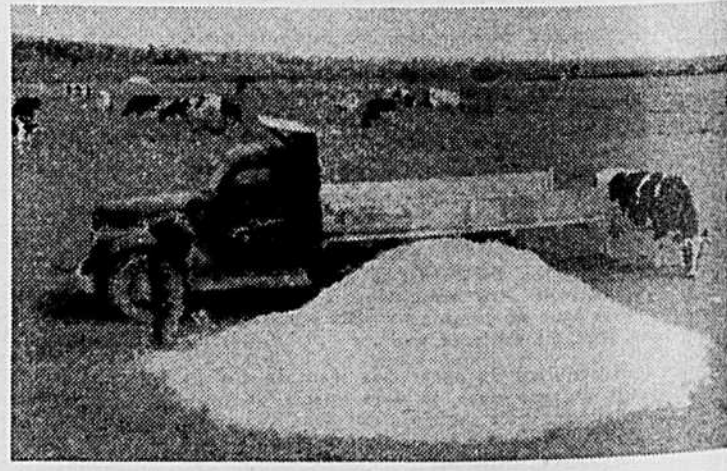
2—Fertilisation inadéquate à la suite d'un défaut de conservation des engrais naturels, d'un emploi restrictif d'engrais chimiques complémentaires (en 1961, la moyenne est de 1.6 tonne d'engrais chimiquement par ferme) et d'une exportation en dehors de la ferme des éléments nutritifs sans les renouveler.

3—Acidité trop élevée dans une forte proportion de nos sols.

4—Façons culturales qui ne tiennent pas assez compte des conditions physiques du sol.

5—Défaut de rotation adéquate.

SECTION DES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION, QUÉBEC.



Une forte proportion des sols du Québec manquent de chaux.

INVENTAIRES au 1er novembre 1961

	Culture mixte 90 arp.	Spécialiste en patates 160 arp.	Spécialiste en aviculture Ponte 6 arp.	Spécialiste en horticulture 80 arp.	Spécialiste en tabac jaune 110 arp.
Valeur marchande de la ferme bâtie	\$11,000	\$20,000	\$15,000	\$12,000	\$20,000
Ameublement de la maison	\$2,000	\$ 3,500	\$ 2,500	\$ 2,000	\$ 2,500
Inventaire du bétail	\$ 4,190	\$ 200	4,200 / \$ 7,500 oiseaux	\$ 175	\$ 200
Inventaire de l'outillage	\$ 3,000	\$15,000	\$ 1,900	\$ 9,000	\$15,000
Inventaire des récoltes	\$ 1,200	15000 / sacs	\$10,900	\$ 3,000	40,000 / \$17,000 livres
Total :	\$21,390	\$49,600	\$26,900	\$26,175	\$54,700
Mise de fonds initiale	\$2,400 / 10,000 /	\$ 8,000	\$5,000 / 3,000 /	\$600 / 3500 /	\$ 4,100
Dette	\$12,400		\$ 8,000		
Augmentation d'actif après avoir vécu	\$ 8,990	\$41,600	\$18,900	\$22,075	\$41,700
	En 8 ans	En 30 ans	En 11 ans	En 22 ans	En 32 ans
Augmentation annuelle moyenne	\$ 1,123 (Sans aide familiale)	\$ 1,386 (Grosse famille)	\$1,718 (Pas d'aide)	\$ 1,000 (Petite famille)	\$1,300 (Sans famille)

Ces exemples expliquent que des cultivateurs ont réussi depuis 8 ans, 11 ans et jusqu'à 30 ans à bâtir et améliorer leur ferme et leurs moyens de production. Ils le doivent surtout au fait qu'ils se sont taillés de l'ouvrage chez eux, alors que d'autres qui réussissent moins bien cherchent souvent du travail en dehors de la ferme.

Ceux qui réussissent servent d'exemples, mais un trop grand nombre de cultivateurs hésitent, faute d'être parfaitement informés ou renseignés. L'évolution en agriculture est toujours lente. Les nouvelles initiatives ne sont pas acceptées d'emblée par tous et en même temps. Le premier cultivateur à réussir dans une affaire nouvelle n'élimine jamais le dou-

te des autres d'un coup sec. La démonstration, la vulgarisation, l'instruction ont fait l'agriculture ce qu'elle est devenue au cours du présent siècle.

Ces chiffres prouvent qu'à travers vents et marées, des cultivateurs, dans plusieurs domaines, ont réussi à s'organiser pour faire de leur entreprise une affaire rentable.

ce fédérale, les agronomes, les médecins vétérinaires et les directeurs des associations d'éleveurs devraient entreprendre une propagande accrue à l'aide de conférences, circulaires, communiqués aux journaux et à la radio invitant les éleveurs à faire vacciner leurs veaux pour bénéficier des avantages relatifs mais réels de la vaccination.

Dans les autres régions de la province, comme la vaccination revêt un caractère beaucoup plus important, le système provincial actuel de surveillance pourrait être élargi en mettant l'accent sur la vaccination. Le service d'Hygiène animale projeté de faire parvenir immédiatement aux propriétaires des 15,000 troupeaux sains sous sa surveillance, une circulaire et une formule d'application leur offrant la vaccination libre. Comme dans le passé, la vaccination continuerait d'être gratuite pour les troupeaux contaminés.

Comme le système provincial actuel de surveillance est appelé à disparaître, le ministère n'exigerait plus qu'un troupeau soit sous surveillance provinciale pour pouvoir bénéficier du privilège de la vaccination. Tout éleveur, désirant faire vacciner ses veaux sans soumettre son troupeau à la surveillance, n'aurait qu'à s'adresser à son médecin vétérinaire et le service d'Hygiène animale accepterait d'émettre des certificats à l'égal de ceux remis dans les zones certifiées ou en voie de certification.

En groupant les efforts de tous les organismes reliés à la question de l'élevage, un tel programme rendra les éleveurs conscients de leurs responsabilités en les faisant participer directement au succès de cette campagne contre la brucellose et en permettant aux éleveurs de race de se qualifier pour le marché d'exportation.

La vaccination...

(Suite de la page 13)

Quels sont les moyens à notre disposition pour promouvoir la vaccination volontaire ?

Actuellement la province est divisée en zones certifiées ou en voie d'être certifiées et en régions à l'intérieur desquelles il existe deux statuts bien différents. D'une part, environ 21,000 troupeaux sont sous surveillance provinciale et d'autre part un assez fort pourcentage de troupeaux ne sont pas réglementés par aucune surveillance.

Une publicité intense en faveur de la vaccination devrait être entreprise auprès des éleveurs par tous les organismes s'occupant de l'élevage.

Dans les zones sous surveillan-

PROTECTION DES CULTURES DE BETTERAVES A SUCRE CONTRE LES INSECTES

Par Édouard LAVALLÉE, phytopathologiste et

Gérard LAGACÉ, directeur de la production

Dans un article précédent, les mêmes auteurs ont parlé des maladies. Aujourd'hui ils indiquent certaines mesures pour réduire au minimum les dégâts causés par quelques vers et insectes bien connus.

Ver blanc

Il est la larve du hanneton. Son cycle s'échelonne sur trois années dans le sol.

Traitement : Si au labour on constate la présence de vers blancs, qu'ils soient petits, moyens ou gros, il est nécessaire, lors de la préparation du sol, le printemps suivant, de le traiter à l'Aldrine 20-E, 2 gallons à l'acre dans 30 gallons d'eau ou plus suivant le débit du pulvérisateur. L'application doit être suivie d'un ou deux bons hersages.

Traitement : Surveiller fréquemment les champs de betteraves. Aux moindres dommages pulvériser le plus tôt possible à l'Aldrine 20-E, 1 à 1½ pinte à l'acre, dans 20 ou 30 gallons d'eau selon le débit du pulvérisateur, ou au DDT 25-E, 3 à 4 pintes à l'acre.

Punaise terne

On la trouve à l'automne dans les champs de betteraves. A cette période de l'année elle cause peu de dommages. Si elle apparaît en juillet, comme en 1954, les dommages peuvent être considérables car les larves se nourrissent à même la sève dans la tige des feuilles et brisent les vaisseaux conducteurs de la sève. La femelle adulte est de couleur grisâtre, mesure environ 3/16 de pouce de longueur. Elle pond ses œufs sous la feuille, de préférence sur la grosse nervure centrale; apparaissent plus tard des points noirs à ces endroits et le bout des feuilles jaunit et sèche. Le DDT 25-E est l'insecticide idéal employé à raison de 1 pinte à l'acre dans au moins 50 gallons.

Taupin ou ver fil de fer

C'est une larve mince et dure, de couleur variant du jaune au brun rougeâtre. Elle affecte surtout le jeune semis. Le retour des vieilles prairies et les terres riches en matière organique sont favorables aux infestations du ver taupin. Le même traitement que pour le ver blanc s'applique et il contrôlera aussi le ver gris.

Ver gris

Le jour, le ver se cache dans le sol enroulé sur lui-même. La nuit, il sort de terre et il coupe près du sol les jeunes plants de betteraves, particulièrement les nuits qui suivent une journée chaude et ensoleillée. Les terres légères sont plus sujettes aux infestations de vers.

Altises

Ce sont de tout petits insectes noirs qui sautent dès qu'on s'en approche. Ils se nourrissent du feuillage des jeunes plants et le criblent de petits trous. Comme traitement, on utilise le DDT 25-E, 2 à 4 pintes à l'acre dans au moins 30 gallons d'eau.

IL FAUT PRODUIRE PLUS DE grain et fertiliser davantage

A plusieurs reprises le ministère de l'Agriculture, par ses divers services, a signalé que les réserves de grains de provende s'épuisent rapidement et que bientôt ces grains seront rares et très dispendieux. Il prévoit même aujourd'hui qu'à la fin de 1963, il sera impossible de s'en procurer.

Alors que les semences sont en cours dans presque toutes les régions de la Province, les cultivateurs ont tout intérêt à s'organiser en vue d'obtenir de plus grosses récoltes de céréales. Les moyens d'y parvenir sont les suivants :

- 1— Agrandir les superficies de ces cultures ;
- 2— Augmenter leur rendement à l'acre par une fertilisation appropriée.
- 3— Employer une semence de bonne qualité.

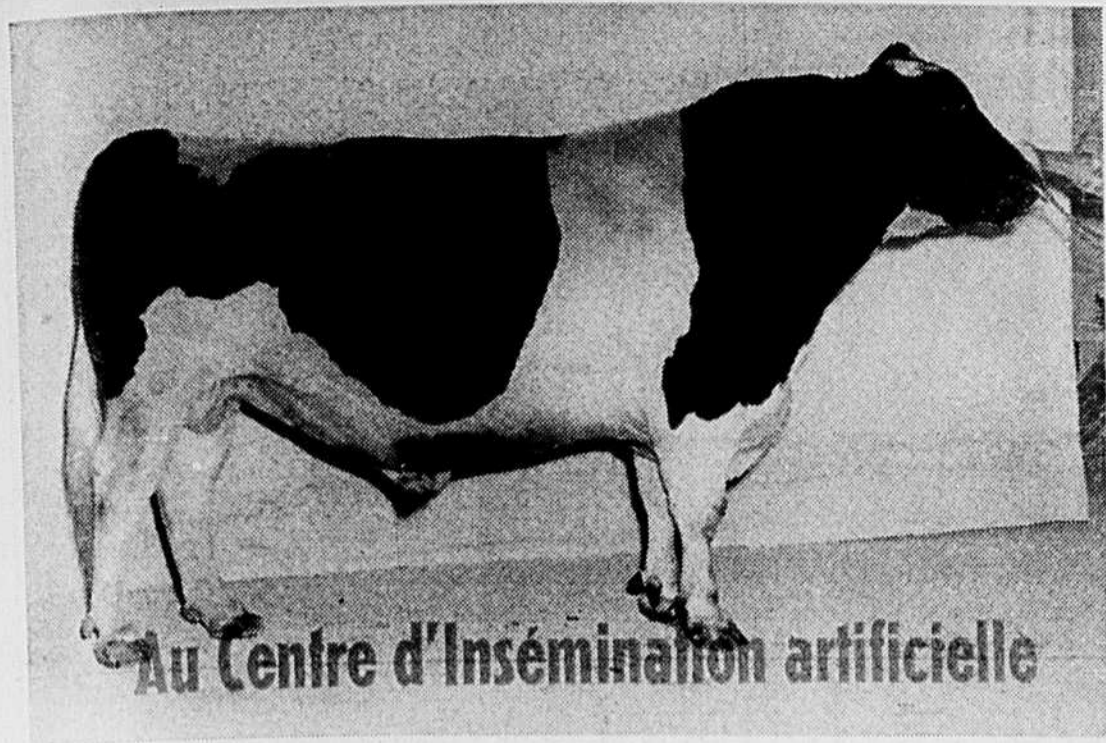
Chaque année, l'Ouest expédie au-delà de 30 millions de boisseaux de grains dans le Québec. Cette province pourrait facilement produire ces grains au lieu de les acheter. Pourquoi les cultivateurs ne le font-ils pas ? La réponse leur appartient. A noter que quatre boisseaux de grains d'alimentation de plus à l'acre, sur les 1,500,000 acres déjà en culture, donneraient une augmentation de 6 millions de boisseaux. Une légère augmentation de la superficie suffirait à combler le reste du déficit.

Cependant, les cultivateurs ne devraient pas semer sans une fertilisation convenable. Ceux qui n'ont pas encore eu le temps de se procurer leurs engrais chimiques devraient se hâter de les acheter afin d'en avoir lorsqu'ils en auront besoin.

N'oublions pas que les sols appauvris doivent être enrichis en éléments fertilisants pour être en mesure de fournir aux plantes la nourriture dont elles ont besoin pour se développer et donner un bon rendement.

Cette année, le mot d'ordre des cultivateurs du Québec devrait être le suivant : "Produisons plus de grains et augmentons nos rendements à l'acre par une fertilisation rationnelle de nos sols".

Louis Rousseau, agronome,
Chef de Division des Engrais chimiques.



MÂLE

HOLSTEIN

RAYMONDALE NETHERLAND SEVEN UP 256215

(Couleur : 75% Noir)

Né le 13 décembre 1955

SEVEN UP R58 — Enregistrement sélectif : "Excellent"

Elevé par : Ferme Raymondale, Vaudreuil, P. Q.
Propriété du Ministère de l'Agriculture de Québec, P. Q.
Utilisé au Centre d'Insemination Artificielle de Québec, Saint-Hyacinthe, P. Q.

Classification de 15 Filles : 53% Bonne Plus et Mieux
8 Filles E. M. 2 x 305 Jours

	Lait	Gras	%
Moyenne :	13331 (112.0)	507 (116.0)	3.80

SOVEREIGN RAG APPLE NETHERLAND 175095

"Excellent"

Classification de 125 filles : 75%
Bonne Plus et Mieux

91 filles E. M. 2 x 305 jours

	Lait	Gras	%
Moyenne :	13093 (110.0)	529 (121.0)	4.04
83 filles :	13034 (109.5)	526 (120.3)	4.04
83 mères :	13831 (116.2)	516 (118.0)	3.73
Différence :	-797 (-6.7)	+10 (+2.3)	+31
Indice de Régression :	12022 (101.0)	485 (111.0)	4.03

MONTVIC RAG APPLE SOVEREIGN 155159

"Excellente"

Classification de 403 filles : 72%
Bonne Plus et Mieux

357 filles E. M. 2 x 305 jours

	Lait	Gras	%
Moyenne :	12260 (103.0)	498 (114.0)	4.06
324 filles :	12284 (103.2)	499 (114.3)	4.06
324 mères :	14486 (121.7)	529 (121.1)	3.65
Différence :	-2202(-18.5)	-30 (-6.8)	+41
Indice de Régression :	10951 (92.0)	420 (96.0)	3.84

KORNDYKE RAG APPLE JEWEL 392464

"Bonne Plus"

Age	Lait	Gras	%	Jours
5	17252 (147)	693 (161)	4.02	2 x 305
6	21145 (162)	940 (197)	4.46	2 x 365
2 Lacts :	(155)	(179)	4.25	
	38397	1633		

ELMBANK SOVEREIGN KAY 939615

"Excellent"

Age	Lait	Gras	%	Jours
2-103	10309 (112)	357 (106)	3.46	2 x 305
3-143	16853 (156)	546 (137)	3.24	2 x 365
4-272	16865 (147)	597 (142)	3.54	2 x 305
5-326	21212 (156)	696 (139)	3.28	3 x 305
	28535 ()	982 ()	3.44	3 x 496
7-161	20936 (153)	694 (138)	3.31	3 x 305
	21861 ()	727 ()	3.33	3 x 325
5 Lacts :	(145)	(132)		
	94423	3209	3.40	

A. B. C. REFLECTION SOVEREIGN 198998

"Excellent et Extra"

Classification de 209 filles : 87%
Bonne Plus et Mieux

186 filles E. M. 2 x 305 jours

	Lait	Gras	%
Moyenne :	14522 (122.0)	542 (124.0)	3.73
174 filles :	14426 (121.2)	541 (123.9)	3.75
174 mères :	14415 (121.1)	538 (123.1)	3.73
Différence :	+ 11 (+ .1)	+ 3 (+ .8)	+0.2
Indice de Régression :	13212 (111.0)	489 (112.0)	3.70

ELMBANK ABBEKERK KATHERINE 620135

Age	Lait	Gras	%	Jours
4-103	18630 (159)	602 (140)	3.23	2 x 365
5	16409 (140)	558 (130)	3.40	2 x 305
2 Lacts :	(150)	(135)	3.31	
	34039	1160		

Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage des records en comparaison avec la moyenne de la race

SECTION DES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION, QUÉBEC.

LE JOURNALISME AGRICOLE

Nos futurs journalistes agricoles seront mieux préparés que leurs prédécesseurs tout en profitant de l'expérience acquise par ces derniers. Nous espérons pour eux qu'ils recevront une formation universitaire et qu'ils bénéficieront de cours sur le JOURNALISME, le journalisme agricole tout spécialement.

Lors du congrès des représentants des hebdomadaires de langue française, tenu à la Maison-Montmorency, au tout début du mois d'avril, on a discuté de beaucoup de choses se rapportant au journalisme, de la situation actuelle des hebdomadaires ruraux et urbains, des quotidiens, de la formation des journalistes, etc. etc.

Le président de "l'Association Canadienne des rédacteurs Agricoles de Langue Française", (ACRALF), M. Wilfrid Hébert, agronome du comté de Laprairie et collaborateur régulier à LA TERRE DE CHEZ NOUS, a fait une heureuse suggestion qui a été bien accueillie par tous les congressistes. C'était plutôt le vœu qu'une chaire de journalisme agricole soit créée à la nouvelle Faculté d'Agronomie de l'Université Laval, dès septembre prochain. Feu le professeur L.-de-Gonzague Fortin, avait pris l'initiative de donner des cours sur le journalisme agricole, à l'École Supérieure d'Agriculture de La Pocatière, il y a quelques années.

Brillant journaliste lui-même, le professeur Fortin se rendait compte que ceux qui ont présentement charge de l'information écrite en agriculture ne sont pas tous tout à fait bien préparés à remplir cette tâche délicate. Il y a cependant de nombreuses et heureuses exceptions qui, d'ailleurs, confirment la règle... Les journalistes agricoles actuels ne sont et ne peuvent pas tous être des Armand Létourneau, L. de G. Fortin, (décédés),

Paul-Henri Lavoie, Wilfrid Hébert, Rosaire Proulx, Jean-Chs Magnan, Robert Raynauld, Moïse Cossette, Claude Choquette et Jean Perron, pour ne nommer que ceux-là. Le soussigné, pour un, s'en rend compte, en ce qui le concerne, et le déplore! Pourquoi? Parce que, comme d'autres, il a été "versé" dans le journalisme agricole un peu tard et par accident... Tous n'ont pas la science journalistique innée ou spontanée!... Passons!... Là n'est pas le problème qui nous occupe.

Les cultivateurs, les jeunes surtout, lisent de plus en plus et sont de mieux en mieux instruits des choses de leur profession. Il importe donc, et cela presse, que ceux qui ont l'agréable et délicat devoir de les renseigner davantage par la plume soient également mieux préparés à leur tâche. Et c'est ici que la suggestion du confrère Hébert a sa place: que l'on prépare les futurs journalistes agricoles en leur donnant des cours spéciaux à la Faculté d'Agronomie de Laval. Même ceux qui ne se destinent pas au journalisme en profiteront car ils auront inévitablement à s'exprimer par écrit.

Pour former des cultivateurs plus instruits, il faut des agronomes plus instruits et capables de faire bénéficier les premiers de leurs connaissances techniques par la parole et... par la plume!

Les "vieux" dont je suis en seront des plus heureux!

J.-Bruno POTVIN,
agronome

RAPPORT PRELIMINAIRE SUR LES PRODUITS DE L'ERABLE

Il est peut-être un peu trop tôt pour donner des chiffres précis sur la récolte de notre industrie sucrière, pour la saison qui vient de se terminer. Cependant, d'après les rapports qui nous parviennent d'un peu partout, les rendements seraient sensiblement les mêmes que l'an dernier.

La saison a très bien débuté; la coulée était abondante et l'eau assez sucrée. Tout laissait prévoir une très bonne récolte, malheureusement il y eut ralentissement dans la coulée à cause de la température trop chaude et le manque de gelée la nuit. Dans l'ensemble, on peut dire que la Providence a été généreuse à l'égard de nos sucriers dans toute la province.

La Beauce	4.491.209 livres de sirop
Mégantic	2.545.769 livres de sirop
Frontenac	2.220.754 livres de sirop
Dorchester	1.681.503 livres de sirop
Arthabaska	1.379.915 livres de sirop

L'industrie sucrière est, j'ose-rais dire, québécoise. Elle joue un rôle assez considérable dans

SECTION DES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION, QUÉBEC.

notre économie agricole, car elle arrive dans un temps où les travaux de la ferme sont au ralenti. Elle apporte de 10 à 12 millions de dollars annuellement, ce qui permet à plus d'un cultivateur d'équilibrer son budget.

En 1961, la récolte s'est établie à 30 millions de livres de sirop, dont le 1/3 environ fut détaillé sur le marché local sous forme de tire, sucre ou beurre d'érable. La balance, soit 20 millions de livres, fut vendue à l'étranger, mais surtout aux Etats-Unis.

L'aire géographique de l'érable s'étend pratiquement à toute la province, mais les cinq principaux comtés à sucre sont par ordre d'importance:

La récolte de sirop d'érable de la province de Québec a été de 2,420,000 gallons en 1961, soit 87,8% de la production totale au Canada.

L'Ontario arrive au second rang avec une production annuelle de 319,000 gallons de sirop environ.

Le Nouveau-Brunswick vient en troisième rang avec une production de 13,000 gallons.

La Nouvelle-Ecosse au quatrième rang avec 4,000 gallons.



Des étudiantes du cours ménager agricole quittent le poulailler, où elles ont assisté à une démonstration en aviculture.

Où se forment d'excellentes ménagères

Bon nombre d'institutions et d'organismes ont pour mission, actuellement, de préparer la femme rurale de demain. Mentionnons d'abord les écoles ménagères, dont la première fut fondée en 1882, à Roberval; les religieuses et techniciennes qui y enseignent, tout en respectant le programme général du cours primaire complémentaire, insistent sur les thèmes d'ordre familial et domestique; viennent ensuite les quelque cinquante instituts familiaux où, à un degré correspondant au cours secondaire, les professeurs assurent le développement des élèves dans le sens de leurs responsabilités futures d'éducatrices et de maitresses de maison. N'oublions pas l'Institut de Pédagogie familiale où se forment des spécialistes dans la science et l'art de l'éducation familiale et dans les techniques des arts ménagers. Enfin, notre admiration va aux jeunes filles et aux jeunes femmes lancées dans la vie, qui s'imposent des sacrifices pour suivre les cours sur l'économie domestique (couture, tissage, art culinaire) donnés sous les auspices des cercles de fermières de l'U.C.F.R.

A l'encontre de ces institutions où, peut-être, l'on ne parle guère d'agriculture, neuf écoles d'agriculture, tout en conservant l'agencement du cours ménager, mettent l'accent sur le premier des arts, à savoir celui de l'agriculture. Aussi, est-ce en toute logique que le cours qu'elles donnent porte le nom de "cours ménager agricole", réparti sur deux ans en deux étapes de juin à septembre, est fort apprécié des futures fermières. A ce cours, outre d'acquiescer une excellente formation morale et intellectuelle, les jeunes filles suivent un programme bien défini, programme comportant une partie d'enseignement ménager pratique.

Quelle est la journée d'une jeune fille inscrite au cours ménager agricole? L'entretien de la maison, en d'autres termes "le ménage", est confié aux jeunes filles groupées en équipes, et chaque équipe est responsable d'un travail bien déterminé: chapele, dortoir, réfectoire, etc. Les cours théoriques ont lieu au début de l'avant-midi et de l'après-midi. Ces cours étant aussi variés qu'utiles, portent sur l'agriculture, l'alimentation, le français, les mathématiques, la religion, la pédagogie familiale, la puériculture, l'hygiène, la bien-séance, et sur quoi encore? Apprennent leur précieuse contribution à la réussite de ces cours, des spécialistes et des techniciennes du Service de l'Economie domestique.

Viennent ensuite les cours pratiques d'enseignement ménager: art culinaire, couture, tissage, crochetage, tricot, broderie, chapeellerie. Afin de leur permettre de profiter au maximum de ces cours, les jeunes filles sont aussi

réparties en groupes, qui font rotation. Ainsi, les élèves de 1ère année maîtrisent les techniques de base, grâce à un programme bien équilibré qui a été établi et qu'elles doivent exécuter de leurs mains. En ce qui concerne les élèves de 2ème année, elles abordent dans chaque section du programme des difficultés plus sérieuses et parviennent ainsi à maîtriser l'art culinaire, la couture, etc.

Toutes les élèves emploient ensuite le reste de la journée à confectionner des travaux personnels. Elles s'occupent aussi d'organiser leurs loisirs, et ce, afin d'être en mesure, plus tard, dans leur paroisse respective, d'aider leurs compagnes à se distraire honnêtement, au moyen des jeux populaires, des chants du terroir et de danses folkloriques. Quant aux cours spéciaux qui leur sont donnés par les professionnels: médecins, notaires, gérants de caisses populaires, elles les apprécient beaucoup, attendu qu'elles se renseignent sur la plupart des services qu'elles peuvent recevoir de ces professionnels.

Les élèves de 2ème année qui suivent les cours de puériculture, ont l'occasion, à titre d'expérience, de faire un stage dans un hôpital ou une pouponnière. Enfin, pour compléter leur formation intellectuelle, elles participent, certains soirs, à des forums, et assistent à des séances de cercles d'études où elles discutent ensemble de leurs problèmes d'éducation et autres, et cherchent à les résoudre, sous la direction de leur aumônier.

Le cours ménager agricole se clôture par l'exposition des travaux d'artisanat exécutés par les talentueuses demoiselles, et alors, les parents ont l'avantage d'admirer les "petits chefs-d'œuvre" de leurs jeunes filles et de constater, de visu, comment elles se sont entraînées à actionner le métier, l'aiguille, la machine à coudre, instruments avec lesquels elles ont confectionné des ouvrages pouvant tenir la vedette, par leur beauté, leur durabilité et leur souplesse. Durant leurs études, y a-t-il une de leurs compagnes qui est éprouvée par la maladie, ces jeunes filles s'occupent de lui procurer les soins nécessaires. Somme toute, les élèves du cours ménager agricole apprennent à se dévouer, à assumer leurs responsabilités, bref, se préparent à remplir plus tard leurs sublimes devoirs de mères et d'épouses chrétiennes.

Une jeune fille entre mille qui a sûrement profité du cours ménager agricole, est Mlle Thérèse Chrétien, fille de Mme Miville Chrétien, de St-Jacques de Leeds. Après l'avoir suivi durant les étés de 1960 et 1961, à l'École Supérieure d'Agriculture de La Pocatière, elle déclare: "Ce cours m'a rendu d'immenses services et il devrait intéresser davantage un plus grand nombre de jeunes

filles de la campagne, qui apprendraient le rôle qu'elles devraient jouer au foyer, en plus de leur faire aimer la maison et la rendre agréable de façon à y retenir toute la famille, à donner à leurs soeurs cadettes le goût de leur futur métier de ménagères."

Mlle Chrétien a montré beaucoup de bonne volonté, car ayant terminé le 24 mai 1960, sa 11ème année, elle partait, quelques jours plus tard, pour l'École Supérieure d'Agriculture de La Pocatière. S'étant inscrite un mois en retard, elle a repris le temps perdu, puisque à l'issue de ses études, elle se classait deuxième et obtenait son diplôme avec la note "très grande distinction". Plus que ça! A l'exposition des travaux d'artisanat faits par les élèves et tenue à l'École Supérieure d'Agriculture, son costume et autres articles de sa création ont remporté des premiers prix; aussi, au Salon de l'Agriculture de 1961 et à la parade des modes qui se déroula également en 1961, à l'Exposition de Victoriaville, elle a moissonné des lauriers.

Ce qu'il y a encore d'admirable dans le comportement de cette jeune fille débrouillarde, c'est qu'elle n'a pas tiré vanité du fait qu'elle était la fille d'un médecin de campagne, pour regarder de haut ses compagnes qui avaient vu le jour à la ferme. Mlle Thérèse Chrétien possède une mentalité rurale acquise au cercle des fermières de sa paroisse et elle marche sur les traces de sa bonne maman qui, non seulement fraternise avec les femmes de cultivateurs, mais suit leur exemple en cultivant, elle aussi, un jardin, et en s'adonnant à l'élevage des poules!

N'insistons pas davantage pour démontrer l'importance du cours ménager agricole qui, en ces dernières années, a pris un bel essor. Les jeunes filles de nos centres ruraux qui, à l'instar de Mlle Chrétien, l'ont suivi, en ont sûrement profité. Et du point de vue civisme ces études leur ont permis d'échanger des idées, de s'entraider et de mettre en commun leur expérience pour augmenter leur valeur individuelle et perfectionner leur personnalité.

Pour le bénéfice des jeunes filles désireuses de s'inscrire au prochain cours d'enseignement ménager agricole, disons qu'à part l'École d'Agriculture de La Pocatière où le cours débutera le 21 mai 1962, les écoles ci-dessous donneront le même cours, du début de juin à la mi-septembre. Ce sont les Ecoles de Ville-Marie, comté de Témiscamingue, de Mont-Laurier, comté de La-Belle, de St-Barthélemy, comté de Berthier, de Chicoutimi, de Notre-Dame-des-Érables de Brigham, comté de Brome, de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, de Nicolet, de l'École Noé Ponton, comté de Sherbrooke.

HENRI LACOURSIERE,
agronome-publiciste

Les cultivateurs sont-ils exclus de l'assistance publique ?

- La loi de l'assistance publique du Québec, votée en 1960, est une loi généreuse qui permet de verser de l'assistance financière à domicile, aux personnes nécessiteuses, employables ou non, et à leur famille.

Dès le début de son application ont été exclus les adultes et chefs de famille sans emploi, dont le chômage est attribuable au caractère d'une occupation saisonnière dont ils tirent leur principal revenu, si ce n'est dans des cas spéciaux où "les versements d'assistance auront été jugés équitables et conformes à l'esprit de la loi." Les cultivateurs entrent dans cette catégorie en autant qu'ils tirent de la ferme leur principal revenu. Si ce revenu est "insuffisant", ils sont dans la même situation que tous les gagne-petits de la province qui ne sont pas des "nécessiteux" au sens de la loi, que leur travail soit saisonnier ou pas.

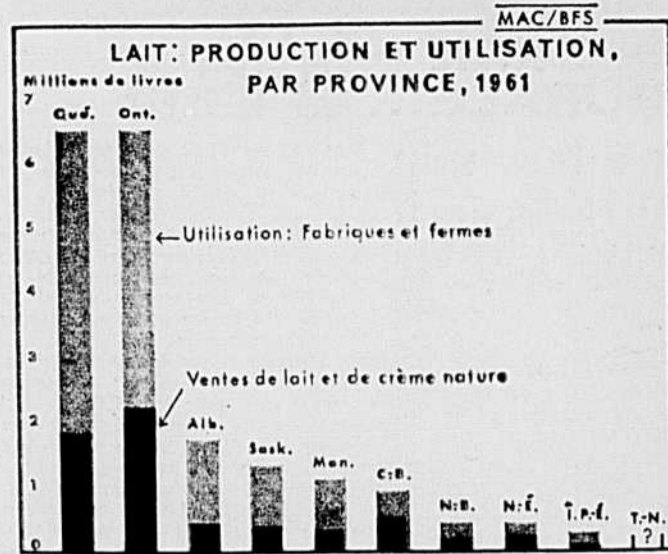
Les directives émanant des Services d'assistance sociale du Ministère de la famille et du bien-être chargé de l'application de la loi de l'assistance publique ont apporté des précisions à quelques reprises en ce qui concerne particulièrement les "cultivateurs". Ainsi celles de mars 1962 précisait: "ne sont pas admissibles à des prestations d'assistance les cultivateurs exploitant une ferme de quelque importance soit-elle". Ces directives ont soulevé des protestations dans plusieurs régions où les services sociaux coopérant avec le Ministère ont à répondre aux besoins d'un certain nombre de "cultivateurs", ou plutôt de "pseudo-cultivateurs" qui ont l'habitude de chercher en dehors de leur ferme leur principal revenu. D'autre part, "l'Aide aux colons" relevant antérieurement du Ministère de la colonisation a été rayé du budget de ce ministère et les colons nécessiteux sont aidés depuis avril en vertu de la loi de l'assistance publique et par la Commission des allocations sociales du Québec. Cette dernière incidence a forcé les dirigeants des Services d'assistance sociale à reviser leurs dernières directives, particulièrement en ce qui a trait aux "propriétaires de fermes".

Dans quel sens ces directives évolueront-elles? Les renseignements dont nous disposons actuellement nous permettent de croire qu'elles contiendront plus de précisions en ce qui concerne ceux qu'on classe sous l'étiquette générale de "cultivateurs" désignant à la fois les cultivateurs qui tirent de la ferme leur principal revenu, ceux qui vont chercher en dehors de la ferme un revenu d'appoint plus ou moins important, les "résidents" qui à toutes fins pratiques ne vivent pas de la ferme: bon nombre de "colons" entrent dans cette catégorie. Un autre point sur lequel les directives évolueront c'est celui concernant les barèmes d'assistance. La tendance actuelle est d'instituer des barèmes spéciaux pour cette classe d'assistés. Et cela en supposant que la vie est moins chère dans les centres ruraux et pour ce qui est des centres ruraux moins chère pour les "cultivateurs" que pour les autres. Cet a priori est discutable et il serait intéressant que des études soient faites à ce sujet. Des personnes autorisées affirment en effet que dans l'ensemble il n'est pas conforme à la réalité des choses.

Actuellement un comité d'enquête sur l'assistance publique siège dans la province. L'union catholique des cultivateurs a été appelé à préparer un mémoire à ce comité. La plupart des Services sociaux régionaux et diocésains ont déjà présenté des mémoires. Ils sont d'accord en général pour admettre que les mesures d'assistances même si

elles ont dans beaucoup de cas un caractère d'urgence ne sont que des mesures provisoires et que l'attention devra être concentrée plutôt sur d'autres mesures d'organisation communautaire, de réaménagement régional, de consolidation des entreprises agricoles.

M. B.



Seulement 30 p. 100 du lait produit au Canada est vendu pour consommation à l'état nature. La proportion varie de 11 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 52 p. 100 en Colombie-Britannique.



COMBIEN ONT FAIT UN EMPRUNT À LA BANQUE?

Ils sont plus nombreux que jamais puisque les banques à charte ont dans leurs livres plus de prêts commerciaux et de prêts personnels qu'elles n'en avaient jamais eu: prêts commerciaux qui entretiennent l'activité économique, prêts personnels qui répondent aux multiples besoins des particuliers et des chefs de famille / Le dernier relevé qui en a été fait montre que plus de 1,250,000 hommes et femmes profitent aujourd'hui des diverses catégories de prêt personnel / Chaque année voit augmenter le nombre de ceux qui découvrent combien il est facile et commode d'emprunter à la banque. Une bonne idée, c'est de voir le gérant de la banque la plus proche quand vous avez besoin d'argent.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

Brevets d'invention
MARQUE de COMMERCE
en tous pays
**MARION, MARION,
ROBIC & BASTIEN**
2140, rue Drummond
MONTREAL 25

L'OPINION RURALE...



Pas à l'eau, mais chez l'diable...

Cassandre, mon cher Cassandre, où allons-nous, nous et les prix agricoles? Pas à l'eau... pas à l'eau pour sûr mais au diable tout court!

Cassandre! la vache est malade... Tu me dis pas?... Qu'est-ce qu'elle peut ben avoir cette mautadite vache là? Moi, je te dirai, ça m'importe ben de savoir le nom de sa maladie comme du remède pour la guérir, mais ce qui me turlupine d'avantage c'est d'en connaître la cause.

Cassandre! si je t'ai bien lu, notre vache malade, pour toi, pour moi, c'est notre Economie. Pis, à part de ça elle est ben, ben malade. Mois, j'ai ben peur qu'elle en meurt, et ça sera peut-être pas ben long, car l'œil lui change de jour en jour.

Qu'est-ce qu'elle a ben notre mautadite vache d'Economie? Ecoute, Cassandre, ce que je vois l'échapper, parles-en pas à l'âme qui vive, rapport que c'est une opinion à moi tout seul.

D'abord, pourquoi, nous les habitants, sommes-nous les premiers à aller che le diable avec nos vaches, nos poules, cochons et moutons?

Ecoute bien ça, Cassandre: quand les ouvriers et tous les professionnels s'unissaient dur comme fer pour résister à l'orage que ça allait engendrer que de faire deux guerres (14-39),

quand on était bon trop jeune et bon trop petit pour seulement payer la moitié des intérêts de la moitié d'une petite guerre... écoute-moi ben Cassandre... nous autres, les habitants, on s'est dit: "S'y mouille chez le voisin, y monillera ben chez-nous, si la pluie est bonne pour lui, elle le sera autant pour moi".

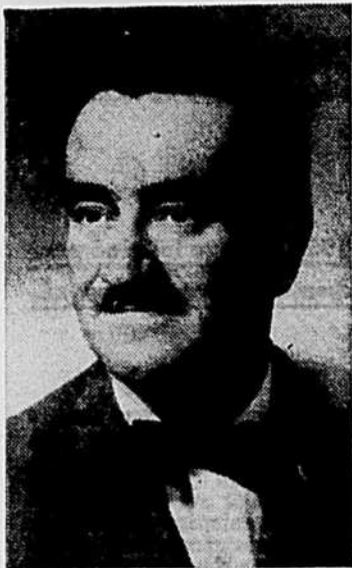
Hormis une petite pincée d'habitants, tous disaient: "Achalez-nous pas avec ça, l'UCC; j'ai toujours vécu sans cela, y a rien pour me faire croire que c'est ça qui me fera vivre demain."

Mais, Cassandre, toi et moi, rions dans nos barbes car la maladie de notre saudite vache Economie dépasse de beaucoup l'habitant d'aujourd'hui, son lait malodorant est en train d'empoisonner toute la société, les tuyaux de castor inclus.

Sais-tu, toi, ce qu'elle a au juste la mautadite vache d'Economie, pour qu'on la fasse soigner au plus vite?

Pour moi, Cassandre, à souf-fre du microbe: Impôt; il y en a qui s'appelle Impôt icite; d'autres, Impôt-là, tous sont du type pathogène et je ne sache d'antibiotique pour les lutter. Ce qui est pire, c'est qu'ils émettent comme toxine: salaire monte-icite, salaire monte-là; prix monte-icite, prix monte-là.

Comme tu vois, Cassandre, j'en veux en crapette aux deux guerres qu'on a faites sans se demander qui payerait pour les pots cassés. Mais j'en veux aussi à



La Ogilvie Flour Mills Company Limited vient d'annoncer la nomination de M. R.D. Desmarchais, dont la photo apparaît ci-haut, au poste de directeur des ventes dans le Québec, pour la division des aliments Miracle.

cette exagération de quantités de gens qui ont maison en ville, maison en campagne avec bien souvent camp de chasse et de pêche. Qui paye en fin de compte pour pareil luxe? On ne travaille plus que 30 - 35 heures par semaine mais on veut être payé comme si on s'était arraché le ventre à longueur de jour. Tout cela ramassé, fait que notre vache est malade.

On nous casse les oreilles avec l'affaire du chômage. Veux-tu voir disparaître le chômage aussi vite que le beurre fond dans la poêle chaude à blanc? Rien de plus simple: — plus de femmes ni de filles dans les bureaux, les boutiques et les usines — retournez tout ça à la maison et demain il y aura une job pour tous les hommes avec en plus des enfants mieux élevés.

Prends bien garde, Cassandre, d'échapper à qui que ce soit un tout petit mot de tout cela car si les créatures savent cela sur mon compte, suis pas mieux que mort raide. Mais sois assuré, mon Cassandre, que quand le riche est trop riche à côté du pauvre qui est trop pauvre, il arrive une chose et cela arrive d'autant plus vite que l'Agriculture est traitée en parent pauvre par les gouvernements. Ouvre ton histoire, Cassandre et lis bien ceci: tous les peuples, comme les empires et de l'antiquité jusqu'à nos jours qui ont négligé leur agriculture, ils se sont effacés et ça pas pris goût de tinette.

Crois-tu, Cassandre, qu'il est temps de laver le globe du fanal et même de changer l'huile après la mèche? Moi, j'en suis rendu à penser qu'une ancienne et vieille token vaut mieux que cent de nos cents neuves.

Alph. Dufresne, cultivateur.

Avec le Dr Rolland Poirier, agronome, doyen de la Faculté d'agriculture de l'Université Laval.

Un mot pour vos enfants

Cette chronique s'adresse ordinairement aux adultes. Je viens chaque semaine vous communiquer une idée ou je vous donne un conseil spécial mais en prenant toujours comme acquis que j'ai affaire exclusivement à des gens mariés qui sont déjà engagés dans cette aventure extraordinaire qu'est la vie de tous les jours.

Aujourd'hui pour rompre la monotonie, je veux retenir l'attention d'un groupe différent qui est pour le moins aussi important que vous. Je demande donc aux parents de passer le journal aux garçons et aux jeunes filles de la maisonnée car j'ai un mot à leur dire.

Vers les années 50, malgré un âge assez avancé, j'étais encore aux études dans un collège d'agriculture américain. Je devais très souvent me rendre à la bibliothèque et je vois encore la devanture imposante avec colonnades et grandes fenêtres. Au-dessus des colonnes il y avait en grandes lettres sculptées une phrase célèbre tirée de la bible. Je ne me souviens pas exactement du texte anglais mais sa signification pouvait se traduire comme suit:

"Venez à moi vous qui voulez connaître et la connaissance vous rendra libres."

Dans son contexte, cette phrase me choquait un peu car elle promettait aux étudiants que nous étions la pleine liberté de l'esprit grâce à la science. J'ai étudié quatre ans à cet endroit et plusieurs années depuis, j'ai pu me rendre compte que la science ne donnait jamais la liberté promise. Elle ne répond jamais aux questions réellement importantes que se posent l'intelligence et le cœur humains. Donc, mes chers amis, ne croyez pas tous ces faux prophètes qui vous promettent le ciel ou au moins le paradis terrestre grâce à la science de demain. La réponse à vos questions les plus importantes ne viendra jamais de ce côté, même pendant notre ère atomique.

À quoi bon la science me direz-vous et que faites-vous à l'Université? La science est excellente en soi à condition qu'on ne se méprenne pas au sujet de son but qui est d'expliquer et de mieux ordonner le monde matériel. Je dirai même que la promesse écrite au-dessus de ma bibliothèque de tantôt est tout à fait exacte quand on la comprend différemment.

La connaissance, mes chers enfants, est probablement la seule façon efficace pour vous d'obtenir une certaine liberté dans votre vie de demain. Pour réussir votre vie d'adulte, vous allez être en compétition avec tous vos contemporains qui se préparent aujourd'hui sur nos bancs d'école. Le facteur le plus important de réussite ou d'échec sera votre degré de préparation en vue de la tâche que la société vous confiera. Avec les progrès scientifiques et technologiques, avec la venue de l'automation, les travaux strictement manuels disparaissent rapidement. Autrefois il y avait une classe instruite restreinte en nombre et une classe énorme de gens qui savaient à peine lire et écrire. Demain, toutes les classes devront être instruites pour gagner la pitance de tous les jours. Il s'agira simplement entre les individus de différences quant au degré d'instruction. D'une façon générale, le succès social et la liberté matériel des individus sera proportionnelle au degré d'instruction.

Ces mots que j'enligne ne sont pas écrits pour vous effrayer mais plutôt pour vous encourager. Plus que jamais dans l'histoire humaine, l'enfant d'aujourd'hui possède entre ses propres mains le sort de sa vie d'adulte. Il lui suffit de consentir les sacrifices nécessaires pour poursuivre le plus longtemps possible ses études. La société trouve chaque jour de nouvelles méthodes pour permettre à ceux qui le veulent efficacement de compléter un programme d'études. Mes chers amis, soyez de plus en plus avides de connaissances — elles ne vous apporteront jamais la pleine liberté de l'esprit — mais elles vous fourniront certainement une plus grande liberté matérielle dans votre vie d'adulte et c'est là une ambition bien légitime.

R. Poirier.

forêt ne saurait être traitée en parent pauvre en regard d'un très grand nombre de nos exploitations familiales.

Nos forêts privées (comme les forêts de la couronne d'ailleurs) ont été saccagées. Peuple forestier, oui. Sylviculteur, non...

Mais, de part et d'autres on se réveille, les compagnies forestières les premières commencent

à comprendre que nos forêts ne sont pas illimitées. On semble vouloir cesser de prendre la crème de nos meilleurs bois. Les propriétaires de boisés de ferme eux aussi font du progrès, de même que l'Etat...

Ce qui presse le plus dans le moment pour ceux qui vivent de la terre et de la forêt, ce sont des

(Suite à la page 26)

À l'institut de recherches sur les aliments

Un nouveau directeur

M. Richard Paul Andrew Sims vient d'être nommé directeur de l'Institut de recherches sur les denrées alimentaires.

Comme l'annonçait récemment le ministre de l'Agriculture, M. Alvin Hamilton, le nouvel Institut aura pour mission de poursuivre des recherches dont bénéficieront producteurs, fabricants et consommateurs.

Le nouveau titulaire est né à Ottawa où il a fait ses études primaires et secondaires. Il les a

continué à l'École technique de Hull. Après avoir servi dans la R.C.A.F., il poursuivit ses études à l'université McGill qui lui décernait les diplômes de B.Sc. (1947) et de Ph.D. (1950) en chimie physique. La même année, M. Sims devenait agent de recherches au Conseil national de recherches. En 1959, il devenait chef de la section de recherches sur les lipides, à l'Institut de génétique et d'amélioration des végétaux. Il occupa ce poste jusqu'à sa présente nomination.

A votre service depuis plus de 60 ans

NETTOYEUR D'ÉTABLE AUTOMATIQUE "JUTRAS"

De fabrication entièrement canadienne. Vous sauvez du temps et de la misère. Sa mise en action est des plus simples; vous n'avez qu'à faire le contact et le système est en marche.

"JUTRAS"
La chaîne de ce nettoyeur est parfaite. Aucune soudure, aucun rivet. Elle ne peut se briser; elle est en acier forgé; elle est donc forte, résistante et durable.

Abreuvoir Automatique "JUTRAS"
Que ce soit pour vaches, chevaux ou porcs, "Jutras" a ce qu'il y a de plus nouveau.

INSTALLATION D'ÉTABLE "JUTRAS"
Avec "Jutras" vos animaux sont assurés du maximum de confort et d'un équipement de première qualité et à la page.

LA COMPAGNIE JUTRAS LIMITÉE, Victoriaville, P.Q.

Prérez de m'envoyer plus de détails sur les items marqués d'un X

<input type="checkbox"/> Nettoyeur d'étable	<input type="checkbox"/> Abreuvoir pour porcs	<input type="checkbox"/> Charriot à litère
<input type="checkbox"/> Installation d'étable	<input type="checkbox"/> Abreuvoir pour vaches	<input type="checkbox"/> Charriot à ton
<input type="checkbox"/> Refroidisseur à lait	<input type="checkbox"/> Evaporateur et access. soies de sucrerie	<input type="checkbox"/> Je suis étudiant

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE GRATUIT

Nom

Adresse

Comté

Au secours de nos régions sous-développées

La situation est bien connue de tous, le bas St-Laurent et la Gaspésie, notamment à l'est de Rivière-du-Loup, sont des régions sous-développées; le secteur agroforestier est le plus affecté. La grande majorité des fermes de cette région doit compter sur la forêt pour y mener une existence un temps soit peu humaine. Bien des facteurs ont contribué à cet état de choses dont un sol relativement pauvre dans son ensemble, saison de végétation plutôt courte, éloignement des grands marchés tant pour la vente des produits que pour l'approvisionnement, etc.

Nous voulons ici attirer l'attention sur l'aspect forêt comme partie intégrante de notre agriculture familiale.

Notre région doit être considérée comme un secteur à vocation forestière. Le sol, le climat, les accidents géographiques en sont les principales caractéristiques. Est-ce à dire que la culture du sol comme telle devrait y être abandonnée? Au contraire nous restons optimistes (même défavorisés), mais nous ajoutons immédiatement que la

Plusieurs belles et bonnes terres

PARFAITEMENT EQUIPEES — RENDEMENT IMMEDIAT

OFFERTES EN VENTE PAR LE SERVICE IMMOBILIER

DE LA

CAISSE D'ETABLISSEMENT RURAL DE JOLIETTE

421, De Lanaudière - Téléphex : PLateau : 6-8191

UTILISEZ NOS SERVICES ILS CONDUISENT AU SUCCES

En dehors des heures de bureau, téléphex : PLateau : 3-3206

Le cidre au pays du Québec (4)

Le législateur, face au problème

Les vendeurs de cidre sont nombreux dans la province. Parmi eux, il y aurait cinq ou six fabricants qui possèdent une installation de quelque importance. Les autres partagent leur production entre les besoins domestiques, la consommation locale et le touriste.

Chaque producteur a un peu sa méthode de fabrication. La plupart ne repose que sur des données techniques un peu vagues. Cependant, l'habitude, vieille de cent ans à certains endroits, de fabriquer le cidre, est profondément ancrée. C'est devenu une industrie familiale ou la coutume aurait, dans l'esprit des "cidriers", consacré un "droit acquis".

Par ailleurs, le nombre toujours croissant des consommateurs à la recherche de ce breuvage qu'ils préfèrent acheter directement des célèbres "caves", crée, il faut l'admettre, un problème tout à fait particulier pour nos législateurs.

Il ne fait aucun doute que l'exclusivité de la vente octroyée à la Régie des Liqueurs ne peut résoudre ce problème d'une manière pratique et permanente. D'ailleurs, c'est bien ce que les gouvernements d'Ontario et des différents Etats américains ont compris, lorsqu'il s'est agi de légiférer avec la question des vins.

Nous comprenons que la Législature provinciale désire promouvoir cette industrie chez-nous, et nous avons confiance que des mesures adéquates seront prises dans l'intérêt de cette industrie régionale, et même familiale, pour le bénéfice de la population et des touristes en général.

Le cidre d'aujourd'hui, celui de demain...

Au cours des dernières années, la qualité des cidres s'est améliorée à un point tel que les autorités réalisent maintenant que cette industrie doit s'établir normalement sur des bases commerciales et légales.

En attendant que Québec puisse bénéficier d'une réglementation spéciale susceptible d'encourager la vente et la consommation de ce breuvage de chez-nous, les producteurs sont anxieux de savoir si enfin ils obtiendront les mêmes privilèges accordés en Ontario et dans nombre d'Etats américains pour la vente des vins de fabrication locale.

En effet, nous avons autour de nous de nombreux exemples d'efficacité des règlements de Régie d'Alcool où le produit de fabrication domestique est vendu en dehors des magasins des "Liqueurs" pour le bénéfice de cette industrie. Que ce soit dans des magasins spéciaux à cidre ou à l'épicerie, il est entendu que le contrôle de la Régie demeure nécessaire. Par contre, développer une industrie de cidre en limitant la vente aux magasins réguliers de la Régie, ce serait du même coup étrangler légalement l'entreprise dès sa naissance.

Les pommes du Québec produisent aujourd'hui deux genres de boissons alcoolisées: Les cidres forts illégaux et les cidres autorisés. Il nous répugne de parler d'illégalité pour une excellente boisson qui pourrait se produire en quantité alors que les consommateurs la demandent. Sommes-nous à tel point sous la domination du capital anglais ou américain pour être privé encore longtemps d'une industrie canadienne-française bien à nous, de la matière première ou produit fini?

Les cidres forts, ceux qui ferment plus de 7 p.c. d'alcool en volume sont les plus en demande. (Suite à la page 26)

votre entreprise et sa gestion

IPAR MAURICE CAREL, Ingénieur Agronome, économiste agricole

IMPRESSIONS

Je reviens d'une session d'étude sur la gestion que le Ministère de l'Agriculture avait organisée pour une centaine de ses agronomes. Durant presque une semaine complète on ne fit que parler gestion de points de vue aussi bien théoriques que pratiques. C'est pour moi une expérience inoubliable; des professionnels travaillant pour une administration publique y ont parlé très librement, comme cela doit être, de science, de pratique et de méthodes de travail. J'y ai beaucoup appris et me suis enrichi de contacts nouveaux établis à partir de discussions reposant sur des faits ou des idées et non sur des sentiments. Il est indéniable qu'on sent, ancré dans le cœur de chacun de mes collègues agronomes, la réelle volonté de servir la classe agricole, d'étudier plus profondément ses problèmes, de perfectionner nos méthodes actuelles de travail, même celles qui ont fait largement leurs preuves.

En prenant l'initiative d'une telle session d'étude, le Ministère a, je le souhaite sincèrement, inauguré une tradition. Il se comportera alors comme les grosses entreprises industrielles ou commerciales qui, annuellement, rassemblent leurs ingénieurs ou leurs représentants pour qu'ils discutent ensemble de leurs méthodes de travail, échangent leurs points de

vue sur des questions techniques et améliorent ainsi mutuellement leur efficacité au sein de l'entreprise. Tant il est vrai que la réelle efficacité d'une entreprise même publique, dépend des efficacités librement coordonnées des individus qui la composent. Des thèmes pour une prochaine session d'étude? La production fourragère, l'alimentation des animaux, la fertilisation, etc.

Pour moi, deux conclusions prennent toutes les autres, les voici:

1. Les moyens matériels et intellectuels mis à la disposition des agronomes de l'administration provinciale ont été souvent insuffisants, parfois rudimentaires. (Je prie ici tout lecteur avant de me trouver osé de remarquer que j'écris là une vérité que tout le monde connaît et exprime de vive voix!). Je n'oublie pas que j'écris pour des cultivateurs. C'est qu'ils ignorent — ils en font rarement mention — cette insuffisance des moyens mis à la disposition d'individus dévoués et compétents exclusivement à leur service.

2. Ils ne faut pas s'étonner de cette dernière constatation. L'agriculteur de tout pays considère plus l'administration publique comme une organisation distributrice de secours d'urgence que de méthodes de travail ou le conseil de gestion. C'est que le cultivateur ne voit pas souvent comment il pourrait améliorer

lui-même sa propre entreprise, il la connaît d'ailleurs peu. Bien des gens réunis la semaine dernière ont noté le peu d'intérêt du cultivateur pour la comptabilité par exemple. Amis lecteurs, vous ne savez pas combien vous permettez à votre agronome de mieux vous aider lorsque vous mettez à sa disposition les résultats d'une petite comptabilité de votre ferme. Donnez lui au moins le moyen de vous aider le plus efficacement possible.

N. B. J'aimerais que les cultivateurs parmi vous qui ont su s'intéresser aux chiffres, tirer partie d'une comptabilité me fassent savoir comment ils y sont parvenus. Pourquoi, aujourd'hui, vous n'abandonneriez pas votre comptabilité pour rien au monde? Faites m'en part pour le bénéfice des lecteurs de cette chronique.

Conservez ce guide pratique des

CHAÎNES DE FERME



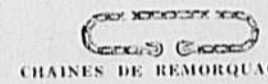
CHAÎNES POUR VACHES



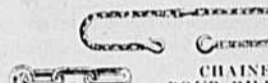
CHAÎNES POUR ATTACHER LES CHEVRES



CHAÎNES POUR TAUREAUX



CHAÎNES DE REMORQUAGE



CHAÎNES POUR BILLOTS



CHAINONS POUR BARRES DE HERSE

Quelques-unes des chaînes de qualité pour la ferme fabriquées par Dominion Chain et vendues partout chez les quincailliers et les détaillants d'équipement agricole. Vous obtenez une excellente valeur quand vous exigez le nom de "Dominion Chain."



LA MARQUE DE QUALITÉ DE
DOMINION CHAIN
COMPANY LIMITED
NIAGARA FALLS, ONTARIO

Au Syndicat des produits laitiers de St-Méthode

Augmentation du chiffre d'affaires

Les producteurs laitiers de St-Méthode sont des plus satisfaits des résultats financiers de leur syndicat coopératif de produits laitiers. En effet, ce syndicat vient de terminer son année financière avec un chiffre d'affaires de \$102,183, et a réalisé un surplus net de \$2,500, dont la plus forte partie a été versée au fonds de réserve.

Et le syndicat des produits laitiers de St-Méthode a réussi ce surplus après avoir payé à ses producteurs un prix pour leurs produits laitiers qui se compare avantageusement avec le prix payé par les autres usines laitières de la région.

En vue de consolider encore davantage la situation financière de leur coopérative, les membres ont décidé aussi de porter leur capital social à \$300. Il n'est pas osé d'affirmer qu'actuellement la situation financière du syndicat des produits laitiers de St-Méthode est enviable.

Les membres présents ont aussi voté un dixième d'un pour cent du chiffre d'affaires à la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay

pour fins de propagande et d'éducation et pour la technique agricole. M. Jean-Marie Couët, sec. de la Fédération du Saguenay, remercia les membres pour avoir voté ce montant à l'U.C.C. et démontra l'importance pour les cultivateurs d'agir en véritables coopérateurs et d'être membres actifs de leur U.C.C.

Pour l'année en cours, le conseil d'administration se compose des officiers suivants: MM. Joseph Boutin, Ernest Chabot, Edmond Villeneuve, Gaston Mailhot, Geo. Henri Doré, Isidore Rainville, et Patrick Bouchard. C'est M. Georges Séguin qui occupe les fonctions de la gérance. Les surveillants sont MM. Thomas Fortin, Ovide Painchaud et Isidore Hébert.

Rappelons que le Service Coopératif de la Fédération de l'U.C.C. du Saguenay a encore été choisi cette année pour faire la vérification.

Wyandotte

PRODUITS DE LAVAGE ET DÉSINFECTANTS POUR VOTRE LAITERIE ET VOTRE ÉQUIPEMENT LAITIÈRE



KROMET
Détergent moussieux qui contient du chlore. Lave à fond dans l'eau douce ou dure. Économique: 1 c. à table dans 1 gallon d'eau.



DIVIDEND

Nouveau bactéricide désinfectant. Produit acide, anionique et concentré. Très efficace contre les bactéries — contrôle la pierre de lait. Non corrosif, il travaille dans l'eau chaude ou froide. Quantité: 1 c. à table dans 1 gallon d'eau.

ANTIBAC



Bactéricide désinfectant en poudre. Recommandé pour lavage du pis et trayons avant et après la traite. Après la traite immergez chaque trayon dans une solution Antibac Wyandotte. Aidéra au contrôle de la mammité. Employez 1 c. à table dans 2 gallons d'eau.

ACHÉTEZ BIEN

ACHÉTEZ CHEZ VOUS

ACHÉTEZ QUALITÉ

ACHÉTEZ FÉDÉRÉE

Procurez-vous et utilisez avec confiance les produits Wyandotte en vente à votre magasin ou coopérative locale.

Coopérative Fédérée de Québec

Marché Central Métropolitain, 1055 ouest, boul. Crémazie
C.P. 500, Station Youville, Montréal, P.Q.

SPECIAL DE JUIN AVEC "PROGRESS EQUIPMENT"



DECORNEUR: électrique pour veau

- Durable
- Construction robuste
- Chaleur uniforme
- Sans trouble

En ajoutant une pointe spéciale de \$1.75, peut servir de fer à souder

Régulier \$11.00

Prix spécial \$7.00



Laveuse d'oeufs:

- Facile à opérer

- Lave de 7 à 10 doz. oeufs dans 5 minutes
- Un panier de broche revêtu de plastique compris.

Panier supplémentaire - \$2.20

Régulier \$36.00

Prix spécial \$31.00

FOURCHE



A FOIN:

- De marque Hudson
- A tête carrée
- Acier de bonne qualité de 3/8 x 1 1/4"

• Dimensions de la prise de charge 30" de haut par 16" de large entre les pointes. Poids 23 lbs

Régulier \$16.65

Prix très spécial \$6.00

COMMANDE C.O.D. ACCEPTÉES. TRANSPORT PAYÉ

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Pour plus de renseignements concernant nos catalogues, demandez notre catalogue illustré, gratuit, avec liste de prix

PROGRESS EQUIPMENT Inc.

Tout pour l'aviateur 208, de la Couronne Tout pour la ferme
QUÉBEC, P.Q., CANADA



Cousez vous-même votre robe de mariée

Toute future mariée rêve d'une robe nuptiale d'une splendeur féerique, aussi fragile et délicate qu'une toile d'araignée... la plus belle robe au monde!

L'économie étant un facteur important pour les jeunes fiancées d'aujourd'hui, plusieurs trouvent qu'en confectionnant elles-mêmes leur robe de mariée, elles peuvent se permettre les tissus les plus beaux et tout le raffinement du fait sur mesure. Même lorsque le coût n'est pas le facteur le plus important, plusieurs jeunes filles tiennent à confectionner leurs robes pour de vieilles raisons sentimentales et romanesques bien plus profondes que l'économie.

Bien que la tradition de confectionner sa robe de mariée soit très vieille, les techniques concernant la couture de celle-ci sont beaucoup plus simples qu'il y a un siècle. L'arrière-grand-mère commençait à coudre sa robe nuptiale au moins six mois avant le grand jour, assemblant et fronçant patiemment de riches tissus au moyen d'innombrables points à la main. Aujourd'hui, grâce à la moderne machine à coudre électrique, qui exécute tous les points de fantaisie, et la profusion de magnifiques tissus que l'on trouve sur le marché, même une novice peut confectionner elle-même la robe nuptiale de ses rêves.

Pour un mariage estival, rien n'est plus joli qu'un tissu diaphane sur satin. Cette gracieuse robe blanche en organza de soie brodé est faite d'après le patron Simplicity numéro 4511. Elle présente une fraîche encolure basse et une jupe cloche créant un effet de traîne tombant de la taille qui descend en pointe à l'arrière. De longues manches rapportées finies en pointes et bordées de biais, ainsi que de petits boutons et brides sur les manches et au dos, créent le charmant effet traditionnel. Un liséré à cordonnet accentue la taille finie en pointe à l'arrière, et un galon finit l'encolure délicatement arrondie.

Le patron comprend une adaptation de la robe, manches courtes, jupe courte ou longue, laquelle serait charmante en organza ou en dentelle pour les demoiselles d'honneur. Le patron du dessous est également inclus.

L'organza de soie brodé mesure 42" de largeur et coûte environ \$2.95 la verge, et cette robe requiert 7-1/2 verges de satin, coûtant environ \$1.60 la verge. Le satin mesure ordinairement 54" de largeur. Des petits boutons recouverts sont également requis. vous pouvez faire recouvrir ceux-ci à prix raisonnable, ainsi que 4-3/4 verges de crin de 3 pouces de largeur pour raidir le bas de la jupe.

N'oubliez pas de porter les vêtements de base que vous por-



POUR UN MARIAGE ESTIVAL cette gracieuse robe d'organza de soie brodé, sur doublure de satin, est confectionnée d'après le patron Simplicity numéro 4511. Un liséré à cordonnet accentue la taille qui descend en pointe à l'arrière, et un biais finit la pointe du bas des manches et l'encolure arrondie. Des petits boutons et des brides ferment les manches et le dos.

terminez le jour du mariage, pour les essayages de la robe. Un long soutien-gorge sans bretelle sera frais et donnera une silhouette svelte et gracieuse.

Pour coudre les tissus fins, tel que l'organza, utilisez du fil fin mercerisé et une aiguille numéro 9, sur la machine à coudre. Pour les coutures intérieures, ajustez la machine à 16 points au pouce, et à 20 pour les coutures extérieures. Pour le satin, faites 18 points au pouce et utilisez une aiguille numéro 11 et un fil fin mercerisé. N'utilisez que des épingles pointues de couturière, afin d'éviter les trous d'épingles dans les tissus délicats.

Ne prenez aucun raccourci dans la confection d'un vêtement aussi important. Epinglez, faufilez, ajustez et piquez très soigneuse-

ment, et testez la tension sur une double retaille de tissu avant de coudre la robe.

Une fois la robe terminée, suspendez-la à un lustre ou dans une large garde-robe, là où elle ne pourra être écrasée ou froissée. Personne ne veut avoir à presser une robe nuptiale le matin du Grand Jour!

Une robe nuptiale confectionnée par la mariée elle-même ou par sa mère, peut devenir un trésor de famille dès la première fois qu'elle est portée. Elle pourra ensuite être portée au bal... et votre fille voudra peut-être la porter pour son mariage.

En attendant, vous serez définitivement la plus belle mariée de la saison... et sûrement la plus fière!

Ce premier juin

Le premier juin est une date importante dans la vie de nos commissions scolaires. En effet, c'est avant le premier juin qu'elles doivent aviser leur personnel enseignant si elles n'ont pas l'intention de le réengager en septembre; c'est aussi avant le 1er juin qu'un professeur qui a l'intention de changer d'emploi doit avertir les autorités de la commission scolaire. Tout cela doit se faire par écrit. Le silence gardé de part et d'autre fait qu'un instituteur est réengagé automatiquement pour une autre année.

Sans doute existe-t-il une ombre à cet article 232 du Code scolaire qui concerne le renvoi des professeurs. Les commissions scolaires ne sont pas tenues de donner les raisons du congédiement d'un instituteur; par ailleurs la décision doit avoir été prise à une assemblée régulière par une résolution dûment adoptée. Tel quel l'article a engendré de nombreux abus contre lesquels la Corporation des instituteurs et institutrices s'est levée à bon droit. Certaines commissions scolaires congédient automatiquement leur personnel en bloc au premier juin, même si elles ont l'intention de le réengager par la suite au complet ou en partie. Cela ne va pas sans créer chez les instituteurs une insécurité inutile et inadmissible. D'autres usent de leur "liberté" en congédiant du personnel compétent, efficace, d'expérience pour le remplacer par du personnel plus jeune, tout simplement parce qu'elles refusent de voter une augmentation de salaire parfaitement justifiée, ou pour d'autres raisons moins avouables: activité syndicale par exemple, caprice, intention de favoriser tel ou tel nouveau candidat... Les instituteurs se plaignent à bon droit de ces injustices...

Aussi en considérant les abus que cet article 232 du code scolaire a entraînés et entraîne encore, il est facile de se ranger du côté de leurs réclamations. Il est permis cependant de ne pas être d'accord avec le correctif qu'ils suggèrent. La Fédération des commissions scolaires propose pour sa part des amendements qui ne sont pas agréés par la Corporation des instituteurs. Il est souhaitable que l'amendement ne soit pas voté aussi longtemps que les intéressés ne se seront pas entendus sur une formule qui rencontre l'assentiment des deux parties. Cela sera possible à la condition qu'elles acceptent le dialogue au lieu de durcir leurs positions. Il est assez évident que les commissions scolaires qui ont abusé de leur liberté devront envisager des restrictions auxquelles elles ne sont pas habituées. D'autre part, il n'est certainement pas désirable que leur liberté d'action soit restreinte au point de rendre leur tâche excessivement difficile.

Les parents qui assistent à ce débat et qui se reposent sur leur Commission scolaire pour le choix du personnel qui enseignera à leurs enfants ne peuvent rester indifférents. Sans doute sont-ils d'accord pour que les professeurs soient traités avec justice et équité. Mais ils sont aussi intéressés à ce que leur commission scolaire ne soit pas liée sans recours envers des professeurs qui ne sont pas carrément incompetents, ou qui n'ont pas carrément une conduite scandaleuse parce qu'elles ne pourraient les congédier "pour cause"... Car ils s'attendent à ce qu'elle fasse tout en son pouvoir pour relever la qualité de son personnel, attirer et retenir des instituteurs compétents et efficaces d'une valeur humaine et chrétienne supérieures.

Marthe BEAUDRY

Journées d'étude provinciales de l'U.C.F.R.

Date : 31 mai au 1er juin

Endroit :

Maison de Retraites fermées du Centre marial Montfortain
4300, rue Bossuet, coin Sherbrooke est
Montréal

PROGRAMME

Judi, 31 mai

A.M.

9.30 : Ouverture

10.00 : Exposé sur le rôle de l'animatrice de forum
Forum sur : "La vie sentimentale"
Observations sur la façon de diriger le forum.

Diner

P.M.

1.30 : Exposé sur le rôle de l'animatrice de colloque (panel)
Colloque sur : "L'Eglise"

Observations sur la façon de diriger le colloque.

3.00 : Repos

3.30 : Exposé sur le rôle de l'animatrice d'équipes d'étude
10 équipes d'étude sur : "Les Comités"

Observations sur la façon de diriger la plénière.

6.00 : Souper

Temps libre jusqu'à 9.00 heures

9.00 : Veillée de prières et messe.

Vendredi, 1er juin

A.M.

7.45 : Déjeuner

9.00 : Discussions sur les résolutions

10.00 : Equipes d'étude sur : "Le rôle des directrices diocésaines"

12.00 : Diner

1.30 : Evaluation de la télévision.

Billet

Examens de fin d'année

Je pense bien que dans tous les milieux scolaires la venue des beaux jours et la perspective des vacances au grand air ou dans les parcs des villes, offrent une joie un peu amoindrie par le spectre des examens. Je dis "spectre" non pas parce que ces jours passés à revoir les matières apprises et pour lesquelles les élèves reçoivent une attestation sont bien malins, non, mais ils font vivre sous tension. Les élèves qui ont travaillé sont plus calmes, mais ceux qui doutent de leur efficacité, ceux-là, ils sont inquiets.

Cette période dite des examens devraient être de la part des familles, une période de calme, afin que les enfants vivent dans une sorte de sécurité qui les aide à se faire confiance. Cette attestation pour laquelle les étudiants ont travaillé représente quelque chose d'important pour eux. Si on les menace dans la famille de représailles, advenant un échec, ils seront nerveux et ne donneront pas leur valeur. Si durant l'année, les parents ont donné à leurs enfants l'attention qu'ils méritent pour leurs études, si le travail scolaire leur fut rendu facile et attrayant, pourquoi amoindrir leurs possibilités en parlant de défaite? Ils ont tant besoin qu'on leur fasse confiance tout en leur démontrant que la fin couronne l'oeuvre, que le travail est toujours le premier pas vers le succès.

Pour les parents, c'est une nouvelle responsabilité qui s'offre à eux: accepter de mener à bonne fin, la carrière choisie par leur fils ou leur fille. C'est une étape qui exige plus de maturité encore de la part des parents parce qu'ils doivent endosser plus de responsabilités financières malgré les bourses de toutes sortes qui facilitent l'accès vers les différentes facultés ou écoles. Mais, pourquoi les enfants ont-ils des parents si ce n'est pour les aider à devenir à leur tour, des chefs? Les générations se suivent parce qu'elles ont été précédées des autres. Alors, aidons les jeunes à s'améliorer afin d'améliorer notre société en proie à tant d'inquiétudes et souffrant d'un manque de chefs de file...

Nos enfants vivent des heures d'anxiété avant de prendre un repos, une détente bien méritée.

A tous ceux qui prochainement passeront des examens de toutes sortes, je dis: "Bon succès les jeunes! Soyez confiants, nous avons confiance en vous!"

Marie DUPUIS



Mlle Jacqueline Héroux, institutrice de Yamachiche, a obtenu du Département de l'Instruction publique une prime de \$20 par l'entremise de M. Claude Tousignant, l.e., pour succès dans l'enseignement. Nos félicitations.

AVIS aux PARENTS

Les parents qui désirent bénéficier de l'aide gouvernementale pour leurs enfants inscrits au cours secondaire, dans des institutions indépendantes reconnues, devront en avvertir leur commission scolaire avant le premier juin.

Le ministre de la Jeunesse a rappelé que la législation, adoptée l'année dernière, prévoit le paiement d'une allocation pouvant aller jusqu'à \$200.00 pour les frais d'inscription et de scolarité des enfants qui étudient, de la huitième à la onzième année (des éléments latins à la versification), dans les collèges classiques, les instituts familiaux et les autres établissements indépendants reconnus par le département de l'Instruction publique. Ce sont les commissions scolaires, a précisé monsieur Gérin-Lajoie, qui paient cette allocation aux institutions d'enseignement et, pour en bénéficier, les parents doivent soumettre une demande écrite au secrétaire-trésorier de leur commission scolaire AVANT LE PREMIER JUIN. Généralement, les institutions indépendantes se chargent de transmettre aux parents de leurs élèves une formule à

cet effet. Les institutions fournissent également aux parents un certificat attestant que leur enfant est admis, certificat qui doit être remis au secrétaire-trésorier avant le premier août.

Le ministre a aussi rappelé que, si les institutions indépendantes reconnues fournissent gratuitement les manuels, elles recevront des commissions scolaires une allocation de douze dollars par élève.

Les parents qui désirent savoir si une institution secondaire indépendante est reconnue pourront s'informer au secrétaire-trésorier de leur commission scolaire qui en possède la liste. Soulignons que, depuis le début de cette année, une vingtaine d'institutions secondaires, situées en dehors de la province, ont été reconnues par le département de l'Instruction publique afin que les parents puissent bénéficier de l'allocation pour les frais d'inscription et de scolarité. La subvention pour les manuels ne s'applique toutefois pas dans ce cas.

(Communiqué du Service de l'Information du Ministère de la Jeunesse).

Echos de l'U.C.F.R.

PLUS D'UNE CENTAINE DE DAMES A LA JOURNÉE D'ÉTUDE DE QUÉBEC A Chicoutimi

Plus d'une centaine de Dames, membres des 12 cercles de l'U.C.F.R. de la Fédération de Québec ont participé à la journée d'étude organisée par cette Fédération, samedi le 12 mai dernier, à la Salle des syndicats catholiques de Québec.

Mme Gérard Fournier, présidente de la Fédération, a présidé cette journée au cours de laquelle M. l'abbé Gérard Phaneuf a donné une étude, fort appréciée de l'assistance, sur la doctrine sociale de l'Eglise, en relation avec la mission transcendante de l'Eglise, face aux problèmes des humains engagés dans la vie et cela au point de vue personnel, familial et social.

Mlle Jovette Groleau, propagandiste, a fait un exposé intitulé: "La jeunesse et ses problèmes" dans lequel elle a traité surtout des réactions des adolescents face à l'amour. Mlle Jeanne Larose, secrétaire générale, a expliqué le rôle des secrétaires. Une boîte aux questions a permis aux membres et aux dirigeantes des cercles de soumettre à la discussion les difficultés qu'elles rencontrent dans leurs groupes.

M. l'abbé D. Petigrew, aumônier de la Fédération, a remercié les personnes présentes et les dirigeants de la Confédération d'avoir contribué à faire de la journée, une source de lumière à tous points de vue.

La journée se termina par une réunion du Conseil qui a fixé le congrès annuel de la Fédération au jeudi, 28 juin, à St-Pierre, Ile d'Orléans.

Rencontre des élèves d'un Institut familial

Mlle Jovette Groleau, b.p.f., propagandiste provinciale de l'UCFR rencontrait dimanche le 6 mai, les quelque 75 élèves de l'Institut familial de Nicolet. Elle avait intitulé sa causerie: "Le rôle du laïc dans l'Eglise". Elle conclut en invitant ses auditrices à se préparer à participer aux mouvements d'apostolat et d'action sociale qui les réclameront tout le long de leur vie. Les élèves ont posé librement leurs questions et plusieurs portèrent sur l'UCFR son orientation, son caractère, ses activités.

CORRESPONDANCE?

Vous voulez une correspondante? Vous voulez un correspondant?

Confiez votre demande au

Service de correspondance de LA TERRE DE CHEZ NOUS

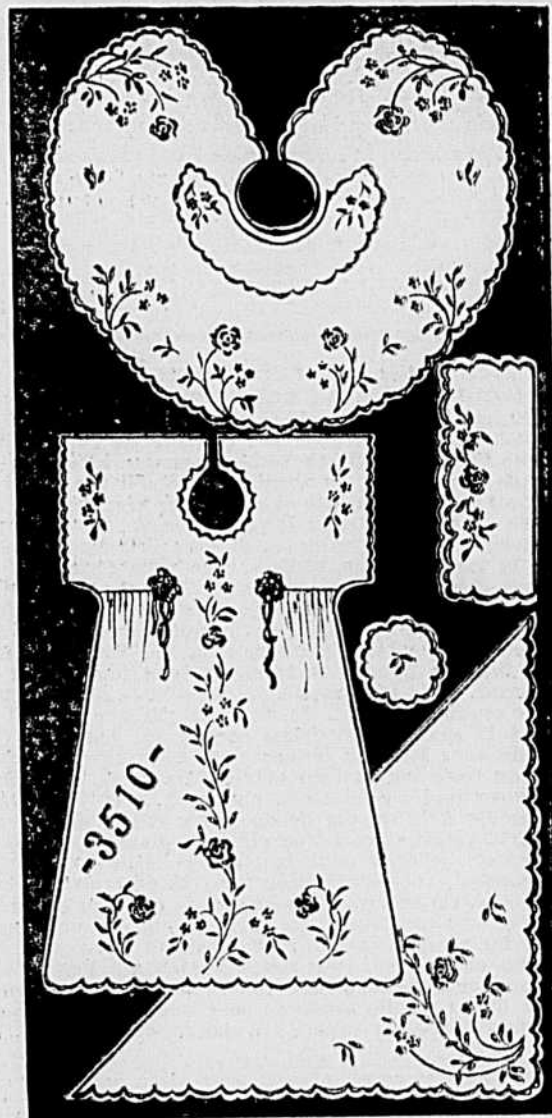
CONDITIONS

- 1) Fournir les renseignements suivants: âge — degré d'instruction — adresse postale exacte et complète — motifs pour lesquels vous désirez un correspondant ou une correspondante — détails sur vos goûts, vos intérêts dans la vie, vos occupations, vos loisirs favoris, ou autres que vous jugerez utiles selon le caractère de votre demande;
- 2) Joindre la somme de \$1.00 à votre demande.

Adressez vos demandes comme suit:

Service de correspondance

LA TERRE DE CHEZ NOUS
515, avenue Viger, Montréal 24



3510

TROUSSEAU DE BAPTEME - Ravissante broderie française convenant particulièrement aux tissés en vogue: batiste de toile, organ di suisse, cachemire fin, nylon, etc. Les débutantes ou les personnes pressées brodent les courants au point de tige. Le point de cordonnet, plus long est plus riche et plus joli.

PATRON décalquable au fer chaud: facile à imprimer. Manteau, bonnet et robe, ensemble, seulement \$1.25. Jupons en plus, 35 cts. La coupe est incluse avec le dessin de broderie.

IMPRIMERIE sur crêpe de soir: manteau, bonnet et robe, ensemble \$6.50; jupon en plus \$1.75. IMPRIMERIE sur organ di de nylon: manteau, bonnet et robe ensemble: \$7.50; jupon en taffetas de nylon, \$2.00.

ROIE spéciale pour la broderie, en viron \$1.50. Boutons et rubans, \$1.25.

TAXE de 6% pour Montréal et de 4% pour Québec, à ajouter en plus.

Adressez vos commandes au

SERVICE DES PATRONS, "LA TERRE DE CHEZ NOUS"

515, avenue Viger, Montréal 24

Un FONDS pour L'INSTRUCTION DE VOS ENFANTS

Des primes versées à une MUTUELLE qui prête aux coopératives agricoles du Québec

UN FONDS QUI PAIERA LES DROITS DE SUCCESSIONS

UN PLACEMENT D'UNE SÛRETÉ À TOUTE ÉPREUVE

Renseignez-vous auprès de votre agent des

ASSURANCES



- VIE
- INCENDIE
- AUTOMOBILE
- RESPONSABILITE

siège social: 515, Viger, Montréal

"La Terre de Chez Nous" répond, ici, aux demandes de renseignements et de conseils qui lui sont adressées par ses abonnés. Avec sagesse et prudence, la directrice de cette rubrique s'efforce de résoudre les problèmes familiaux, moraux, domestiques, sentimentaux ou autres qui lui sont soumis. Toute discrétion est parfaitement gardée. On peut donc écrire en toute confiance: Le Courrier de "La Terre de Chez Nous" 515, avenue Viger, Montréal 4, Québec.

Parce qu'il est cultivateur ?

En réponse à QUI VEUT ETRE ECLAIREE AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD, qui regrette d'avoir éconduit un prétendant parce qu'il est cultivateur et qu'elle n'était pas certaine de l'aimer. Elle se demande si elle l'aime car elle ne cesse de penser à lui tout en gardant un coin de son cœur à un autre, un ami d'il y a 4 ans... Elle a 22 ans et croit qu'à son âge, elle ne peut jouer avec l'amour.

Je regrette de vous le dire mais je pense que vous n'aimez pas assez ce jeune homme pour l'épouser... Si vous l'aimiez vraiment, vous accepteriez la vie qu'il vous offre et que vous connaissez du reste puisque vous êtes sans doute fille de cultivateur et vous ne craindriez rien du moment que vous seriez assurée de son amour sincère et généreux. Vous ne craindriez pas la solitude et les travaux que vous serez peut-être invitée à partager avec lui. Vous vous sentiriez pas la vie difficile à certains moments, une fois mariée et installée sur la ferme. Mais à ce moment-ci vous vous sentiriez une âme généreuse et capable de tout. Je ne crois pas que ce soit le fait d'avoir aimé à 17 ans un autre jeune homme qui peut vous empêcher à 22 ans de vous attacher sérieusement à un autre: le premier vous ayant du reste bel et bien oubliée. Dans ces conditions, il vaut mieux pleurer tout de suite que plus tard... et je ne vous encourage pas à céder à la crainte de demeurer célibataire. Avant de s'engager pour la vie, il convient en effet de s'interroger sérieusement sur son cœur. Je crois qu'il faut aimer beaucoup pour se marier. A ce moment-ci, vous êtes aimée mais je ne crois pas que vous aimiez réellement. On mesure son amour à ce que l'on est prête à faire pour celui qu'on aime. Et ceci est vrai pour un homme comme pour une femme. En passant, la vie vous paraîtrait beaucoup plus belle, beaucoup plus enivrante si vous songiez davantage à ce qu'elle exigera de vous qu'à ce qu'elle pourra vous apporter. Songez aussi que la disposition d'âme qu'elle demande se conquiert chaque jour comme l'amour du reste et la capacité d'aimer.

REPONSE A "AI-JE RAISON?" — C'est une piètre attitude que celle de s'interroger sur l'extrême limite permise sans faute grave dans un domaine comme celui des baisers. Le "French-kiss" est un baiser très voluptueux qui a directement pour but de procurer une émotion charnelle à qui le donne et à qui le reçoit. Il est en soi matière grave entre gens non mariés qui normalement ne doivent pas chercher les jouissances de cet ordre par respect pour leur corps, pas plus qu'ils ne peuvent user de leur faculté génératrice. La discussion de vos compagnes n'était pas tout à fait ridicule: il y a, certes, des baisers qui sont bien sensuels sans être des "French-kiss". Et la définition qu'elles en ont donnée est incomplète. Mais une jeune fille qui pense à l'amour en d'autres termes qu'en celui de jouissances charnelles ne pose même pas la question. Elle cherche à inspirer un grand amour et non à s'amuser aux dépens des garçons ni à permettre à ces derniers de s'en servir pour satisfaire leur désir d'émotions et de plaisirs.

REPONSE A "S.L., COMTE DE GASPE" — Je n'ai pas le don de prédire l'avenir... Et ça n'a pas d'importance puisque nous avons à vivre chaque jour le mieux possible, en nous appliquant à correspondre à la volonté du bon Dieu imprimée dans les exigences de notre vie. Votre amour sera ce que vous le ferez vous deux, par votre effort constant pour l'approfondir et le renouveler, avec la grâce du Bon Dieu.

QUESTION — Je vous envoie une recette pour "empêcher" les crinolines afin de rendre service à "LINE" qui vous le demandait. Voici: après avoir lavé la crinoline, on mélange une demi-tasse de gomme arabique dans de l'eau chaude; on plonge la crinoline plusieurs fois dans ce liquide et on laisse sécher. La gomme arabique agit comme un vernis sur le tulle, lequel restera ainsi apprêté jusqu'au lavage suivant.

Mlle M.E.
REPONSE — Merci, chère correspondante, pour "LINE" et les autres lettres qui seront intéressées par votre procédé.

REPONSE A "JEUNE ONTARIENNE BIEN MALHEUREUSE" — Gardez vos ongles plutôt courts tout en les coupant soigneusement. Ne cherchez pas à les faire allonger et vous n'aurez pas

d'ennui. Il en est, certes, qui laissent allonger leurs ongles, mais c'est une véritable disgrâce, ne pensez-vous pas? — Il faut demander à votre mère ce que vous voulez savoir sur la vie et ses mystères. Cette dernière attend certainement que vous lui posiez vos questions. Evidemment, elle aurait pu les prévenir et vous renseigner davantage, mais toutes les mères ne le font pas. Demandez-lui de vous acheter la plaquette "Pour toi qui grandis, ma fille," par Clément Tillman, qui se vend 85 sous (par la poste) aux Editions Ouvrières, 1575, rue St-Denis, Montréal. Et cela après une bonne conversation au cours de laquelle vous lui aurez posé toutes les questions qui vous embarrassent. Exprimez-lui en même temps vos désirs en ce qui concerne la télévision et dites-lui aussi à quel point vous souffrez d'être, comme vous dites, si souvent rabrouée par votre père. Vos parents sont sans doute débordés de travail et de soucis et ils en deviennent brusqués avec leurs enfants... Ils ne se rendent pas compte, probablement, que vous êtes la victime de leur mauvaise humeur plus souvent qu'à votre tour peut-être. L'important c'est que vous sachiez réagir à tout cela sans vous démolir, mais en affirmant votre personnalité tout en continuant à avoir, envers vos parents, tout le respect que vous leur devez. Surtout, ne vous découragez pas et prenez le parti des forts; les forts, ce sont ceux qui luttent et qui s'affirment dans la joie. Gardez le silence quand vous êtes blessée, mais avec, par la suite, une explication avec qui de droit, d'une façon discrète et confiante.

REPONSE A "14 ANS, 7e ANNEE" — Vous n'êtes pas malade moralement, mais vous avez, devant la vie qui s'ouvre devant vous, un réflexe de crainte et vous vous évadez dans le rêve. C'est une tentation pour une jeune de votre âge. Votre tort, c'est d'y succomber si facilement et de croire que vous n'êtes pas comme les autres, que vous ne pourriez pas aimer ni être aimée, que vous êtes timide, un peu sauvage et que vous resterez comme cela toute votre vie. Il faudrait, ma chère correspondante, sortir de votre petite coquille et de votre rêve et choisir d'agir et de conquérir ce que toutes les jeunes de votre âge doivent conquérir, plus ou moins facilement peut-être, mais peu importe. Vous êtes érudite; soyez une étudiante enthousiaste et appli-

quée, intéressée à tout ce qu'elle apprend; occupez-vous de vos compagnes et faites en sorte d'avoir de l'agrément à les retrouver chaque jour. A la maison, soyez la jeune fille serviable et active et occupez-vous sans cesse à quelque chose. Il y a toujours quelque chose à faire dans une maison et vous avez tout à apprendre à votre âge. Ayez en plus un loisir à vous, une chose que vous aimez beaucoup et qui vous soit une belle détente. Puisque vous avez l'occasion de visiter votre parenté, faites-le même si ça vous demande un effort. Vous en serez contente et vous vous rendrez compte que vous pouvez tirer profit de la rencontre des autres. Songez à l'effort que le poussin fait pour briser la coquille de l'œuf... Faites de même. S'il décidait de renoncer à donner ces coups de bec qui le délivreront, qu'arriverait-il? Vous êtes chrétienne... et, si vous savez méditer sur votre foi, vous accueillerez chaque jour comme une grande grâce et vous vous appliquerez à faire le mieux possible ces mille petites choses où vous rencontrerez la volonté de Dieu. Ayez confiance en vous et en Dieu aussi qui ne fait jamais défaut à ceux qui s'appuient sur Lui.

ON DEMANDE...

Je viens vous demander si je pourrais avoir des vêtements pour mes 8 enfants de 10 ans à 6 mois, soit: 4 filles de 10, 8, 4 ans et 6 mois; 4 garçons de 6, 5, 2 et 1 an. Mon mari habille 34; j'habille 18 ans et je chausse de 7 à 7½. J'accepterais tout: sous-vêtements, couvertures, rideaux. Nous sommes colons et nous avons grandement besoin.

Mme R.D., de MATAPEDIA
Je suis une maman dans le besoin et je saurais apprécier les envois de personnes qui voudraient m'aider. Mon mari n'a pas travaillé de l'hiver. J'ai 2 enfants: des garçons qui habitent 6 ans et 1 an. J'habille 38 et mon mari, 34. Il chausse 6 et, pour ma part, je chausse 7. Je sais coudre. Merci à ceux qui voudront m'aider.

L'ESPERANCE D'UNE MAMAN

Nous sommes sous l'assistance-chômage avec nos cinq enfants et nous n'arrivons pas à nous procurer ce dont nous aurions besoin. Y aurait-il quelques bonnes dames qui pourraient nous aider en nous envoyant des couvertures de lit, draps, linge de maison, laine, fil, chaussures (gr: 1, 13, 9, 8, 6). Nous avons 3 filles de 9, 8 et 7 ans et deux garçons de 4 et 2 ans. Mon mari habille 34 et j'habille 18 ans. Merci à toutes.

Mme G.C., MATAPEDIA

REPONSE — Je donnerai l'adresse de ces dames aux correspondantes qui en feront la demande et sont prêtes à faire quelque chose pour les soulager.

REPONSE A "UNE BRUNETTE DESEPEREE" — Je ne sais pas votre âge ni celui de ce jeune homme... C'est bien difficile de savoir si ce jeune homme a cherché à vous faire plaisir en vous disant tout ce qu'il vous a dit ou bien s'il était tout à fait sincère. Je me demande pourquoi vous vous ferez à ce point de la peine à son sujet. Vous êtes libre: intéressez-vous à d'autres jeunes comme il fait sans doute de son côté. Car, si tout son cœur était à vous, il ne pourrait se priver de vous écrire de temps en temps. Il ne s'attendrait pas, de votre part, à une fidélité tout à fait gratuite. Il paierait de sa personne pour la mériter.

REPONSE A "COEUR TRISTE" — Il faut avertir vos parents de la conduite de ce monsieur qui agit comme un goujat. Votre père pourra le rappeler à l'ordre et lui donner à choisir entre une conduite d'honnête homme ou... la porte. Restez calme vous-même; vous êtes plus forte que lui. Mais soyez distante et digne. C'est encore ce qui peut l'aider à se ressaisir. Et ne négligez pas un petit moyen bien concret, à savoir: celui de fermer votre porte de chambre à clef. Et ayez beaucoup de commisération pour ce monsieur, si faible et si peu maître de lui qu'il ne peut s'empêcher de vouloir s'emparer d'une jeune fille dès qu'elle est à sa portée.

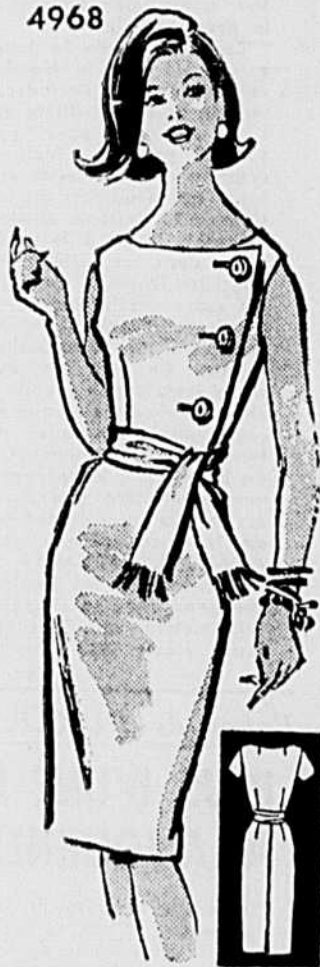
REPONSE A "D'UNE QUI VEUT SAVOIR" — On dit que les yeux noirs révèlent un esprit et un caractère vifs; les yeux bruns, de l'énergie à tous points de vue; les yeux bleus, la mollesse et la sentimentalité; les yeux verts, de l'audace et aussi de la méchanceté; si les facultés morales sont faibles; les yeux gris, l'énergie.

REPONSE A "NICOLE AUX YEUX VERTS QUI A HATE DE SAVOIR" — Ce n'est pas mal d'avoir un faible pour un gentil monsieur qui vous console quand vous avez de la peine, vient vous reconduire chez vous de temps à autre. Ce qui est moins bien, c'est de chercher auprès de lui la tendresse dont vous avez besoin à votre âge au lieu de la chercher auprès de vos parents, tout simplement parce que vous avez peur qu'ils ne vous comprennent pas et surtout qu'ils ne vous permettent pas de faire tout ce que vous voudriez faire. Qu'ils ne vous accordent pas toutes les permissions, c'est assez facile à deviner. Ils sont meilleurs juges que vous ne l'êtes à votre âge. Qu'ils soient un peu sévères et rigides, c'est une chose dont vous pourriez vous accommoder si vous n'aviez qu'une seule belle et bonne intention: celle de bien faire. Cessez de voir ce jeune homme en cachette de vos parents ou mettez-les au courant de tout. C'est vrai que vous êtes trop jeune pour vous engager dans une aventure sentimentale avec un jeune homme. Quel que vous en pensiez, ce ne peut être sérieux. Ce n'est pas en éparpillant son cœur à 15 ans qu'une jeune fille se prépare à aimer vraiment. Si vous n'êtes pas capable de rencontrer un jeune homme en bon camarade sans faire du sentiment avec lui, ceci veut dire que vous ne contrôlez pas votre sensibilité. Comment le pourriez-vous, du reste, à votre âge? Et, alors, tant mieux si vos parents sont un peu rigides: ils vous protègent contre vous-même. — Votre poids normal est de 120 livres environ.

LA COUTURE CHEZ SOI

Nos patrons portent des instructions en français sur toutes leurs pièces: ces instructions sont une aide précieuse pour leur disposition sur le tissu et pour leur assemblage.

4968



4968 — Robe habillée. Ligne toute simple avec ouverture sur le côté gauche, ceinturon à la taille, encolure bateau. Grandeurs: 9, 11, 13, 15, 17. La grandeur 13 requiert 3-1/2 verges de 35". Prix: 60 cts, tous frais compris.

4579 — Ensemble de jeu. Les mamans recherchent ces vêtements de jeu confortables et pratiques pour les toutes petites. Grandeurs: 2, 4, 6, 8. La grandeur 6 requiert 1-3/8 verge pour la tunique et 3-4 verge pour la culotte. Prix: 30 cts, tous frais compris.



4614 — Ensemble trois pièces. Un ensemble fort pratique pour le printemps, l'été. On suggère un tissu consistant, uni, toile ou tweed de coton ou de rayonne et un imprimé coloré pour la blouse. Grandeurs: 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48. La grandeur 36 requiert 4 verges pour la jaquette et la jupe et 2 verges pour la blouse. Prix: 60 cts, tous frais compris.

4923 — Deux-pièces. Le tout est d'allure jeune et fraîche. La ligne de la jupe et ses plis en font un vêtement tout-aller fort séyant. Grandeurs: 10, 12, 14, 16, 18. La grandeur 16 requiert 3-1/2 verges de 45". Prix: 60 cts, tous frais compris.

S'IL VOUS PLAÎT, effectuer votre remise non pas en timbres-poste, mais en bons ou mandats de poste. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé sous enveloppe. Les patrons commandés vous parviendront dans un délai raisonnable. Ils ne sont pas échangeables à moins d'erreur ou de défaut grave. Aucune commande C.O.D. n'est acceptée.

Adressez vos commandes au
SERVICE DES PATRONS, "LA TERRE DE CHEZ NOUS"
515, avenue Viger, Montréal 24

ECOLE NOE-PONTON — SHERBROOKE PENSIONNAT

Ecole Secondaire Indépendante

Cours scientifique - 9, 10 et 11e année
Sciences-Mathématiques — Sciences-Lettres
Cours conduisant - Ecole Normale - Collège et Facultés Universitaires

Cours général - 9, 10 et 11e année
Option - Mathématiques

Cours commercial - 10, 11 et 12e année spéciale
Programme du Département de l'Instruction Publique

Cours agricole avec 9, 10 et 11e année
Cours conduisant à la Technique Agricole

Inscription avant le 31 mai - si possible

ENTREE LE 5 SEPTEMBRE

Mar J.E. Marcoux, P.D., Supérieur
Tél.: LO. 2-9222 ou LO. 2-8886
M.le Directeur - Tél.: LO. 9-0483

ENEZ garçons et filles

Notre enquête '62: "Les jeunes et la danse"

ALLER DANSER, C'EST ALLER A LA SALLE DE DANSE PUBLIQUE

Quelles observations pouvons-nous tirer des réponses de nos lecteurs et lectrices aux questions de notre enquête : réponses que nous avons résumées la semaine dernière ?

Les jeunes qui sont d'accord pour dire qu'une jeune de 15 ans peut avoir la permission d'aller danser ont posé un grand nombre de conditions. Ainsi ils ont mentionné que les parents devraient fixer l'heure du retour; ils ont précisé avec quelles personnes elle pourrait y aller; ils ont posé des conditions quant à l'endroit où aller; ils ont affirmé qu'il faut tenir compte de son caractère, de son degré de maturité.

D'autre part ceux qui ont affirmé qu'une jeune de 15 ans ne doit pas avoir la permission d'aller danser se sont prononcés en regard de la salle de danse publique. Aller danser pour eux, c'est aller à la salle de danse publique.

Ceci nous justifie de poser la question: est-ce réel que les jeunes, qui aiment danser, (c'est le cas du plus grand nombre) ont comme alternative: obtenir la permission d'aller à la salle de danse ou ne pas danser du tout? Les familles, les groupes de familles, les paroisses n'offrent-ils aux jeunes de 14, 15, 16 ans, aucune occasion de s'adonner à ce loisir, entre eux, dans le cadre de la famille, des veillées de famille, des organisations paroissiales qui sont en quelque sorte, des veillées de famille élargies? Les réponses des jeunes le donnent à penser. Quand ils donnent la permission, ils posent une série de conditions aussi restrictives les unes que les autres, qui, si on les examine de près et si on en interroge l'esprit, veulent dire, à toutes fins pratiques, qu'il faut dire "non" à la jeune fille de 15 ans, face aux salles de danse publiques. L'insistance avec laquelle ils posent des conditions au sujet de l'âge où une jeune peut aller danser nous confirme dans cette interprétation de leurs réponses.

Il est clair que la question pose le problème des relations entre jeunes gens et jeunes filles. C'est sans doute pourquoi une correspondante en particulier nous écrit une série de directives à donner à une jeune de 15 ans avant de lui permettre d'aller danser.

"Quel sujet de discussion pour une jeune de 15 ans? J'essaierais de me faire une maman compréhensive et surtout sage et prudente. A 15 ans, puis-je aller danser? Et ça où? avec qui? et

quelles danses? Maman doit savoir bien des choses avant de laisser partir sa fille de 15 ans. Et ne jamais permettre pour aucune raison à sa fille jeune et moins jeune d'aller à une salle, genre club de nuit, grill ou un endroit douteux. Savoir encore quelles danses sa fille préfère? Si sa fille est distinguée, a des sentiments élevés, elle pourra lui faire confiance? Est-elle coquette, à la page, sans séduire ni scandaliser? Sait-elle parler à un garçon, accepter une moquerie, faire une plaisanterie sans manquer aux règles du savoir-faire et du tact? Une fille est-elle pâmée pour les danses et pour les garçons, sa maman se doit d'être ferme. Elle doit se faire une grande soeur sage et c'est là le plus grand devoir des parents, et les adolescentes se doivent de collaborer, pour leur plus grand profit. Encore faut-il s'entendre sur l'heure du retour. Elle n'est pas de moindre importance, surtout pour une étudiante. L'étude avant l'amour ou si c'est possible, l'étude sans l'amour. A vous jeunes adolescentes de juger. Voyez autour de vous, priez, réfléchissez et tirez les conclusions qui s'imposent. A mon avis ou plutôt aujourd'hui, une jeune de 15 ans peut aller avec la permission de ses parents, danser en groupes mixtes à l'occasion au temps des études. L'été, à l'occasion de showers, de noces, on pourra lui laisser plus de liberté, si elle sait en user sagement...

Une institutrice.

Pourquoi les jeunes aiment-ils la danse? Ils y voient un moyen de se recréer, de se divertir, et aussi de faire des connaissances; chez les gars, l'occasion de rencontrer des garçons et des filles prime le divertissement, la détente. Il est évident que les jeunes préfèrent les danses rythmées et entraînant, vives, telles que le rock'n'roll, les danses carées; certains expriment des réserves au sujet du plain et d'autres se prononcent contre le twist, le rock'n'roll et aussi contre le plain. Certains parlent de certaines danses qu'ils aiment parce qu'on a du plaisir à les bien danser. Un répondant seulement mentionne les danses de folklore comme danses de groupes qui invitent à la joie et qui sont accompagnées de gestes gra-

Idées des jeunes

Notre travail, un fardeau ?

Yvon est tout songeur ce soir. Il revient du village après un bout de veillée avec des copains. On a parlé de tout et de rien, mais surtout chacun a critiqué son travail. Tous ont à peu près la même ambition: se trouver un travail pas trop fatiguant, qui plaise beaucoup et qu'ils puissent accomplir sans trop de difficultés, un peu pour se débarrasser.

Les cultivateurs, pour leur part, en ont par-dessus la tête de travailler ainsi d'une étoile à l'autre sans presque de salaire et le plus souvent sans garantie d'avenir: "Je te jure que ça durera pas toujours" lance l'un d'eux. Chez les travailleurs du village, c'est guère mieux, on s'arrange pour faire le moins possible, pourvu qu'on aie la paye... et l'on critique contre ses patrons, contre tout en somme.

Tout ont la même opinion, pense Yvon: "Le travail, c'est un lourd fardeau. Il me semble qu'on en oublie le but véritable, se dit-il. Je crois que le travail bien compris aide à notre épanouissement. Si nous acceptons joyeusement notre labeur, les journées seraient beaucoup plus intéressantes. Nous aurions le goût de nous perfectionner afin de devenir des compétentes. Nous aurions ainsi le sentiment d'être plus utiles à notre milieu. Nos talents porteraient fruit comme le veut le Christ dans son Evangile. Ceci ne nous empêcherait nullement de gagner notre pain, au contraire. Sur la ferme comme ailleurs, nous nous installerions plus vite en sécurité pour l'avenir.

"Nous devrions cesser de rechigner ainsi sur notre travail et retrousser nos manches plutôt que de nous traîner les ailes en attendant notre pension de vieillesse... Il faudra que j'en reparle avec les gars, se dit Yvon en s'endormant ce soir-là."

Lorenzo et Thérèse

cieux. La recherche du mouvement, de la compagnie de jeunes gens et de jeunes filles semble primer le souci de bien danser et de s'exprimer par cet art.

Une jeune maman donne son opinion

"Je ne sais pas quelle attitude je prendrai le jour où j'aurai une fille de 15 ans. Il me semble qu'il n'y a pas d'âge pour danser. Tout le monde peut danser: enfants et adultes, à la condition que ce soit de la danse et que la morale ne soit pas en danger. Il me semble que si ma fille avait 15 ans, je tâcherais de l'encourager à inviter ses amis et amis à la maison pour s'amuser et même danser et à aller rendre visite aux autres jeunes, chez eux, et qu'ils s'amuseraient ainsi dans la maison des parents. Je n'admets pas qu'une fille de 15 ans aille toutes les fins de semaine dans les salles de danses ou les clubs de nuit sous prétexte de danser. Plus vieille, elle pourrait peut-être y aller de temps à autre..."

Mme A. C.

Je suis l'ainé de la famille. "Si j'étais les parents de cette jeune fille je ne lui permettrais pas d'aller danser dans les salles publiques. A cet âge, on peut danser dans des réunions de famille. On apprend ainsi petit à petit à avoir une juste mesure en tout. On ne devrait pas aller danser avant 16 ans et à mon avis, la jeune fille doit avoir cette permission moins jeune qu'un garçon. J'aime beaucoup la danse. A mon avis, ce sont les

(Suite à la page 26)

A LA J. R. C.

Trois jeunes délégués à la réunion du M.I.J.A.R.C.

La Jeunesse Rurale du Canada sera présente à l'Assemblée Générale du Mouvement International de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique, qui se tiendra à Rome, du 23 juin au 1er juillet prochains.

En effet, trois membres du comité national de la J.R.C.; M. l'abbé Blaise Cliche, Margot Désilets et Yvan Forest, dirigeants nationaux, viennent d'être délégués pour participer à cette rencontre.

L'assemblée générale du M.I.J.A.R.C. est composée d'une délégation de dirigeants nationaux de chacun des 40 pays membres. Elle se réunit une fois tous les 2 ans. La dernière assemblée s'était tenue au lendemain du rassemblement de 26.000 jeunes ruraux venus de 60 pays, lors du Congrès de Lourdes en 1960. C'est d'ailleurs à ce moment que la J.R.C. canadienne fut officiellement affiliée au M.I.J.A.R.C.

Cette réunion poursuit trois principaux buts:

- Réviser le travail fait par la J.R.C. dans chacun des pays, et tracer un nouveau plan de travail;
- Préciser certains projets d'échange et de collaboration entre les différents pays;
- Créer des liens, resserrer des amitiés entre les jeunes de tous les coins de la terre.

Nos participants canadiens nous quitteront au début de juin. Ils se rendront d'abord en France pour participer à une réunion du Comité national de la J.A.C.F. laquelle participera une trentaine de jeunes Françaises, dirigeantes nationales du mouvement. Suivra ensuite un stage d'environ une semaine, dans les différentes provinces de la France, afin de mieux connaître le milieu français et les jeunes ruraux qui l'habitent.

Ensuite, ils se rendront à Rome, pour participer à l'Assemblée générale, où plus de 200 jeunes ruraux d'une cinquantaine de pays sont attendus. Avant de revenir parmi nous, ils feront un arrêt en Belgique, afin de prendre contact avec le Secrétariat permanent du M.I.J.A.R.C. situé à Louvain, et vivre quelques expériences d'action catholique avec les jeunes belges.

Ces 3 personnes vont là-bas, nous représenter, nous tous jeunes ruraux du Canada, vont faire connaître nos richesses, notre travail, nos désirs, vont voir les besoins, les projets de nos frères ruraux de tous les continents, et tout ceci, pour se rapprocher les uns des autres, et ensemble, travailler à la construction du Royaume.

Odile Beaudry

TV NOTRE CRITIQUE RADIO

Ce n'est plus drôle...

Lorsque Gilles Pellerin y allait de sa farce habituelle à propos des "longs métrages", il déclenchait le rire à coup sûr. Maintenant, ça ne prendrait plus beaucoup, parce que les films à la T.V. sont des atouts avec lesquels il faut compter. Pour beaucoup de gens, ce qu'il y a de mieux à l'horaire ce sont les films. Lorsqu'ils sont bons évidemment. Et ils le sont de plus en plus.

Les vieilles histoires d'avant-guerre, Georges Milton, Tino Rossi et Cie ont alimenté les premières années de la T.V. L'on disait même que les distributeurs de films ne pouvaient vendre au petit écran que des films anciens. Et, il y eut la grève à Radio-Canada. Pendant quelques semaines inoubliables, on put s'asseoir chaque soir devant un film plus que convenable. On dégusta comme des fruits défendus de très bonnes productions récentes: "Le Bon Dieu sans confession", "Le Mur", "Le Dossier Noir", etc. Comme mesure d'urgence, les magnats de Radio-Canada surent franchir le rideau de fer de la distribution. Le public prit goût à la qualité.

Le canal 10 afficha, dans la présentation de films, un goût et une audace que Radio-Canada avait jusque là tenus en veillesse. Voici que le réseau d'Etat s'adjoignit un de nos meilleurs connaisseurs en cinéma, Réal Benoit. C'est sur ses épaules que retombe surtout le choix des films présentés à la T.V.

Evidemment, au rythme où l'on nous déverse les longs métrages, ils ne peuvent tous être de qualité. "Les Croulants terribles" voisinent avec "Les 400 coups". Mais on apprécie mieux une rosée d'Anjou après une semaine à la limonade... Une ombre au tableau: n'y a-t-il vraiment pas de films pour les enfants et les adolescents? Lorsque le film est coté "pour tous", cela veut encore trop souvent dire pour tous les niais... La compagnie cinématographique, qui se spécialiserait dans le long métrage de qualité pour les moins de seize ans, ferait fortune, car le problème doit être le même sur tous les réseaux de T.V. du monde. Les films de

Jacques Tatti, "Mon Oncle" par exemple, seraient un régal pour toute la famille. Sont-ils plus dispendieux que les bobines sensationnelles que l'on nous promet pour l'été?

A "Ciné-club," on nous réserve des bombes. Celle de "Hiroshima, mon amour" probablement, est-ce la version de Gilles Pellerin ou celle d'Alain Resnais? Aussi les fameux "Enfants du Paradis" de Marcel Carné, auxquels la Province ferma les portes il y a quelques années et nombreuses autres productions de qualité. Il va sans dire que ces films sont réservés aux "Couche-tard." Les discussions qui suivent la projection d'une oeuvre majeure rendent service et intéressent le plus grand nombre. Pourquoi pas y revenir?

Durant l'été, à 8 h. 30, il fait encore jour et nos gazons reverdis nous semblent plus invitants qu'un "Billet de faveur" à la T.V. Je pense bien que 9 heures rallierait le plus grand nombre. Un autre tabou semble avoir été maté. A la radio, on ne craint plus d'annoncer les bons spectacles de la T.V. et, à son tour, la T.V. rend la politesse à la radio. Le public y trouve son compte.

Si nos couvents et collèges organisent des ciné-clubs, c'est qu'ils comprennent l'importance du cinéma dans la vie de l'homme de 1962. Cet art, qui ouvre toutes grandes les fenêtres du monde, gagne à être assimilé par des esprits et des coeurs jeunes, capables de porter un jugement sain. S'initier à la vie à 45 ou 50 ans, comme le font aujourd'hui beaucoup d'adultes qui découvrent le cinéma, est plus pénible que de le faire à 15 ans auprès d'un maître sûr et vigilant.

MARIE-STÉPHANE



Aux horticulteurs amateurs ou professionnels, l'émission *Les Travaux et les jours* présente, chaque dimanche après-midi, une chronique qui leur est spécialement destinée, au cours de laquelle AURAY BLAIN donne des conseils sur cet art de cultiver les jardins. Ici, AURAY BLAIN s'entretient avec RAYMOND LAPLANTE sur les soins à donner aux plantes de maison. *Les Travaux et les jours* est une émission du réseau français de télévision de Radio-Canada.

BRUNO

par YVES THERIAULT

CHAPITRE 25

Tout autant Gilles espérait se donner les cartes d'un jeu de gagnant, tout autant le destin travaillait sourdement contre lui sans qu'il s'en doute.

C'est qu'il n'avait pas prévu le recours de Bruno aux services d'un avocat. Il avait, d'une certaine façon, fort bien jugé des réflexes de son frère. Il les avait estimés passifs, résignés. Il savait que Bruno ferait tout pour sauver l'honneur du nom, et qu'il prendrait tous les moyens pour éviter le moindre rejaillissement en dehors. Sur ce point, Gilles ne s'était pas trompé. Mais il ne savait pas l'influence de Sabin. Il ne savait pas, surtout, que l'intuition de Sabin jouerait en faveur de Bruno et contre lui, Gilles.

La visite faite par Bruno à l'avocat du chef-lieu, Gilles ne s'en serait pas douté en mille ans. Et même s'il s'en était douté, comment prévoir que cet obscur homme de loi eut à sa disposition, presque sans s'en douter, les moyens voulus pour bloquer Gilles?

Un avocat de Montréal était bien connu pour ses amitiés dans la haute pégre. Cet avocat était un confrère et un ami de l'autre, du chef-lieu, celui qui avait pris sur lui de sauver Bruno des entreprises de son ignoble frère.

Le dialogue entre les deux hommes, au téléphone, avait été relativement bref. L'avocat Gourieux, de Montréal, avait vite saisi les embêtements à prévoir si Gilles continuait son chantage. Si vite saisi, et si bien, qu'il n'en avait pas soufflé mot à son confrère provincial. Il s'était contenté de promettre le nivellement des choses, d'assurer le représentant de Bruno que l'affaire était entre bonnes mains. Il désirait surtout que Bruno soit averti de dormir en paix...

Rien, dans cette conversation, qui put compromettre l'avocat Gourieux, mais une tranquille assurance qui en disait long sur les moyens à sa disposition.

Le jour même, d'ailleurs, il s'attablait dans un chic club privé de l'ouest de la ville, en compagnie de deux hommes aux allures de millionnaires. Officiellement, ces gens menaient de grosses entreprises. Officieusement, les entreprises en question n'étaient que des camouflages habiles et impressionnants, cachant des opérations beaucoup moins recommandables.

Au début, la conversation fut lente, presque oiseuse. Il s'agissait, c'était évident, d'amis se voyant souvent. De fait, l'avocat Gourieux était le porte-parole de ces hommes. C'était lui qui fournissait à chacun les indications précises sur le contournement possible de chaque loi criminelle. Il existe, c'est connu, des échappatoires à presque toutes les lois.

Un détail, une légère carence d'explication, l'obscurité d'un codicille, servent et peuvent servir. C'est le propre d'un avocat retors, ou même encore d'un bon criminaliste, que de connaître ces faiblesses et de les savoir exploiter le moment venu.

Qu'un homme de loi fournisse ensuite à ses clients les portes de sortie ainsi entrevues, ces clients bénéficieront de larges sorties par où échapper aux sanctions.

Le rôle de Gourieux, auprès de ces soi-disant magnats de la finance, consistait justement, puisqu'ils n'avaient jamais été mis en cause par la justice, à fournir les moyens légaux de ne pas être inquiétés. Il était donc précieux, et son amitié était journellement cultivée par ces gens. Par ces gens et par d'autres. Mais surtout par ces deux-là, car ils régnaient sur la plus grande partie du monde interlope.

Et ce sur lequel ils n'exerçaient aucun contrôle ne leur échappait pas plus, car, même indirectement, même par ricochet, personne n'eut osé leur déplaire. Leur empire était inviolable.

Il était heureux que l'avocat du chef-lieu ait pu entrer en communication avec celui-là même qui pouvait, non seulement influencer très puissamment sur les actes futurs de Gilles, mais aussi garantir, par une décision en haut lieu, que le jeune ingrat soit réduit à merci.

Il était tout aussi heureux que Gourieux ait vu l'avantage de bloquer Gilles. Un avantage né des inconvenients que pouvaient possiblement provoquer les actions futures de ce freluquet.

Ce fut donc avec soin, vers le milieu du repas, que Gourieux expliqua qui était Gilles Valade, ce qu'il avait tenté, de quel bois il se chauffait.

A sa surprise, l'un des interlocuteurs le connaissait.

— Je vais à un certain bar... dit-il.

Il n'avait pas besoin de prononcer le nom de ce bar. Tous le connaissaient bien.

— Evidemment, c'est là que Harry et les autres se tiennent, continua l'homme. Je ne leur parle pas, mais, au téléphone, Harry m'a dit qu'un certain jeune homme qui se tenait au bar tous les jours semblait vouloir s'introduire dans le cercle...

— Tiens, tiens, fit l'autre homme. Il a de l'ambition!

— Mais pas les moyens, dit le premier.

— Et ce jeune homme...? demanda Gourieux.

— Il se nomme justement Gilles Valade. Je le sais parce que j'ai fait faire une petite enquête discrète. J'ai appris que c'était un obscur petit aventurier, un joueur, un homme intelligent, mais auquel on ne peut se fier. Il tire du grand et voudrait devenir un puissant gangster. Il n'a ni la mentalité, ni le physique de l'emploi.

— Ce que j'en sais concorde assez avec ce que vous dites. Il tente d'extorquer de l'argent à son frère, dit Gourieux, afin de se tailler une place parmi le groupe de Harry. C'est ce que je déduis.

— C'est précisément cela, dit l'homme. Mon enquête me le prouve.

— Je représente indirectement son frère, par un collègue de la province...

La phrase resta en suspens. Les deux hommes mangeaient, en apparence attentifs à leurs mets. Le premier, qui avait parlé, releva la tête au bout d'un temps.



Jésus, doucement s'élève dans le ciel. Les Apôtres le suivent des yeux, jusqu'à ce qu'un nuage le dérober à leur vue. Jésus est retourné à son Père, sa vie humaine est finie. La terre entière a retrouvé le repos et la paix; elle éclata en chants d'allégresse. (Is. 14, 7)

Société Catholique de la Bible

— Nous allons y voir, dit-il.

Le ton lui-même suffisait. On y pouvait deviner cent fois plus qu'il n'était dit.

Dans ce monde de pénombre, les sous-entendus prennent une immense valeur. Ceux-là qui se cachaient derrière une phrase aussi simple étaient éloquentes. Ils situaient une fois pour toutes le sort de Gilles.

Oui, vraiment, l'avocat de province avait eu la main heureuse en s'abouchant avec Gourieux. L'affaire Valade promettait de ne pas faire vieux os.

La promesse était encore plus ferme — et même plus menaçante du fait que l'homme répétait, à mi-voix d'un ton sans riposte :

— Nous allons certainement y voir.

Les films à l'affiche de la T.V. du 3 au 10 juin 1962

MONTREAL, Canal 2 (CBFT)

LUNDI, 4 juin
11h.30 — LES HEROS
Allemand, 1958. Comédie. Divertissement agréable mais un peu lourd par moments. Interprétation honnête. — Ambiguïté de certaines situations atténuée par le ton satirique. Adultes.
12h.00 — LE GRAND PASSAGE
Américain, 1940. Film d'aventures. Fresque mouvementée. Réalisation soignée. Morceaux de bravoure. Tracy très bon. — Thème de la vengeance. Brutalités. Adultes.
MARDI, 5 juin
11h.30 — LES AMOURS DE BLANCHE-NEIGE
Français, 1949. Film sans scénario et sans recherche. Document sur la vie aimable des sports d'hiver et des fêtes folkloriques. — Amoureux sans conséquences, vu le caractère conventionnel de l'intrigue. Tous.
11h.30 — SI VERSAILLES M'ETAIT CONTE
Français, 1953. Fresque historique réalisée et interprétée par Sacha Guitry. De l'histoire à la Guy-Roux. Détails techniques. Longueurs. Quelques bons moments. — Liberté de langage. Adultes, des réserves.

MERCREDI, 6 juin
11h.30 — CARUSO
Italien, 1931. Film musical. La vie du célèbre chanteur italien. — Biographie plus ou moins réussie. Ton mélodramatique regrettable. De bons moments de chant. — Film pastiché. Inconduite. Adultes.
11h.30 — JODY ET LA FAON
Américain, 1946. Drame psychologique. Histoire toute simple, charmante et bien construite. Très bonne restitution de l'univers de l'enfance. Biaux extérieurs. Excellents intérieurs. — Noblesse de sentiments. Esprit familial. Tous.
JEUDI, 7 juin
11h.30 — COMMANDO SUR LE YANG TSE
Britannique, 1955. Drame semi-documentaire. Film morne et ennuyeux, malgré certaines qualités techniques. Emploi souvent mauvais du studio. Interprétation moyenne. — Bon exemple de courage. Adultes et adolescents.
11h.30 — MADAME CURIE
Américain, 1947. Biographie romancée, avec Walter Pidgeon. Film émouvant. Réalisation soignée. Longueurs. Excellente interprétation. — Personnages nobles et courageux. Grande valeur éducative. Tous. A voir.
11h.30 — LA MEILLEURE PART
Français, 1955. Drame psychologique et social d'Yves Allégret avec Gérard Philippe et Gérard Cury.

— Dirigés par un jeune ingénieur qui aime passionnément sa tâche, des hommes travaillent à la construction d'un barrage en haute montagne. — A la fois un film dramatique puissant et un documentaire remarquable. Belle photographie. Très bons interprètes. — Hymne à l'homme et à la valeur de son travail. Amour, illécite. Scènes et situations délicates. Adultes.
VENREDI, 8 juin
11h.30 — HAUTE LUTTE
Américain, 1947. Drame sportif. Scénario assez inconsistant. Aspects documentaires intéressants. — Film sans Tous.
11h.30 — CORRESPONDANT 17
Américain, 1940. Film d'espionnage d'Alfred Hitchcock. — Scénario assez simpliste. Invéraisemblances. Réalisation soignée. De très bons moments. — Adultes et adolescents.
11h.30 — DROLE DE DIMANCHE
Français, 1938. Comédie dramatique. Oeuvre attachante, sensible et délicate. Justesse du dialogue. Excellente interprétation. — Très positif et très humain. Thème pour adultes.
11h.30 — A CHAQUE AUBE JE MEURS
Américain, 1939. Drame psychologique. Ensemble soigné. Bonne progression dramatique. Interprétation excellente. — Film pénible, souvent brutal. Adultes.

SAMEDI, 9 juin
11h.30 — LES HOMMES GRENOUILLES
Américain, 1951. Film de guerre. Le nouveau commandant d'une section de sapeurs de combat mène avec succès des opérations périlleuses et réussit à se gagner la confiance de ses hommes. — Asses conventionnel. Réalisation adroite. Une certaine valeur documentaire. — Interprétation honnête. — Loyauté, sens du devoir, fraternité. Tous.
11h.30 — OASIS
Français, 1955. Film d'aventures. Histoire conventionnelle. Intérêt documentaire. Pittoresque des décors. Bons interprètes. — Cynisme et liberté de mœurs des personnages. Adultes, des réserves.

MONTREAL, Canal 10 (CFTM-TV)

DIMANCHE, 3 juin
11h.15 — TONNERRE SUR LE PACIFIQUE
Américain, 1951. Documentaire romancé. Documentaire qui vaut par son authenticité et par l'étude des caractères des personnages. Bonne photographie. Interprétation de qualité. — Courage. Sens des responsabilités. Adultes et adolescents.
JEUDI, 7 juin
11h.30 — UN HOMME TRAUQUE
Américain, 1955. Western psychologique réalisé et interprété par Ray Milland. — Film humain et bien réalisé. Intérêt soutenu. Excellente interprétation. — Généreux et positif. Scènes réalistes. Adultes.

LUNDI, 4 juin
11h.15 — LE MARIAGE DE MADEMOISELLE BEULEMANS
Franco-belge, 1950. Comédie pleine d'entrain. Photographie soignée. Musique légère et brillante. — Délassement sain. Adultes et adolescents.
MARDI, 5 juin
11h.15 — L'APPEL DU DESTIN
Français, 1952. Mélodrame. — Film musical, prétexte à de nombreuses auditions d'oeuvres classiques. Réalisation souvent habile. Bons interprètes. — Adultes et adolescents.
MERCREDI, 6 juin
11h.15 — PROCES AU VATICAN
Français, 1951. Film biographique. — Récit de la vie de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus à l'occasion du procès de canonisation. — Bonne reconstitution dans l'ensemble. Début et fin assez faibles. — Excellentes leçons de vie chrétienne. Adultes et adolescents.

JEUDI, 7 juin
11h.15 — CAPITAINE CASSE-OU
Américain, 1936. Drame d'aventures. — Histoire classique et naïve. Décors artificiels de studio. Personnages stéréotypés. — Adultes et adolescents.
11h.30 — SUZANNE, LE CHACHA ET MOI
Espagnol, 1958. Film musical. — Histoire absurde. Personnages artistiques. Comique lourd. Numéros de music-hall médiocres. Interprétation pauvre. — Danses sensuelles. Déshabillés provocants. Adultes, de nettes réserves.

VENREDI, 8 juin
11h.15 — UNE FILLE EPATANTE
Français, 1955. Comédie. — Excellent divertissement sans prétentions. Quelques longueurs. Interprétation très vivante. — Certaines libertés de mœurs et d'allures. Adultes.
11h.30 — LA SOIF DES HOMMES (Ciné-roman)
Français, 1947. Drame psychologique. — Mise en scène heureuse. Belle photographie. Excellents interprètes. — Histoire de mœurs qui s'adresse aux adultes.

SAMEDI, 9 juin
11h.15 — LE GUERISSEUR
Français, 1953. Film à thèse. — Thème intéressant traité de façon ambiguë. Réalisation moyenne. — Sujet pour adultes.
11h.15 — LE DERNIER NEGRIER
Américain, 1937. Drame. — Film de seconde classe. — Peinture

SHERBROOKE, Canal 7 (CHLT-TV)

DIMANCHE, 3 juin
11h.30 — UN CRIME ETRANGE
Américain, 1947. Film policier. — Réalisation conventionnelle d'un scénario banal. Interprétation moyenne. — Une intrigue amoureuse assez trouble. Adultes.

MERCREDI, 6 juin
11h.30 — LE MUR DU SON
Britannique, 1952. Drame psychologique. — Passionnant documentaire sur l'aviation. Réalisation sobre mais efficace. — Mise en relief de la valeur de la vie humaine. Adultes et adolescents.
VENREDI, 8 juin
11h.30 — DROLE DE DIMANCHE
Voir plus haut, canal 2

SAMEDI, 9 juin
11h.30 — LA BELLE DE SAN FRANCISCO
Américain, 1943. Comédie psychologique. Film ennuyeux, banal et mal construit. Interprétation inégale. — Scène de music-hall. Inconduite des protagonistes. Adultes, des réserves.

SAMEDI, 9 juin
11h.30 — LES HOMMES GRENOUILLES
Voir plus haut, canal 2

OTTAWA, Canal 9 (CBOFT)

Les films présentés au canal 9 sont les mêmes que ceux du canal 2, à l'exception de ceux-ci :

VENREDI, 8 juin
11h.30 — LE BANDIT
Italien, 1946. Drame social. — Film très réaliste. Réalisation vigoureuse. Fin mélodramatique. Excellents interprètes. — Idéologues du héros déchu. Pessimisme. Scènes osées. Adultes, de nettes réserves.
SAMEDI, 9 juin
11h.30 — LE REBELLE
Américain, 1949. Drame psychologique. Assez intéressant. Une certaine grandiloquence. Réalisation inégale. Passages excellents. Bonne interprétation. — Idées fausses. Suicide. Adultes, de nettes réserves.

TROIS-RIVIERES, Canal 13 (CKTM-TV)

LUNDI, 4 juin
12h.30 — LE PRIX DU SILENCE
Allemand, 1940. Drame. — Réalisation moyenne. Interprétation satisfaisante. — Homicide excusé trop facilement. Adultes, des réserves.
MARDI, 5 juin
12h.30 — CARAVANE
Britannique, 1948. Drame d'aventures. — Réalisation pauvre. Interprétation faible. — Actes répréhensibles atténués par le genre. Adultes.
MERCREDI, 6 juin
12h.30 — LE GANG DES TUEURS
Britannique, 1948. Drame policier. — Etude psychologique assez fouillée. Mise en scène sans relief. Bonne interprétation. — Atmosphère pénible. Adultes, de nettes réserves.

VENREDI, 8 juin
12h.30 — EN ROUTE POUR ZANZIBAR
Américain, 1941. Comédie. — Film loufoque, mené avec entrain. Réalisation moyenne. Excellents interprètes. Scènes d'un goût douteux. Adultes.
VENREDI, 8 juin
12h.30 — DROLE DE DIMANCHE
Voir plus haut, canal 2

SAMEDI, 9 juin
12h.30 — LA FAUTE D'UNE MERE
Italien, 1952. Mélodrame. — Tous les poncifs du mélodrame traditionnel. Trame policière intéressante. — Eléments positifs. Idée de vengeance. Réalisme insistant de l'évocation d'un viol. Adultes, des réserves.

SAMEDI, 9 juin
12h.30 — LES HOMMES GRENOUILLES
Voir plus haut, canal 2

12 Jonquière 3 Rimouski 9 Matane 5 New-Carlisle

VENREDI, 8 juin
12h.30 — DROLE DE DIMANCHE
Voir plus haut, canal 2

GRENOUILLES (Voir plus haut, canal 2)

MONCTON, Canal 11 (CBAFT)

Les films présentés au Canal 11, Moncton, sont les mêmes que ceux présentés au Canal 2, Montréal, sauf qu'ils le sont une heure plus tard, heure de l'Atlantique.

ROUYN-NORANDA, Canal 4 (CKRN-TV)

VENREDI, 8 juin
12h.30 — DROLE DE DIMANCHE
Voir plus haut, canal 2

QUÉBEC, Canal 4 (CFCM-TV)

LUNDI, 4 juin
12h.45 — JOHNNY GUITARE
Américain, 1954. Western psychologique. — Film de qualité. Climat dramatique. Psychologie juste. Excellente interprétation. — Passions violentes. Adultes.

MARDI, 5 juin
12h.45 — TERREUR A SHANGHAI
Américain, 1954. Drame d'espionnage. — Bon suspense. Atmosphère bien recréée. Chasse à l'homme spectaculaire. Interprétation correcte. — Atmosphère tendue et tragique. Développements délicats. Adultes.

MERCREDI, 6 juin
12h.45 — TERREUR A SHANGHAI
Voir plus haut, canal 4

JEUDI, 7 juin
12h.45 — LA FOSSE AUX SERPENTS
Américain, 1948. Drame psychologique. — Film brillamment réalisé, remarquable par son aspect documentaire. Longueurs. — Scènes impressionnantes. Adultes.

VENREDI, 8 juin
12h.45 — DROLE DE DIMANCHE
Voir plus haut, canal 2

SAMEDI, 9 juin
12h.45 — LES HOMMES GRENOUILLES
Voir plus haut, canal 2

LES PETITES ANNONCES

COUT DE L'INSERTION: 10 cents le mot. Prix minimum: \$2.00. RABAIS DE 20% pour 5 insertions consécutives du même texte. DONNEZ CLAIREMENT vos instructions: nom, adresse, nombre d'insertions, etc.

Les petites annonces sont strictement payables d'avance. Toute lettre ou toute demande de renseignements doivent être adressées comme suit:

LES PETITES ANNONCES, "LA TERRE DE CHEZ NOUS" 515, avenue Viger, Montréal, P.Q. Victor 2-6431

AGENTS DEMANDÉS

GAGNEZ DE L'ARGENT!

VENDEZ des vêtements sur mesure, directement au client. Compagnie établie depuis 1935. Plein temps ou partiel. Vente assurée sur échantillons. Bas prix, commissions élevées, complètes bonis gratuits. Expérience non requise, opportunité splendide. Écrivez pour échantillons. CROSBY COMPANY, Dept. "T", Casier 3012, MONTREAL.

AVONS présentement de bons terriores vacants. Établissez-vous un commerce profitable en vendant nos 225 (nécessités quotidiennes dans votre localité). Commissions 45% — spéciaux — primes — périodes d'essai — 30 jours — \$20.00 requis. JITO, Dept. 82, 5130 rue St-Hubert, Montréal.

FAITES \$3.00 de l'heure. Aiderons à crédit, tout homme ou femme fiable à se créer un commerce payant dans la vente, dans votre entourage, de nos 250 produits garantis: remède, thé, café, médicaments, cosmétiques, désinfectants, insecticides, peintures, broches, vadrouilles, etc. Plein temps ou partiel. Revenu moyen \$3.00 de l'heure. Expérience non requise. Demandez détails immédiatement. G. Laurin, Président, PAULA LIMITEE, 21 rue St-Paul, Montréal.

VENDEZ vos vêtements taillés sur mesure — Obtenez des profits continus à plein temps ou à temps partiel avec les bénéfices, des commandes qui seront répétées. Vêtements taillés individuellement selon les mesures exactes et dans le style choisi par le client. 300 tissus les plus nouveaux. — Nécessaire de vente GRATUIT écriture pour annoncer à LEFDS TAILORING, Boite Postale 147, Station "M" Montréal.

ANIMAUX A VENDRE

VACHES LAITIÈRES festées et vaccinées, provenant des troupeaux sains du Québec et de l'Ontario. Certificat journal. O. GOYER, 67, Grande-Côte, St-Eustache, tél. GR. 3-7475 - GR. 3-7702.

NOUS recevons toutes les semaines 30 vaches laitières provenant des troupeaux d'Ontario, pur-sang ou croisées. Sous la zone fédérale pour la brucellose. Nos prix sont des plus bas. CLAUDE DAGEHAIS, 257 Bas Saint-Thérèse, Tél.: TA. 3-2227.

VACHES LAITIÈRES, pur-sang ou commerciales, venant des meilleurs troupeaux de l'Ontario, négatives à la brucellose. Nous recevons des troupeaux de 30 vaches chaque jeudi. Nos prix et la qualité de nos veaux nous font les plus gros vendeurs de bétail laitier du Québec. Nous défions toute compétition. S'adresser à M. LOUIS, a.s., FERME ROLLAND CHARBONNEAU, 251 Bas Grande Côte, Ste-Rose, Cité Laval. Tél.: NATIONAL 5-9238.

VACHES laitières à vendre festées et vaccinées, provenant des meilleurs troupeaux de l'Ontario s'adresser à ROBERT OUMET, 646, Ville d'Auteuil, Sainte-Rose, Tél.: NA. 5364.

TAUREAUX Hereford enregistrés de très belle qualité, à vendre, âgés de 1 à 2 ans. S'adresser à AIME LABONTE, St-Gilles Cité LaSalle, Tél.: 269-3395.

LES PORCS Landrace issus de sujets importés, dûment enregistrés. Sélection choisie de jeunes truies saines aussi jeunes verrats. FERGUS LANDRACE SWINE FARM, Fergus, Ontario.

GRANDE sélection d'étalons et de juments. Age à partir du poulain en montent. Races: perchonnaises, bagdes, clydesdales et canadiennes. Nous louons des étalons classés "A" dans l'Ontario et le Québec. LES FERMES ARNOLD LEE, Grenville, Qué.

HEREFORD enregistrés, taureaux et vaches, de 6 mois à 3 ans, lignée excellente. ROBISON & FRERES, Mascouche.

ANIMAUX Hereford, pur-sang, 10, 11, 12 mois, mâles et femelles. S'adresser à FLORIAN MESSIER, 71, Lachenaie, Cité L'Assomption, Tél.: NORMANDE 6-8101.

TAUREAUX de toutes races à vendre ou à louer. A. GUERTIN, Verchères, tél. LU. 3-3991.

COURS FEMMES - FILLES

COURS DE COIFFURE

Attention mesdames, mesdemoiselles et messieurs! Devenez professionnelles en suivant des cours donnés par des professeurs compétents à l'École de Coiffure PAULA ENR., 2111 Principale, Granby, FR. 2-5471 — Inscrivez-vous dès maintenant.

ENCANS PUBLICS

VENTE PAR ENCAN VENDREDI, LE 1er JUIN, à 1 hre précise

du troupeau Holstein pur-sang enregistré et accredité, sous contrôle R.O.P., à la Ferme Royale, propriété de Blaise Roy de La Providence St-Hyacinthe, en face du centre d'insemination artificielle; ce troupeau comprend 80 bêtes dont 33 vaches, 7 taures de 2 ans, 16 taures de 1 an, 22 génisses de 2 à 8 mois, 2 taureaux, la moyenne du B.C.A du troupeau est de 122% pour le lait et 124% pour le gras. La mère du taureau actuellement en service a une production de 19,176 lb de lait, 819 lb de gras, 4,27%, toutes les filles de ce taureau sont saillies par FRASEA BUTER BOY, M. Roy est un éleveur de réputation et mérite certainement votre encouragement, donc rendez-vous nombreux à cette vente. Conditions Comptant. Cause de la vente: la ferme est expropriée pour l'expansion de la ville. Pour information s'adresser à GEORGE GOGGIN, encanteur licencié bilingue de Pléssisville, tél.: 195, propriétaire de la Ferme Barilée Enrg.

VENTE PAR ENCAN

Lundi le 4 juin, à MIDI précis
chez FERNAND LAROCHE de St-Adrien d'Irlande.
La ferme est située dans le 4ème rang, à 1 mille du village.
Sera vendu:
1 troupeau de 55 bêtes croisées Holstein dont: 22 vaches, 6 taures de 1 an, 1 taureau de 2 ans, 26 veaux. Le troupeau est passé à l'épreuve du sang, certificat fourni; 1 cheval d'ouvrage, 1 jument poulinière de 7 ans, 1 poulain de 1 an, 11 truies, 1 mâle.
La machinerie comprend: tracteur Cockshutt 540 de 500 heures d'usage, charrette Cockshutt, herse à disques Cockshutt, faucheuse à tracteur, poulie, chaînes, souffleur à neige, épanseur d'engrais Cockshutt 95 minutes, tout neuf, 2 chargeurs dont 1 à 10 in, tout neuf, coupe-bé d'Inde, wagon sur pneus, 2 râteliers drolis, herse à ressort et à finir, rouleau, fourche à foin, scie à chaîne neuve Pioneer, traicteur DeLaval 3 chaudières, séparateur, bidons, harnais double et simple, 25 cordes de bois de chauffage, un peu de ménage de maison.
Condition de l'encan, comptant. La terre de 135 arpents est aussi à vendre à de bonnes conditions. Pour renseignements, s'adresser à: GEORGE GOGGIN, Encanteur licencié de Pléssisville, Tél.: 195, Propriétaire de la Ferme Barilée Enrg.

CHIENS

ST-BERNARD X Collier, 1 an, entraînés pour le bétail, mâles, \$12 - bon chien de garde Collier X St-Bernard, 2 ans, mâle, \$12 - petits chiens Collier, 2 mois, \$7 - THOMAS PETIEM, Lyn, Ontario. Réponse, lettre affranchie.

BELLE vache Holstein, fraîche vâlee, avec veau. LEOPOLD DESJARDINS, 11440 est. boul. Goulin, Rivière-des-Prairies, MO. 5-6407.

FEMMES, FILLES DEMANDÉES

AI BESOIN aide ménagère, 3 enfants, chambre privée, \$20.00 par semaine. MME PAUL SOARE, Beaujeu, Ville St-Laurent, Fédéral 4-5266.

BONNE aide-cuisinière, expérience si possible, bon salaire. CONGRÉ-GATION DE NOTRE-DAME, Ecole St-Eustache, 2315 Fullum, Montréal. LAfontaine 1-7472.

PERSONNE fiable, aimant enfants, travail maison privée. Chambre seule. Bon salaire. MME J. J. POLLIQUIN, 2940 Nérée-Beauchemin, Trois-Rivières. Tél.: Frontenac 4-5579.

JEUNE FILLE, 18 ans ou plus, travail général maison privée, 3 enfants. Références exigées. S'adresser MME GERALD DUPONT, St-Césaire, Cité Rouville.

AIDE DOMESTIQUE demandée, vie familiale, chambre privée, bon salaire, avenir assuré pour personne seule. R.M. LAFAILLE, 1525 rue Lecaron, app. 1, Montréal.

AI BESOIN aide ménagère, 3 enfants, chambre privée, \$20.00 par semaine. MME PAUL SOARE, 3355 Beaujeu, Ville St-Laurent, Fédéral 4-5266.

FILS - TISSUS - COUPONS

LISSIÈRES pour lissés; toutes sortes et couleurs; demandez nos prix. FIL A TISSER, naturel, bobines de 1 1/2 lb, 2 1/2 - 1.01 la lb. - 2 1/2 - 1.10 lb.

BOUTONS, couleurs et grandeurs assorties. 11.40 la lb. FIL A COUDRE, blanc ou noir, bobine 5.000 vms \$1.45 la bobine. COUVERTURE en flanelle américaine pour bébé. Teintes pastelées assorties, toutes tailles, égères imperfections. Paquet de 2 lbs pour \$4.00. COUVERTURES EN EDREDON, coupons de couleurs et longueurs assorties. Pratique pour lits d'enfants, grands lits, etc. Paquet de 5 lbs à 0.70 la lb. \$3.50 le paquet. Demandez échantillon et catalogue gratuits.

PRIME avec commande de \$9.00
FOYER D'ECONOMIE
1840 rue Parthenais, Montréal.

FIL A TISSER 2 1/2 à 4 5/8. Naturel 0.50 et 0.90 lb. Couleur \$1.00 lb. Rouge et orange \$1.25 lb. Jersey 0.67 lb. Foncé, 0.35 lb. Jersey de coton 0.55 lb. Laine et métallique. G. LEGAULT, 5960, rue Allphonse, Brossardville, P.Q.

VENTE DE COUPONS REDUCTION 50%

GRATIS, PRIME AVEC CHAQUE ACHAT DE \$9.00 OU PLUS
Toutes sortes de tissus à partir de 7c la vg. Coupons 1/2 à 1 vg. appareillés
FLANELLE (feurie et rayée pour pyjamas, 27c vg) 23 vgs pour \$6.21.
CORDUROI, couleurs vives assorties. (48c vg) 13 vgs \$6.24.
COTON Blanc, tout usage (17c vg) 24 vgs pour \$4.08.
COTON uni de couleurs (18c vg) 22 vgs pour \$3.96.
BROADCLOTH imprimé, fleurie, (25c vg) 26 vgs pour \$6.50.
BROADCLOTH mercerisé de couleur (20c vg) 25 vgs \$5.00.
GABARDINE unie et fantaisie (35c vg) 10 vgs pour \$3.50.
GROS DRIL, uni à pantalons (21c vg) 14 vgs pour \$2.94.
BEDFORD CORDE à pantalons (23c vg) 17 vgs pour \$3.91.
NYLON MATT fini solide, teintes vives assorties. Pour lois pantalons d'enfants et de bébés, gilets, robes, jumpers. Paquets de 2 lbs (environ 8 vgs) pour \$2.25.
TERYLENE, blanche ou barrée, pour blouses, chemises, robes de bébé ou fillettes. Ne demande pas de repassage. Paquets de 2 lbs (environ 16 vgs carrées) pour \$3.35.
RAYONNES assorties pour garnitures, blouses, 2 lbs \$1.00.
LAINAGES assortis de 9 po. à 18 pouces, 2 lbs pour \$3.00.
SERVIETTE de ratine blanche et couleurs, 2 lbs \$3.00.
TISSU à linge à vaisselle et serviettes à main. Paquet de 2 lbs (environ 15 vgs) \$1.20.
Nous ne vendons que par le nombre de verges indiqué.
SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS
Commandes C.O.D. acceptées. Demandez notre catalogue gratuits.
SYNDICAT DES COUPONS
Boite postale 575 - Montréal.

COTON WABASSO uni, 24 la verge seulement, 29 la verge, imprimé, 32 la verge. Coupons imprimés de 2 verges et plus, \$1.05 la livre — aussi listées de jersey, laine et ruban. Spécial, caisses de 100 livres de coupons 1/4a verge, \$10.95 ch. — Boufons \$1.00 la livre — Coupons Nylon 3/4 la livre — Sacs blanchis, 0.26 ch. — 6 verges coton imprimé \$1.00 — 22" largeur pour serviettes vaisselle — Toile à rayer 45" 47 la verge. Chemises sport, hommes, \$1.79 — Boxer jeans, 2 à 6x, .79 — Cirette ou "sulting" grands coupons, \$1.00 le livre. Bottines caoutchouc avec lacets dans le haut, 6 à 11, régulier \$7.95 pour \$3.98 la paire. Chemises POLO, rayées et imprimées, 1 à 8 ans, 3 pour \$1.00 — Vêtements à prix avantageux aux marchands — Demandez échantillons gratuits de fils à tisser, naturel et couleurs. Catalogue illustré gratis. Dépot \$1.00 — Balance C.O.D. MME I. SCHAEFER LTEE, Drummondville, P.Q.

COUPONS DE NYLON

Teintes pastelées assorties pour confectionner quantité de vêtements à prix ridiculement bas.
PETITS COUPONS, pour petits vêtements d'enfants. Paquets de 7 lbs. (environ 50 à 70 vgs carrés) pour \$3.00 le paquet.
GRANDS COUPONS, pour grands vêtements de dames ou demoiselles. Paquet de 2 lbs. (environ 20 à 40 vgs carrés) pour \$4.10 le paquet.
DENTELLE blanche et de couleurs assorties, la livre \$2.00.
FOYER D'ECONOMIE, 1840 Parthenais, Montréal, P.Q.

GRAINS DE SEMENCE

DEMANDEZ notre liste de prix complète pour semences de champs et jardins. Mélanges pour prairies et pâturages. Toutes nos variétés sont acclimatées pour le Québec et inspectées suivant la Loi des Semences. Achetez directement des Producteurs. ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE SEMENCES DE BAGOT, St-Simon, comté de Bagot, P.Q.

HOMMES DEMANDÉS

HOMME d'expérience demandé, 18 à 25 ans, travail de jardinage. S'adresser à: HECTOR BIGRAS, 374 Côte St-Louis, Ste-Thérèse de Blainville, C.É. Terrebonne, Qué. — Tél.: TA. 3-7041.

JEUNE femme demandée, mariée, avec expérience pour travaux de ferme, industrie laitière. Bon salaire, logé, chauffé. S'adresser en personne ou téléphoner, St-Jérôme, Général 8-3298, A. THEORET, New-Glasgow, Qué.

AIDE-FERMIER avec expérience sur la traite des vaches; troupeau Holstein enregistré. Ouvrage garanti à l'année, logement de 3 pièces fourni; doit être marié, pas plus de 30 ans, de préférence avec cours d'agriculture. Inutile d'écrire. Téléphonez pour rendez-vous à la FERME BARILÉE ENRG., Tél.: 195 Pléssisville, Qué. GEORGE GOGGIN, Prop.

AIDE-FERMIER célibataire, pour ouvrage général de ferme. Traicteur, tracteur. Avec expérience. S'adresser, en personne, à: MME LEON SEDILOT, St-Rémi, comté de Napierville.

HOMME demandé pour travail général de jardinage. Bon salaire, nourri, logé. JEAN DUROCHER, 200 Petite-Côte, Fobreville, comté de Laval, HA. 5-1859.

INSTITUTRICES DEMANDÉES

INSTITUTRICES expérimentées 7, 8 et 9ème année, pour jeunes filles. ECOLE NOTRE-DAME DE LAVAL, Laval - des - Rapides, Montréal 9-4200.

JARDINAGE

BONS plants de fraisiers Senator Dunlop, \$1.25 le cent, \$10.00 la mille. Framboisiers Herbert et Newburg, \$1.00 la douzaine, \$6.00 le cent. S'adresser à JEAN-PAUL V. AUDET, B.P. 76, R.R. 1, Maria, P.Q.

300 PLANTS de tomates à vendre. S'adresser à: GABRIEL COUVRETTE, 415 rue Principale, Ste-Dorothee, Tél.: MU. 9-1655.

MACHINES - OUTILLAGE

SILOS préfabriqués: de 10 à 16 pieds diamètre, de 16 à 32 pieds de hauteur, en épingle commerciale, et toit MANZARD en tôle galvanisée 26 ga.; aussi, batteuses, épandeurs à fumier et à chaux, rouleaux à terre, bancs de scie, etc. Demandez nos illustrations. DES JARDINS LIAITEE, St-André de Kamouraska, P.Q.

MOULIN à scie, semi-portatif, Forano, avec moteur Moline 94 forces, planeur à 4 faces et 1 tracteur de ferme Case "D". ROBINSON & FRERES, Mascouche.

LES systèmes à traire CHORE-BOY sont vendus et entretenus par le Centre Chore-Boy, 228 boulevard St-Joseph, St-Jean, Qué., et leurs agents autorisés dans la province.

TRACTEURS Massey-Harris 22 hydraulique \$575.00 — Massey-Harris 23 hydraulique \$675.00 — Massey-Harris 102, \$200.00 — CASE V.A. avec charrette hydraulique \$675.00 — Cockshutt 20 hydraulique \$475.00 — Ford 195 avec pont de fer et lame à neige \$1,450.00 — Jeep avec charrette à neige \$450.00 — Back Hoe Henry \$750.00 — Leuase à grain Massey-Harris, 8 pieds, P.T.O. \$650.00 — Chargeur à foin Massey-Harris, No 8, \$35.00 — EQUIPEMENT DE FERME DEUX-MONTAGNES ENR., 117 Boulevard Sauvé, St-Eustache, National 7-4531.

TRACTEURS, 1 Ford avec loader — 1 Ford 3 vitesses — 1 "C" International Harvester avec faucheuse — 1 Massey-Harris 22 — 1 Massey-Harris 30 avec loader — 2 "C" International Harvester — 4 râteliers usagés, 1 Morrill, 1 Rotavator, 2 presses No 45 International Harvester, etc. S'adresser à: ROLAND OUELLETTE, Boul. Labelle, Route Ford, 1537, St-Jean, Qué. — GE. 8-2683, résidence, TAIBAL 3-8997 — Vendeur David Brown, New-Holland, Forano et Kuhn.

PLUSIEURS herbes à disques, semoires, charreuses, moissonneuses, tracteur Ford, en parfaite condition. GUY LALIBERTE (JOSEPH), St-Isidore Grand-Ligne, Dorchester, Tél.: 446-5267.

2 VOITURES à ensilage, en bonne condition, avec pont et chaîne à l'intérieur. S'adresser: HERMEL GIARD, Ste-Rosalie Cité Bagot.

SYSTEME irrigation pompe, moteur gazoline, 7,200 gallons heure, tuyaux aluminium, 7 arroseurs, comme neuf, \$750.00 — MARCEL LAMOREUX, 8853, rue St-Denis, Montréal, DU. 1-1022.

TRACTEUR David-Brown 2D, 16 H. P., pour jardinage avec sarclage, comme neuf. S'adresser: ALBERT LEMMENS, 309 Jacques-Cartier, St-Jean. Tél.: FI. 7-3851.

TRACTEUR 30 Cockshutt parfaite condition, poulie, système hydraulique, \$950 - 1 bouleverseur à moteur pour jardinage, \$120. — P.M. DORIS, 645, rue Cardinal, St-Martin comté de Laval.

AUBAINE — Arrasoir à verger, sur pneus, réservoir 30 gallons, pression 400 livres. S'adresser: VICTOR GREGOIRE, Oka, tél. 479-8652.

FRIGIDAIRE à lait, 14 bidons, en très bonne condition. S'adresser à: MAURICE RACICOT, Savane R.R.1, Boucherville.

2 KUHN rotary-tillers, largeur 74" démonstrateurs, 61, entièrement remis à neuf, \$550.00 chacun, listés \$850.00 — 1 râtelier-fanion de côté Kuhn sur roues, 7 pieds de largeur, prenant sur prise de force, démonstrateur 61, comme neuf \$420.00 — 1 broyeur coupe-racines, 6 tonnes à l'heure, absolument neuf, \$55.00 — 1 faucheuse motoculture Record K 2, moteur 5 CV, 5 pieds de coupe (lame de recharge et accessoires) toute neuve \$385.00 listé \$750.00 — 1 effriteuse de lames de faux, haches, etc., toute neuve avec moteur \$60.50 — 2 cultivateurs spéciaux pour chiendent 7" et 8" trois points possédant 13 lames triples renforcées ajustables, neufs, \$130.00 chacun — 200 lames triples renforcées spéciales pour chiendent, le lot \$550.00, ou \$3.00 chacune. Le matériel neuf mis en vente à moitié le prix provient de lignes ou de modèles discontinués ou présentement modifiés. Garantie sur tout notre matériel. Ecrire C.I.D.I.D. Lavaltrie, Cité Berthier, P.Q.

CONDITIONNEUR D'AIR — compresseurs mus par deux moteurs 7 et demi H.P. — 550 volts, capacité 15 tonnes, s'installent dans: hôtel, magasin, restaurant, etc. — Jallier, etc. en excellente condition. Vrai aubaine. — FRERE LUC, Fraternelle Sœurdale, Peñon-du-Lac, St-Maurice, tél. Frontenac 4-3711.

ON DEMANDE

NOUS achetons les animaux morts ou vivants et nous offrons un bon prix. Nous allons chercher les animaux à 30 ou 35 milles des environs de Saint-Hyacinthe. Appeler charges renversées à Prolince 3-2939. A. PICARD ENR. Entrepôt dans le 4e Rang Sainte-Rosalie, Saint-Hyacinthe.

JE SERAIS ACHETEUR d'un refroidisseur à lait, genre armoire ou coffre, 8 bidons, et d'un silo de 14 ou 16 par 30. Dire prix. ALPHONSE PRUD'HOMME, St-Jovite R.R.2.

POUSSINS - POULETTES

COUVOIR COOPERATIF DE BATHISCAN. Aviculteurs: commandez vos poussins et dindonneaux d'un couvoir certifié et approuvé. Dindonneaux: Bronze à poitrine, Cuckoo, Blanche de Hollande, Bostville blanche, lignée spéciale pour dindes de grill. Couvoir produisant le plus de dindes dans le Québec. Poussins de races les plus populaires — aucun reacteur à la première écrouve. Revue avicole gratuite à tous nos clients. Demandez nos listes de prix. Couvoir coopératif de Bathiscan, Bathiscan-Station, cité Champlain, P.Q.

POULETTES \$14.00 le 100
POULETTES White Rock — Des milliers chaque semaine. Huit autres races disponibles. Poussins mélangés, 10c chacun. Poussins âgés de 4 semaines, \$30.00 le 100 \$1.00 comptant, balance C.O.D. SEXING DEPOT, Chatham, Ontario.

POUSSINS — POUSSINS
TOUTES RACES maintenant disponibles: Hybrides Hy-Line, pondueuses d'œufs blancs, poussins de grill Vanress x Arbor Acre, Leghorn blanches Rock Barré, Rock Blanc, New-Hampshire, Rouges de Rhode Island, Wyandotte blanches, Minorca noires, Leghorn brunes, Light Sussex, Australorp noires, Rock de Colombie, Minorca noires x Leghorn blanches, New Hampshire, Rock Barré, Pousses de Rhode Island x Light Sussex, Rouges de Rhode Island x Leghorn blanches et les Hubbard Comet, un nouveau croisement d'œufs bruns. Commandez aujourd'hui de: NEUHAUSER HATCHERIES LTD., ESSEX, ONTARIO.

POUSSINS — Lignées pour la ponte: Babcock, Belle de Hubbard, Cornet — Lignée pour la chair: Vanress x Arbor Acre — Demandez notre catalogue. COUVOIR VAUDREUIL ENR., Dorion, P.Que.

4c COCHETS LOURDS 4c
Cochets lourds, \$4.00 le cent — mélangés, \$11.00 le cent — pouletttes (garanties 100% pouletttes), \$21.00 le cent. Commandez immédiatement. YOUNG'S HATCHERY, R2, Ridgetown, Ont.

POUSSINS SCHUMMER
ECRIVEZ pour notre liste de prix et "Exemples" pour 1962. Mas d'exemple pour les grosses commandes. Notre spécialité nous faisons affaire avec les fermiers et voulons les aider à entrer dans l'élevage. Souvenez-vous! Les pouletttes "Honegger" pondent plus longtemps. Nous avons aussi toutes les races populaires parmi lesquelles vous pouvez choisir. SCHUMMER QUALITY HATCHERIES LIMITED, Linwood, Ont.

POUSSINS-POULETTES Vous avertit ce qu'il y a de mieux en commandant nos poussins Lignées pour la chair, Arbor Acre, 1ère génération; pour la ponte, Hy-Line. Aussi Leghorn blanches et Light Sussex. COUVOIR BOIRE & FRERES, Wickham, cité Drummond.

SPECIAL
POULETTES DÉMARRÉES
LES PLUS ANCIENNES, races à ponte du Canada, Pontilles croisées Leghorn Hansen, Red x Leghorn, Minorca x Leghorn, Barred Rocks, Red x Rocks, White Rocks, Light Sussex, Red x Sussex et Rhode Island — 4 semaines, \$40.00; 4 semaines, \$53.00; 5 semaines, \$75.00; 6 semaines, \$95.00. Livraison en vie garantie 100% — \$1.00 comptant, balance C.O.D. Ecrivez à KEIT STARTED CHICK, Chatham, Ont.

LES CLIENTS de Cashman nous informent que leurs pouletttes ont atteint un rendement de 92% et qu'elles continuent de pondre à un degré élevé de vitesse. Si vous n'avez jamais eu de pouletttes Cashman dans votre poulailler, ce serait plus payant pour vous d'en acheter quelques-unes. Les pouletttes Cashman pondent plus d'œufs avec moins de nourriture que n'importe quelle autre race que nous ayons eu connaissance. La Tveddie 491 est la meilleure race croisée pondant des œufs blancs. Il n'y a pas d'autres lignées comme elle au Canada. Aussi disponibles: Grises de Californie, Leghorn Blanches, Rouges x Leghorn Blanches, Rouges x Light Sussex x Rouges, Rouges x Light Sussex, Light Sussex x Rouges, Rouges x Rock Barré, Rock Barré, Light Sussex, Poussins de grill, Dindonneaux, Pouletttes plus âgées, tous ans. Catalogue, TWEEDLE CHICK HATCHERIES LIMITED, Fergus 4, Ontario.

PROMPTE livraison de toutes variétés de pouletttes. A deux fins: pouletttes d'un jour et pouletttes démarrées 3-5 semaines. Aussi pouletttes Ames. Ecrivez nous notre liste de prix. BRAY HATCHERY, rue Talbot, Sherbrooke ou 120 John North, Hamilton, Ont.

POUSSINS DE JUIN
\$17 LE CENT, garantis mélangés, 5ème pouletttes et 6ème cochet. Pouletttes de 1er cent. YOUNG'S HATCHERY, R2, Ridgetown, Ont.

POUSSINS pour la production des œufs. Grande sélection disponible en toute quantité, au plus bas prix. Pouletttes âgées de 2-9 jours, 3-5 semaines, 4-6 semaines, 7-8 semaines, 9-10 semaines, 11-12 semaines, 13-14 semaines, 15-16 semaines, 17-18 semaines, 19-20 semaines, 21-22 semaines, 23-24 semaines, 25-26 semaines, 27-28 semaines, 29-30 semaines, 31-32 semaines, 33-34 semaines, 35-36 semaines, 37-38 semaines, 39-40 semaines, 41-42 semaines, 43-44 semaines, 45-46 semaines, 47-48 semaines, 49-50 semaines, 51-52 semaines, 53-54 semaines, 55-56 semaines, 57-58 semaines, 59-60 semaines, 61-62 semaines, 63-64 semaines, 65-66 semaines, 67-68 semaines, 69-70 semaines, 71-72 semaines, 73-74 semaines, 75-76 semaines, 77-78 semaines, 79-80 semaines, 81-82 semaines, 83-84 semaines, 85-86 semaines, 87-88 semaines, 89-90 semaines, 91-92 semaines, 93-94 semaines, 95-96 semaines, 97-98 semaines, 99-100 semaines. — HILLISIDE POULTRY & FARM HATCHERY, New Dundee, Ont.

LES PRIS Hivernés réduits pour le 5ème pouletttes réduites de \$2 le cent, non adhésives, réduites de \$1 le cent. Pouletttes Arbor Acre "Queens" pour haute production. Poussins de grill Vanress x Arbor Acre. Grande sélection de pondueuses. Pouletttes démarrées. Chapons. — HILLISIDE POULTRY & FARM HATCHERY, New Dundee, Ont.

(Suite à la page 26)

L'OPINION RURALE...

(Suite de la page 18)

moulins de transformation. Les moulins qui transforment le bois sur place sont trop loin. Entre Québec et Gaspé, sur une distance de 450 milles, un seul petit moulin de pâte (fort heureusement la propriété de l'un des nôtres). Il nous faut des moulins qui puissent transformer tous les bois que la nature fait pousser. Non seulement l'économie agricole s'en trouverait renforcée mais toute la population s'en porterait mieux.

Depuis plus d'une décennie, on parle d'un moulin à Matane, les politiciens lui ont fait la cour, unionnistes et libéraux s'en réclament; le temps passe, résultat: rien. Et pendant ce temps, le bois de première qualité se dirige vers d'autres régions, celui de qualité inférieure pourrit sur place! Pour le peu qu'on vend, on reçoit des prix ridiculement bas.

Si le gouvernement de notre province est celui qui fait naître tant d'espoir trop longtemps comprimé, il volera au secours des opprimés qui attendent et qui n'ont qu'une légitime ambition: une place au soleil.

Le temps presse, il faut agir vite, nous sommes déjà 25 ans en arrière. La région a déjà perdu des millions de dollars. Nous ne voulons pas mourir.

A. Dubé.

N.D.L.R. — Nous avons dû résumer de beaucoup la très longue lettre de M. Dubé à cause de l'espace restreint qui y est réservé à l'Opinion rurale et à cause des très nombreuses lettres que nous recevons et que nous tâchons de publier le plus tôt possible. Nous nous excusons auprès de M. Dubé et des autres correspondants qui subissent le même sort.

Le cidre au ...

(Suite de la page 19)

mande. Les cidres de 6 à 7 p.c. d'alcool en volume, à peu près inconnu dans Québec, peuvent aussi offrir une excellente boisson susceptible de devenir populaire.

Dependant, avant que tout soit légalisé, le consommateur trouve actuellement sur les tablettes d'un grand nombre d'épiceries les jus de pommes fermentés qui ne contiennent que 2 à 2 1/2 pour cent d'alcool. Ces breuvages sont même qualifiés de "cidre" par le Ministère du Revenu National qui les impose à la taxe des vins.

De nombreux essais de dégustation, aux foires agricoles, au Palais du Commerce de Montréal et ailleurs, ont révélé que cette excellente boisson légère était recherchée du public. Nombre d'Européens ne tarissent pas d'éloge à l'endroit de ce cidre dont le goût attrayant le rend de plus en plus populaire.

Ces excellents "mousseux" doux auront aidé à la légalisation de la vente du véritable cidre en gardant sur les lèvres des consommateurs ce mot qu'il importait de maintenir bien vivant, et l'attrait de cette saveur qu'il fallait développer.

Ceux pour qui l'alcool a moins d'attrait que le bouquet, peuvent se régaler des délicieux "mousseux" moins forts, en attendant qu'une réglementation de la Régie des Alcools apporte aux fabricants de cidre les moyens efficaces qui ont permis à l'étranger le développement de leurs industries des vins.

La pomme du Québec est une richesse naturelle. Son produit, "le cidre" a droit à tout traitement de faveur qui assurera son succès industriel. Rien ne s'y oppose au point de vue technique. Le marché local et le marché d'exportation nous offrent de grandes possibilités. A ce stade, il ne faudrait pas compromettre sa réalisation en prêtant une oreille trop attentive aux pressions directes ou indirectes des puissants capitaux engagés dans l'industrie des boissons.

PHILOMÈNE

Aller danser...

(Suite de la page 23)

jeunes ruraux qui manquent la plus de ces loisirs. Ils sont quelquefois à 8, 10, 12 milles du centre de leur paroisse et leur est impossible de payer pour le trajet et pour les autres dépenses que ça entraîne. Il faudrait que les parents permettent aux jeunes de se réunir dans le milieu familial. Avec un tourne-disques et quelques friandises la veillée se passe bien. Pour ma part, j'ai 16 ans et je suis l'aînée de la famille. Mes parents font des réunions d'amis et de parents; on s'amuse et tout le monde est content. Il y en a qui ne donneraient pas ces réunions pour bien des choses au monde. La veillée passe et après une petite collation, tout le monde part heureux attendant la prochaine...

Robert Leclerc, 16 ans.

Pas dans les salles de danse

"A mon avis il est sage de ne pas permettre à une fille de 15 ans de fréquenter les salles de danse, étant donné qu'il s'y trouve des garçons de tout âge, de tout milieu, de toute éducation. L'atmosphère de ces endroits n'est pas toujours recommandable; l'éclairage est souvent restreint. A cet âge, il est bon de s'initier aux différents pas de danse, soit chez soi, chez des amis ou encore de faire partie d'une troupe folklorique.

Pour certaines jeunes filles, il n'y aurait pas d'inconvénients à l'envoyer danser à l'occasion, même si elle n'a que 17 ans; pour d'autres, cet âge serait trop précoce; tout dépend du sérieux de l'individu. Cependant dans les deux cas il convient de choisir des endroits bien tenus, de bonne réputation.

La danse est un loisir de tout âge, un divertissement pour tous, mais il importe d'être assez sérieux pour en user avec modération, si l'on ne veut pas nuire à sa santé physique et morale."

Francine Sauriol, 23 ans.

Je lui permettrais

"Si j'étais les parents de cette jeune fille, je lui permettrais d'aller danser. Et j'irais quelques fois avec elle. Je pourrais me

Il ne s'agit pas d'ajouter au volume des alcools, mais de remplacer une partie de ces breuvages moins bons par un délicieux cidre produit chez-nous.

Des milliers de dollars sont dépensés pour l'achat des vins et de la bière. D'autre part, nos cultivateurs sont à la recherche de marchés plus rémunérateurs.

Nous n'avons pas le droit de refuser cette première industrie entièrement québécoise, réclamée par nos consommateurs et nos organismes dévoués aux intérêts de notre province: la Nouvelle-France.

Gilbert DIONNE,
Agronome-Industriel.

L'ARGENTINE GARDE SON BLE POUR ELLE

"Nos exportations de blé seront discontinuées jusqu'à nouvel ordre par suite d'une pénurie intérieure de cette céréale", annonce le ministère de l'Economie en Argentine. Les prix du pain ces derniers jours ont monté de 20%, souligne la même source. Motifs invoqués: production moindre des dernières années et demande accrue sur les marchés intérieurs. Le ministère avoue que l'Argentine ne pourra remplir ses engagements envers le Brésil et devra refuser les commandes qui lui viennent de l'Espagne et de la Chine rouge.



LES PETITES ANNONCES

(Suite de la page 25)

POUSSINS de couvoir canadien approuvés Springhill. Poulettes légères \$25.75, lourdes \$19.75, cochons lourds \$3.90, non-sexés \$12.75. Poulettes démarrées, Poulettes légères, 2 semaines, \$27.75. Poulettes lourdes, 2 semaines, \$27.95. — **SPRINGHILL CHICK AGENCY**, Preston, Ont.

REMÈDES

Vous avez tout essayé sans succès. — Pourquoi ne pas essayer le remède le plus efficace et le moins dispendieux? — Pour \$1.00, nous vous expédions par la poste 5 paquets d'une once de graine de cèleri indien (quantité suffisante pour un mois) avec les directions complètes en français sur chaque paquet. **LES SEMENCES LAVAL**, 450, boul. Labelle, L'Abord-à-Plouffe, Qué.

SOUFFREZ-VOUS D'HERNIE? Soulagement et confort. Pas de courroies, pas d'élastique, pas d'acier. Ecrire à **Smith Manufacturing Co.**, Dépt. 200, PB Kreston, Ontario.

TERRES À VENDRE

PETITE FERME située près de Drummondville. Prix \$300.00. Conditions, \$10.00 comptant, balance \$5.00 par mois sans intérêt. Ecrivez à **SENNEVILLE RANCH**, La Baie, comté d'Yamaska, Québec.

TERRE à jardinage, 60 arpents, 7 en bois, résidence, toutes commodités désirées; garage double, cour en asphalte, Porcherie, etc. Sur route nationale. **ROSAIRE CLEMENT**, Route 40, Coin Fort Georges, Marieville.

TERRES et commerces à vendre. Pour renseignements, écrire aux **IMMEUBLES DION, L'ANGE-GARDIEN**, comté de Rouville, P. Qué.

BONNE TERRE pour grande culture ou jardinage, 100 arpents, 1 1/2 mille du village. Prix avantageux. S'adresser à **ANDRÉ PROULX**, Nicolet-Sud ou C.P. 459 Nicolet.

FERME moderne à vendre, bien bâtie. Elevage porcs et volailles. S'adresser à **STEVE LAPCHAK**, St-Lin des Laurentides, R. R. 3.

20 BELLES terres, bien bâties, avec roulant, aux environs de Granby. Envois de lait à Montréal. S'adresser à **EDMOND FORTIN**, 140 Sherbrooke, Granby, tél.: FR. 2-3175.

180 ARPENTS, 140 en culture, battisse neuve, avec ou sans roulant, située à 3 milles du village, près du Lac Pesse. Avec excellentes S'adresser à: **PAUL BORDELEAU**, 615 Marie Blandford Cte Nicolet, Qué.

A 5 MILLES de Drummondville, à vendre, terre de 100 arpents, toute en culture avec animaux. — **JOSEPH BERGERON**, 4a Rang, Drummondville.

TERRE 100 arpents, bien bâtie, avec ou sans roulant. S'adresser: **APOLLINAIRE COTE**, Rang Gaspé, St-Apollinaire.

TERRE à vendre, cause santé, 15 milles nord de Québec, bien bâtie, avec ou sans roulant. S'adresser: **APOLLINAIRE COTE**, Rang Gaspé, St-Apollinaire.

GRANDE FERME avec bois, scierie, bon trouseau laitier, roulant. Situés à quelques milles de Granby. — S'adresser à: **MM. REMI VADNAIS**, Granby.

TERRE 214 arpents, 140 en culture et jardinage, eau courante, électrifiée, irrigation, pas de pierres, électrifiée. Route d'Annapolis, 4 milles et demi du village, un demi-mille de l'école. S'adresser à: **CERMAIN HOUE**, 17 rue Trull-Carré, Sainte-Anne-des-Plaines, comté de Terrebonne.

3 LOTS, 104 acres, grande et maison, possibilité de scierie, 30ème Rang, Canton Plessford, comté de Nicolet. **ERNEST CHAMPA-GNE**, Tél.: 8 sonnez 1-3.

TERRE À VENDRE à 4 milles de la Traversée de Lévis, 135 arpents, arable, 197 en culture, maison, grande, arable, électrifiée, eau, 15 vaches Holstein, quarts de 37 bidons par semaine, réfrigérateur, à lait pour 16 bidons, 2 tracteurs, charrie, semoir, herse, faucheuse, râtelier fleur, charquoir à fin, 2 remorques sur pneus, taxes \$81. Prix \$16,500.00 — \$7,000.00 comptant, balance par un prêt agricole. S'adresser à: **E. LEMIEUX**, 320 Des Franciscains, Québec.

150 ARPENTS, bâtisse, roulant, animaux, 15 vaches, 350 cochons bois neu, bois franc. A sacrifier. **ARTHUR LAPOINTE**, St-Maglaire, comté de Bellechasse.

125 ARPENTS, en pleine production, très bien bâtie, avec nettoyeur automatique, refroidisseur à lait. Conditions faciles. — **ROCH BÉTHI-DÉT**, Parisville, comté de Lotbinière.

habile ou moins vigilant. Espérons que cet incident servira de leçon aux parents qui exposent de jeunes enfants aux hasards de la circulation, assumant ainsi une lourde responsabilité.

DIMANCHE APRÈS L'ASCENSION



Pour se préparer à accueillir l'Esprit, les Apôtres revinrent à Jérusalem où ils vécurent tous ensemble dans la prière et l'amitié fraternelle. Leur cœur était partagé entre deux sentiments: la tristesse du départ de Jésus et l'espérance de la venue de l'Esprit Saint. Nous sommes faits pour aller retrouver le Christ au ciel. C'est le but final de notre vie... comme nous semblons bien peu y croire, (Jean Salem)

Société Catholique de la Bible

La vigilance épargne des vies

Une traine sauvage sur laquelle prenaient place trois enfants âgés de 6 à 7 ans, sauta un banc de neige de plusieurs pieds de haut et donna contre la roue droite d'un lourd camion qui passait au même moment. Grâce au sang-froid du chauffeur, qui donna un brusque coup de volant, les enfants s'en tirèrent avec quelques blessures seulement. Ce banal "fait-divers" aurait pu être une véritable tragédie si le véhicule avait circulé à une plus grande vitesse, avec de mauvais freins, ou si le chauffeur avait été moins

Les petites annonces, ça coûte pas cher, ça rapporte beaucoup!

A cet âge, on a beaucoup à apprendre

"Si j'étais les parents de cette jeune fille, je ne lui permettrais pas d'aller danser à moins de l'accompagner ou de la faire accompagner d'une personne responsable, frère ou soeur. Car à cet âge, on a beaucoup à apprendre sur son entourage. A 15 ans, ce genre de sorties doit être limité, autant que possible. L'âge idéal pour commencer à sortir serait de 17 ans environ. Je suis pour ma part un amateur de danse."

Jean-Pierre Blais, cultivateur.

Suzanne Audet, 21 ans, infirmière.

LA REVUE DES MARCHÉS

ANIMAUX VIVANTS

DIVERS

PRODUITS AVICOLES

Voici, au sujet des animaux vivants, les commentaires que nous fait tenir M. Gérard Rodrigue, assistant-surveillant de district du Service fédéral de l'industrie animale.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Ouest, à la Pointe Saint-Charles, lundi le 28 mai 1962.

Les arrivages: 511 bovins, 558 veaux, 193 porcs, 29 agneaux et moutons.

Les réceptions de bovins étaient plus nombreuses qu'à l'ouverture, la semaine dernière, de 201 sujets et se composaient de 225 bouvillons, 251 taures et vaches et 35 taureaux. Malgré des réceptions plus nombreuses, la demande est demeurée bonne et la plupart des catégories s'échangeaient à des prix généralement stables à ceux de la semaine dernière.

Le marché des veaux était plutôt lent et les prix demeurèrent stables à ceux de la semaine dernière.

Le prix des porcs a augmenté de 25c. sur celui de la semaine dernière rapportant \$29.00, catégorie "A". Les prix des truies sont demeurés stables à \$20.00 et \$21.00.

Quelques moutons de qualité commune ont rapporté \$8.00.

Les renseignements qui suivent s'appliquent aux transactions faites au marché de l'Est, lundi le 28 mai 1962.

Les arrivages: 336 bovins, 650 veaux, 172 porcs et 12 agneaux et moutons.

Les arrivages de bovins se formaient de 8 bouvillons, 318 taures et vaches et 10 taureaux de diverses qualités. La demande était assez bonne et les ventes enregistrées ont rapporté des prix à peu près stables à ceux de la fin de semaine dernière.

Les transactions sur les veaux s'effectuaient assez bien et les ventes rapportaient des prix stables à ceux de la semaine dernière.

Le prix des porcs est demeuré le même que celui de la semaine dernière, soit \$28.00, catégorie "A". Les prix des truies étaient stables à \$19.00 et \$20.00.

Les prix des moutons variant de \$3.50 à \$8.00 suivant leur valeur.

Prix payés, lundi, aux marchés à bestiaux, à Montréal (Pointe-St-Charles et Eastern Public Livestock Market, coin Iberville et Mont-Royal)

Renseignements fournis par le bureau du Ministère Fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, en collaboration avec les agents à la commission (Montréal Livestock Exchange) des deux marchés à bestiaux et des différents acheteurs.
Les cinq vendeurs à la commission du marché de l'Ouest, à la Pointe-St-Charles, sont: Donovan M.G.; Maher W.H. Eng.; Mitchell & Beall; Ryan & Boyne; et Rodolphe Tasse.
Les vendeurs à la commission du marché de l'Est sont: Coopérative Canadienne du Bétail; Maher W.H.; C. Dagenais; et Louis Levine.
Pour renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à M. Gérard Rodrigue, représentant divisionnaire, 400, carré Youville, chambre 701, Montréal — Tél. 844-9511.

Porcs abattus

Ce qui suit est le différentiel établi pour les porcs vendus sur le marché en se basant sur le prix des porcs de catégorie "A" comme prix de base.

PRIX PAYÉS, LUNDI, 28 MAI 1962

	Marché de Pointe St-Charles	Marché de l'Est	Marché de Toronto
A—Prix de base ..	29.00-	28.00-	28.75-28.95
B	28.00-	27.00-	27.75-27.95
C	26.00-	25.00-	25.75-25.95
D	26.00-	25.00-	25.75-25.95
Légers	25.50-	24.50-	25.25-25.45
Lourds	25.75-	24.75-	25.0-25.70
Extra-lourds	20.00-24.00	19.00-23.00	
Semi-castrats	22.00-	21.00-	21.75-21.95
Truies	20.00-21.00	19.00-20.00	

Les octrois du gouvernement fédéral au montant de \$3.00 sur les "A" sont payés par mandats attachés aux certificats de vérification.

ARRIVAGES ET PRIX DE LA SEMAINE DERNIERE Les 22, 23 mai 1962

MARCHÉ DE L'OUEST		MARCHÉ DE L'EST	
Porcs		Porcs	
Les prix des porcs étaient de 35 à 85 moins cher à ceux de la semaine précédente. Les prix des truies étaient stables à ceux de la semaine dernière.		Les prix des porcs étaient stables à \$1.00 moins cher comparativement à ceux de la semaine précédente. Les prix des truies sont demeurés stables.	
Catégories A	\$28.75-	Catégorie A	25 à \$28.50 63 à \$28.00 208 à \$28.00 plus .80
Truies	\$20.00-\$21.00	Truies	\$19.00-\$20.00
		Plupart	\$19.00 plus .80

Fruits et légumes

Prix payés aux cultivateurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché Central. Ces prix sont fournis par le Ministère provincial de l'Agriculture, service de l'horticulture, division de l'inspection, 306 rue Craig est, Montréal.

LUNDI, 28 MAI 1962

POMMES: McIntosh, belles, 1.75-2.25, atmosphère contrôlée 4.00-4.25, Cortland 2.00, Délicieuses 3.50-4.50; pommes à cuire 1.00-1.25 le boisseau.

ASPERGES: nouvelle récolte, 23c, 25c la lb.

ECHALOTTES: 4.00 les 100 paquets.

LAITUE: en feuilles, frisée et Simpson 2.00-2.25; Romaine, 2.50; Iceberg 3.50 le cageot de 2 douzaines; Boston 2.50 les 16 pommes.

NAVETS: No 1, 1.10-1.25; no 2, 90c-1.00 les 50 livres.

OIGNONS: du printemps, 60-65c la doz. de paquets.

RADIS: 40-60c la doz. de paquets.

RHUBARBE: 40-50c; grosse 75c. la doz. de paquets.

PLANTS de FLEURS: 75c-1.00 la boîte.

Pommes de terre

Lundi, 28 mai 1962, sur le marché de Montréal, les prix du gros au détail, pour les pommes de terre étaient les suivants:

Québec no 1	75 lb	1.40-1.50
Québec no 2	75 lb	1.15-1.20
Québec no 1	50 lb	0.90-1.00
I.P.E.	75 lb	1.80-2.00
I.P.E.	50 lb	1.20-1.30
N.B.	75 lb	1.50-1.60
N.B.	50 lb	1.10-1.20
N.B.	10 lb	0.24-0.28
Floride, bl.	100 lb	5.50-5.75
Cal. bl.	100 lb.	5.75-6.00
E.U. sucrées, boisseau		5.50-5.75

Animaux vivants

MARCHÉ DE L'OUEST

Bouvillons	
Choix	26.00-26.50
Bons et choix	24.75-25.75
Moyens	22.75-24.50
Communs	17.00-22.50
Vaches	
Bonnes (types à boucherie)	19.00-19.50
Bonnes, locales	17.75-19.00
Moyennes	16.50-17.50
Communes	15.25-16.00
Très communes	10.00-15.00

Taureaux	
Bons	20.00-20.75
Communs, moyens	15.25-19.75

Taures	
Bonnes	21.00-22.00
Moyennes	19.25-20.75
Communes	14.50-19.00

Veaux de lait	
Bons	26.00-29.00
Moyens	20.00-25.00
Communs	18.00-19.00
Veaux de champ	17.00-
Veaux pr engraisser	aucun

Agneaux et moutons	
Agneaux	aucun
Agneaux du printemps	aucun
Bons	aucun
Lots mélangés	aucun
Communs	aucun
Moutons	aucun
Bons	aucun
Communs	8.00-

MARCHÉ DE L'EST

Bouvillons	
Choix	aucun
Bons	25.00-
Moyens	aucun
Communs	17.00-22.00
Vaches	
Bonnes (types à boucherie)	19.00-20.00
Bonnes, locales	17.50-19.00
Moyennes	16.00-17.25
Communes	15.00-16.00
Très communes	9.00-14.75

Taureaux	
Bons	19.00-21.00
Communs, moyens	15.50-18.75

Taures	
Bonnes	aucune
Moyennes	19.50-20.50
Communes	13.50-19.00

Veaux de lait	
Bons	26.00-29.00
Moyens	20.00-25.00
Communs	14.00-19.00
Veaux de champ	aucun
Veaux pour engraisser	aucun

Agneaux et moutons	
Agneaux:	aucun
Bons	aucun
Lots mélangés	aucun
Communs	aucun
Moutons:	aucun
Bons	aucun
Communs	3.50-8.00

Les approvisionnements d'oeufs furent abondants et les prix ont diminué, au cours des derniers jours. La vente fut généralement bonne et les grossistes n'achetèrent que pour leurs besoins quotidiens.

Les approvisionnements de volailles de toutes pesanteurs furent suffisants. Les poulets de grill se sont bien vendus et les poulets lourds furent en bonne demande. La vente des poules et des dindons à griller fut peu animée.

Volailles en boîtes

Semaine finissant LUNDI, LE 28 MAI 1962

POULETS ABATTUS

(6 livres et plus)	A	36c-
(4½ et moins de 6 livres)	A	30c-
(3½ et moins de 4½ livres)	A	25c-

Beurre, fromage, lait en poudre

Mardi, 29 mai 1962, sur le marché de Montréal, le prix du beurre s'établissait à 51¼c 93 pts et 50¼c 92 points admissible, 50¼c à 50¼c non admissible, pour le beurre frais pasteurisé, Canada première catégorie.

Le fromage blanc du Québec se vendait 32c, coloré 32c., prix de remise, paraffiné, F. O. B., Montréal; celui de l'Ontario, pas de cotation.

Prix payé jeudi, le 24 mai
Le lait en poudre pulvérisé no 1 se vendait en sacs 7¼c à 10c, 6½c à 9c. le cylindre.
Lait en poudre, consommation animale 6¼c à 6½c.
Poudre de lait de beurre 5½c à 5¾c.
Poudre de petit lait 3.85c. à 4c.

Poulets à griller et à frire 24c-

Poulets éviscérés en vrac (5 livres et plus)

A

(4 et moins de 5 livres)

A

(3 et moins de 4 livres)

A

Poulets à griller et à frire (sous glace)

A

POULES ABATTUES (De 5½ livres et plus)

A

(4½ et moins de 5½ livres)

A

(Moins de 4½ livres)

A

Poules éviscérées en vrac (5 livres et plus)

A

(4 et moins de 5 livres)

A

(Au-dessous de 4 livres)

A

JEUNES DINDONS

Moins de 8 livres ...

Canards

Volailles vivantes

FOULES

Prix aux producteurs, à Montréal
6 livres et plus ..

5lbs et moins de 6 ..

Moins de 5 livres ...

FOULETS

6½ livres et plus ..

5 livres et moins de 6½ livres ...

4 livres et moins de 5 livres

Poulets à griller et à frire

DINDONS

Jeunes dindons: Moins de 10 livres

Dindons adultes

moins de 20 livres... 23 c-24 c

Canards

Oeufs

Prix sur place à Montréal

OEUFs TRIÉS (caisses gratuites)

Extra-Gros

A-Gros

A-Moyens

Petits

Pec-Wee

B

C

Prix de gros aux détaillants à Montréal (cartons d'une douz.)

Extra-Gros

A-Gros

A-Moyens

A-Petits

Prix de détail aux consommateurs (cartons de douzaines)

Extra-Gros

A-Gros

A-Moyens

A-Petits

ACCORDS SOUMIS AUX PROVINCES

- Les gouvernements provinciaux connaîtront probablement ces jours-ci les grandes lignes des ententes prévues au titre de la Loi sur la remise en valeur des terres et l'aménagement des régions rurales.

Si l'on s'en reporte à des déclarations officielles faites antérieurement, le 1er juin serait, en effet, la date choisie par le gouvernement fédéral pour communiquer aux provinces les clauses générales des accords en perspective.

D'après les quelques renseignements que nous avons pu obtenir, il y aurait un projet d'entente uniforme ou s'appliquant à toutes et chacune des provinces, celles-ci ayant la faculté de préciser les programmes d'aménagement à l'intérieur des cadres déterminés par le texte fédéral.

Nous ignorons la participation financière que le gouvernement est disposé à offrir, mais on peut prévoir que la part fédérale variera selon les projets à exécuter, à la fois selon l'importance de ces projets et les recettes éventuelles que les divers aménagements pourront rapporter aux propriétaires des terrains qui en bénéficieront.

Part de l'Est ?

La contribution financière apportée par Ottawa pourra, nous dit-on, aller de zéro jusqu'aux deux-tiers des déboursés

encourus par la province contractante. Cette contribution s'appliquerait à l'achat de terrains aussi bien qu'aux recherches préliminaires à l'exécution des transformations jugées les plus appropriées aux besoins et aptitudes des régions concernées.

Dans un récent communiqué fédéral publié par notre journal, le ministère fédéral de l'Agriculture se montrait disposé à affecter un fonds de \$50 millions d'ici trois ans aux projets d'aménagement, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Reste à savoir quelle proportion de ce montant sera affectée à des acquisitions de terrains et à des travaux de grande envergure liés jusqu'ici au Rétablissement agricole des Prairies. Si une part imposante de l'apport financier d'Ottawa devait être orientée de ce côté, il pourrait bien en rester peu pour l'Est. Tout dépend de la part que les projets d'aménagement rural engloberont des initiatives entreprises jusqu'ici au Rétablissement des Prairies, dont le budget annuel, ces dernières années, n'était pas loin des 30 millions de dollars.

Nouvelles de la 11e heure

TUBERCULES : les prix s'améliorent

Les prix des pommes de terre de l'Est ont eu tendance à se raffermir graduellement ces dernières semaines — prix au producteur ainsi que prix de gros. Les arrivages des provinces atlantiques sur les grands marchés furent aussi plus abondants. Les tubercules de la catégorie no 1 rapportent encore moins que l'an dernier au producteur du Nouveau-Brunswick. Par contre, les prix au producteur de l'Île du Prince-Edouard dépassent légèrement ceux de la même période, l'an dernier, en sacs de 75 livres.

POMMES : Perspectives encourageantes

D'une façon générale, surtout dans l'est du pays, les derniers stocks de prix moins alléchants qu'en fin de mai 1961.

En guise de compensation, la floraison ou les perspectives de floraison, selon les endroits, annoncent une bonne récolte dans presque toutes les régions à vergers du pays. Une seule exception jusqu'ici, une partie de l'Ontario où la floraison fut abondante pour les McIntosh, mais irrégulière chez les Spy et Délicieuses — ce qui pourrait réduire un peu la récolte dans cette province par rapport à celle de l'an dernier.

INDICE : de la production agricole

L'indice du volume de la production agricole totale au Canada en 1961 accuse une diminution de 18% par rapport à celui de l'année antérieure, selon le BFS. La réduction serait attribuable en majeure partie à la moisson plus faible de céréales, suite de la sécheresse de l'été dernier.

INDICE : des fournitures agricoles

Le dernier indice composé des fournitures et services payés par les agriculteurs montre une réduction d'un peu plus d'un point par rapport à celui de la mi-été 1961, mais une hausse de deux points et demi par rapport à l'indice du mois correspondant l'année dernière. La principale diminution est attribuable à une baisse des gages des employés de ferme, bien que cette baisse ait maintenant tendance à se changer en hausse.

L'indice de l'équipement et des matériaux nécessaires à la ferme, par ailleurs, a monté de 3 points et demi par rapport à celui de la mi-été 1961 et d'au delà de 10 points par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Ce dernier indice inclut, entre autres, la machinerie, les matériaux de construction, les moulées, les semences ainsi que les articles de quincaillerie.

ASSURANCE-RECOLTE : trois provinces

Trois provinces ont convenu jusqu'ici de faire un autre essai de la Loi fédérale d'assurance-récolte en 1962: le Manitoba, la Saskatchewan et l'Île du Prince-Edouard. Principales récoltes vi-

sées en Saskatchewan les céréales; de même au Manitoba et, en outre, la betterave à sucre.

L'Île du Prince-Edouard est la nouvelle venue des provinces. Récolte visée: les pommes de terre — environ \$1.10 par boisseau, le maximum d'indemnités à l'acre étant de \$158. On sait qu'à la suite d'une enquête de son Assemblée législative, l'Ontario a décidé de ne pas se prévaloir de la Loi fédérale.

BEURRE : production moindre dans l'Ouest

La production de lait et de ses dérivés, le beurre principalement, a diminué considérablement durant les quatre premiers mois de 1962, affirmant les milieux officiels de Regina, capitale de la Saskatchewan. De janvier à mars inclusivement, réduction de 10% par rapport à la même période de 1961; en avril, diminution de 20%. Les motifs de cette réduction qui se continuera probablement: la sécheresse de 1961 et les ventes de céréales à la Chine.

BETTERAVES : un sommet au Manitoba !

On prévoit que les planteurs de betteraves à sucre au Manitoba affecteront cette année une étendue sans précédent aux cultures de betteraves à sucre, ce malgré la cote plus faible que jamais des prix du sucre sur le marché mondial. Les contrats à cette fin, commencés à la mi-mars, impliqueraient la culture de 30.000 acres comparativement à 28.788 l'an dernier, qui ont fourni un rendement médiocre à cause de la sécheresse. D'après les contrats, le planteur est assuré de recevoir aux alentours de 60% du prix de vente que reçoit la compagnie contractante, la Manitoba Sugar Co.

MAIN-D'OEUVRE : pour betteraves

On considère que les planteurs de l'Ontario disposeront cette année de la main-d'oeuvre voulue pour effectuer les premiers travaux de culture de la betterave. En outre, ces travaux devraient être réduits au minimum par suite de l'emploi de semences monogermes. Les directeurs de l'Office de vente des betteraves estiment acceptable la rémunération suivante: \$16 l'acre pour éclaircissements et repiquages; de \$4 à \$6 l'acre pour deuxième renchaussage.

STOCKS : de beurre au 1er mai '62

La production de beurre en avril au Canada a diminué de quelque 800.000 livres par rapport à avril de l'an dernier, d'après le Bureau fédéral de la statistique.

Au 1er mai, selon la même source d'information, les stocks de beurre de fabrication au pays étaient de 82 millions de livres par rapport à 85.5 millions au 1er mai 1961. Par contre, les réserves de margarine et de "spreads" à la même date se chiffraient par 5.2 millions de livres par rapport à 3.4 millions au 1er mai, l'an dernier.

POURQUOI ATTENDRE?

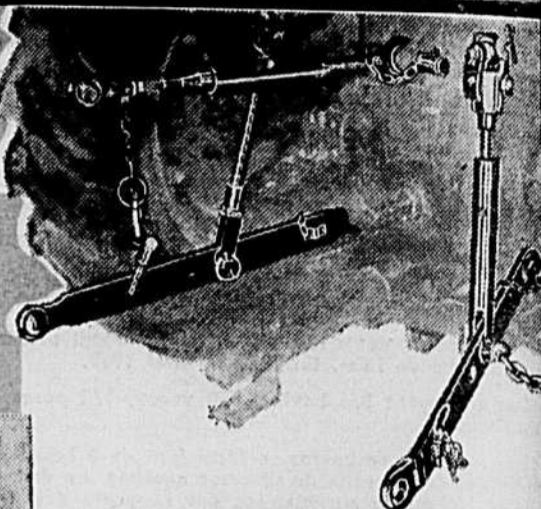
McCormick

INTERNATIONAL

LES INSTRUMENTS À ATTELAGE 3-POINTS

✓ CONVIENNENT À VOTRE BOURSE
✓ CONVIENNENT À VOTRE TRACTEUR
✓ CONVIENNENT À VOS TRAVAUX

Ces machines modernes sont également efficaces avec tout tracteur à attelage standard 3-points. Comparez leur valeur!



CHARRUE

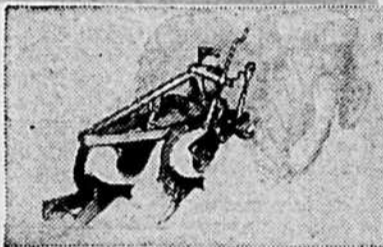
McCormick INTERNATIONAL

C-25 2-socs

À ATTELAGE 3 POINTS

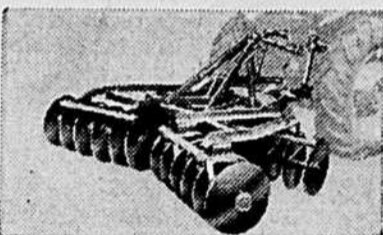
avec corps Ace

\$207⁵⁰*



Modèles Economy C-25 et C-35 à 2 et 3 socs respectivement. Construits pour supporter l'effort d'un labour rapide, dur et profond.

Modèles Trip Beam C-26 et C-36 à 2 et 3 socs respectivement. Le 2 socs C-26 a des corps Ace, \$285.50.*



Herse à Disques C-290. La conception et la fabrication robuste IH garantissent la longue durée et la pénétration. Disques "Tuf Edge" en acier trempé.

HERSE À DISQUES

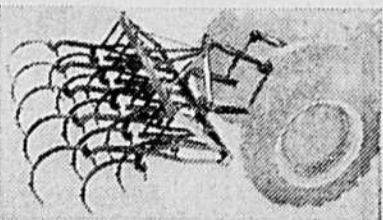
McCormick INTERNATIONAL

C-920 Portée

À ATTELAGE 3 POINTS

de 7 PIEDS—avec disques de 16"

\$288⁴⁰*



Cultivateur de Champs C-11. Pour désherbage parfait ou sarclage général. Fonctionnement hydraulique en 3 points. Largeurs de 7 et 8 1/2 pieds.

CULTIVATEUR de Champs—C-11

McCormick INTERNATIONAL

À ATTELAGE 3 POINTS

Largeur de 7 pieds

\$179⁵⁰*



Modèle C-28—coupe de 6 ou 7 pieds. Fabriqué avec précision pour coupe ultrarapide dans les récoltes les plus fournies. Entraînement spécial par PdeF disponible pour l'employer avec conditionneur de foin en remorque.

TONDEUSE

McCormick INTERNATIONAL

C-28 de 6 pieds

À ATTELAGE 3 POINTS

\$393⁰⁰*

*Prix de Vente au Détail suggéré à l'Éclairage, Hamilton, Canada.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
... Construit par International Harvester

VOYEZ VOTRE MARCHAND IH POUR UNE DÉMONSTRATION MAINTENANT
INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY OF CANADA, LIMITED, HAMILTON, CANADA